

LA COLONISATION A VATOMANDRY- MAHANORO ESPERANCES ET DESILLUSIONS (1895-1910)

par
Jean FREMIGACCI

Des études approfondies sur la colonisation de la côte est de Madagascar font toujours défaut, alors qu'une littérature assez abondante a déjà traité de l'insurrection de 1947 dont cette région a été le théâtre. Il en résulte, inévitablement, que les explications généralement données de ce grand mouvement restent peu satisfaisantes, et pour le moins provisoires et partielles. On serait bien en peine, à la lumière des travaux récents, de dire qui s'est effectivement révolté alors...

De nombreux facteurs, il est vrai, se conjuguent pour faire durer nos ignorances sur l'époque coloniale. Derrière une apparente similitude des conditions de milieu, la façade orientale de la Grande Ile ne forme nullement un ensemble géographique cohérent. Sa diversité explique par exemple ici l'insuccès, ailleurs la réussite d'une même spéculation tropicale. Mais surtout, les échecs répétés de la colonisation, son impuissance à maîtriser l'espace auquel elle s'est attaquée, rendent compte du fait que, sur quelque 1 500 kilomètres du nord au sud, il ne se soit jamais développé qu'un chapelet de régions distinctes, centrées chacune sur un port ou deux, n'entretenant entre elles que des relations à peu près nulles. Economiquement, cette façade orientale est un archipel.

Mais un autre genre d'obstacle se présente à l'étude, qui tient à la nature des sources. Comme toujours en ce qui concerne Madagascar, elles sont extrêmement dispersées. Ajoutons que l'ouverture récente de certains fonds rend nécessaire une reprise des premiers travaux tentés voici environ dix ans (1).

(1) Exemple : M. Petit et G. Jacob, « Un essai de colonisation dans la baie d'Antongil », *Annales de l'Université de Madagascar*, série Lettres, N° 4 (1964); travail pionnier concernant Maroantsetra, centre dont les archives subsistantes, déposées à Aix-en-Provence, n'ont été classées qu'en 1974.

Enfin, les archives restent fragmentaires, et leur volume total assez limité, bien moins important qu'on n'aurait pu l'espérer : les colons n'ont laissé aucun écrit, sinon par l'intermédiaire des archives administratives. Et ces dernières ont souffert, pour la côte est, de destructions répétées. Outre que leur conservation a toujours été un problème (2), le cyclone de 1926 a anéanti entre autres, les cinq années d'archives que le district de Vatomandry conservait réglementairement, et le même fait se reproduit l'année suivante à Tamatave. En 1947, les archives des districts et postes évacués furent brûlées, etc.

Parmi les six foyers de colonisation que nous distinguons sur la côte est (3), la région de Vatomandry-Mahanoro offre néanmoins un vaste champ d'étude : par sa chronologie coloniale d'abord, qui nous fait remonter à l'époque de la monarchie merina ; par la gamme variée de ses activités surtout, l'économie de traite englobant aussi bien divers produits de cueillette que les cultures tropicales et l'exploitation minière. Contrairement à une idée reçue, Vatomandry et Mahanoro n'ont pas toujours été la terre d'élection des «marécageux» Réunionnais même si l'afflux précoce de Petits Blancs créoles y a importé très tôt la note misérabiliste caractéristique de la côte est (4). Les premières années de l'époque coloniale voient une réelle tentative de moyenne colonisation dynamique, appuyée sur des capitaux. Son échec laisse la place, dans les années 1910-1926, à une colonisation plus modeste mais qui, aidée cette fois par la conjoncture, va s'efforcer d'imposer un système féodal d'un nouveau genre, et ainsi, en subordonnant plus nettement l'exploitation du pays à celle de l'indigène, connaîtra une manière d'apogée. Mais après 1926, c'est la mort lente, une véritable sélection à rebours ne laisse plus guère en place que le type d'homme qu'évoque «La plainte du marécageux» (5), le pauvre bougre si cruellement décrit par un administrateur en 1948 (6). C'est la première de ces trois périodes (1895-1910) que nous traitons ici.

(2) Mission d'inspection Moretti (1933-34) : rapports Nos. 36 à 38, sur l'état lamentable des archives de divers centres administratifs.

(3) Ce sont, du nord au sud. 1/ Antalaha-Sambava, 2/ Maroantsetra, 3/ Tamatave (de Fénérive à Andevoranto), 4/ Vatomandry-Mahanoro, 5/ Mananjary-Manakara, 6/ Farafangana.

(4) Prudhomme (E.), *L'agriculture sur la côte Est de Madagascar*, Paris, comité de Madagascar, 1901, p. 13, sur l'impression fâcheuse que cause «l'aspect lamentable des cases construites par les créoles».

(5) L'expression de *marécageux*, prise pour désigner le petit colon de la côte est, reprise par H. Deschamps dans son *Histoire de Madagascar*, date des années 1930.

(6) Archives de la République (A.R.M.), D 816, Affaires politiques (A.P.). Lettre de l'administrateur Guesde, chef de province de Tamatave, à l'inspecteur des Colonies Roux, 3 août 1948.

Le pouvoir colonial ne s'installe pas ici dans un pays vierge. Les modalités de l'implantation humaine déterminent déjà largement la double opposition que l'on relève dans le cadre physique, entre la côte et l'intérieur d'une part, les vallées et les interfluves de l'autre, oppositions qui ne feront que s'accroître sous la colonisation.

La zone côtière, battue par l'océan Indien sur quelque 150 kilomètres dont 70 entre Vatomandry et Mahanoro —, juxtapose, sur une largeur d'une quarantaine de kilomètres, une plaine littorale sablonneuse parsemée de lagunes et de marais insalubres, et un ensemble de basses collines déjà déboisées à la fin du XIX^e siècle, mais dont le sol forestier est de moins en moins dégradé au fur et à mesure que l'on s'enfonce dans l'intérieur. Les colons doivent donc s'établir à une certaine distance d'un littoral inhospitalier (7).

L'arrière-pays montagneux est un dédale de chaînons de 700 à 1000 mètres d'altitude, où « toutes les pentes sont couvertes de forêts qui s'éclaircissent rapidement là encore, sous l'action des incendies allumés annuellement pour la culture du riz de montagne » (8). Il a, de toute évidence, une vocation de zone refuge, troublée néanmoins très tôt par l'intérêt que lui porte la colonisation qui, collectant les produits de cueillette et l'impôt, recherchant l'or et plus tard la main-d'œuvre, y accède, difficilement certes, par les vallées du Mangoro et de ses affluents, Nosivolo, Onive, Manambolo, suffisamment développées pour permettre l'implantation de petites bourgades, comme Marolambo et Anosibe (9), futurs sièges de district précaires à l'époque coloniale.

La seconde opposition va surtout prendre tout son sens sous la colonisation. L'épuisement, déjà entamé en 1895, des sols sablonneux de la côte et des sols latéritiques des collines — on ne trouve guère ici, comme à Antalaha ou

(7) RR.PP. de la Vaissière et Abinal. *Vingt ans à Madagascar*, Paris, 1885 — « Le sous-sol, et parfois le sol lui-même, assez avant dans l'intérieur du pays, se composent de sable... A mesure qu'on se rapproche des montagnes, ce sable se mêle en des proportions considérables à une terre végétale bien terrautée et éminemment propre à la culture. Aussi est-ce là que les colons établissent d'ordinaire leurs plantations de choix ».

(8) *Guide-annuaire de Madagascar*, 1905, p. 297.

(9) Catat (L.), *Voyage à Madagascar 1889-1890*. Paris, l'univers illustré, 1895, p. 116 : description d'Anosibe.

Mananjary, des sols de décomposition basaltique — devait pousser très vite les colons à accaparer les vallées alluviales. Il devait en résulter non seulement le blocage de l'agriculture indigène sur le *tavy*, mais aussi, les plus graves mécomptes pour les colons : inondations brutales lors du passage de cyclones dévastateurs, maladies répétées des plantations liées à l'excès d'humidité des bas-fonds, impossibilité d'une surveillance des concessions étirées le long des fleuves... Du moins, cette localisation relativement simple de la colonisation dans une dizaine de vallées nous a permis d'en dresser une carte à peu près complète, et ensuite, d'en suivre l'évolution au XXème siècle.

Autre facteur qui devait pousser les colons vers les vallées principales, la difficulté des transports terrestres ; mais là encore, la présence de rapides à une distance variant de 15 à 30 kilomètres de la mer fit de cet espoir d'utiliser les voies fluviales un mirage coûteux. Dans les années 1930, les colons en sont toujours par exemple, à réclamer en vain le déroctage de la Sakanila dont les rapides à 15 kilomètres de son embouchure sont souvent mortels pour les piroguiers (10). Et il ne s'agit là que des difficultés de communications intérieures. Il faudra y ajouter les effets d'un isolement vis-à-vis de l'extérieur qui devait être essentiellement le résultat de la médiocrité du mode de colonisation que nous tenterons de caractériser.

*
* *
*

Les indications dont nous disposons concernant la première colonisation qui se développe dans la région après 1872 démontrent que dès cette époque ont commencé à s'enraciner les traditions de contrainte administrative, d'abus des colons et d'échecs répétés qui forment la toile de fond du XXème siècle.

Le pouvoir des *komandy* (gouverneurs) merina à Vatomandry et à Mahanoro, annonce déjà tout à fait celui des administrateurs français, leurs successeurs. Si d'un côté ils tentent épisodiquement et sans grand succès, de résister aux empiètements des premiers colons, leur action, pour l'essentiel, vient appuyer les desseins des étrangers sur deux points fondamentaux.

L'ouverture de la région au commerce de traite tout d'abord. Dans un rapport au nouveau maître, vers 1899, l'ancien gouverneur de Vatomandry s'en fait gloire. « Depuis 1880, date de mon entrée en fonctions comme Gouverneur, j'ai encouragé le commerce et l'agriculture qui ont été bien prospères. Ce qui, en attirant les commerçants européens et les Hova, augmenta la popula-

(10) A.R.M., Chambres de commerce (Ch. Co.) No. 43. PV 27 décembre 1932.

tion de Vatomandry. Ce centre s'agrandit en conséquence et le mouvement n'a fait que s'accroître jusqu'à présent» (11).

La mainmise sur les hommes ensuite : il y aurait lieu, poursuit le gouverneur, de « faire travailler les indigènes de la circonscription qui sont d'un naturel paresseux et nonchalant. Lors de mon administration, je les encourageais à travailler et à commercer... ». Les *kabary* (discours exprimant la volonté du pouvoir) n'ayant alors pas suffi, les conseils furent complétés de menaces, comme l'enrôlement dans l'armée et l'obligation de fréquenter l'école. Aussi, les Betsimisaraka « se mirent à s'occuper sérieusement... le commerce du raphia prit un grand développement ». Le témoignage de Catat est plus explicite encore ; les concessionnaires achètent la main-d'œuvre aux gouverneurs : « Le gouverneur en question, usant du *fanompoana*, la corvée, désignera tel ou tel village pour fournir des hommes aux concessionnaires. Ces hommes qui en fait de paiement, ne reçoivent que des coups de bâton, désertent en masse et n'osant plus retourner dans leurs villages, se font bandits dans la brousse. Voilà comment on devient *fahavalo* à Madagascar » (12). Vérité de 1890, que nous retrouvons tout aussi fondée en 1920, ou à la fin de la seconde guerre mondiale.

Les étrangers établis sur la côte, quelques dizaines au plus (13) sont surtout de petits traitants dont l'activité semble être essentiellement la continuation de la piraterie par d'autres moyens. Ils troquent des cotonnades, du sel et du rhum contre les peaux de bœuf, la gomme copal, le caoutchouc de cueillette et surtout le raphia. De ces échanges, les Betsimisaraka, aux dires du gouverneur de Vatomandry, sortent toujours appauvris car « ne sachant économiser, ...ils vendent leur riz pour du rhum et, ivres alors, ils vendent bêtement les autres produits de leurs récoltes pour de la toile, du sel et d'autres bagatelles. Peu après arrive la disette, ils vont racheter à d'autres à des prix exorbitants le nécessaire qu'ils ont vendu à très bas prix » (14). Avec de pareilles pratiques, la mainmise sur la terre elle-même est rapidement en bonne voie. Le pouvoir

(11) Aix, Archives d'Outre-Mer, II D 219. Traduction du rapport en malgache. De même Foucart, compagnon de Catat (*op. cit.* p. 121) fait l'éloge du gouverneur de Mahanoro, Rainisolofy qui « sur les voies de communications à Madagascar, ...manifesta des idées tout à fait exemptes des préjugés qu'ont habituellement les Antimerina sur cette matière ».

(12) Catat, *op. cit.*, p. 400.

(13) *Ibid.*, p. 120-132 : à Mahanoro, une dizaine de Mauriciens et 3 Réunionnais. Toutefois Martineau (*Madagascar en 1894*. Paris, Flammarion, 1894, p. 235) cite des chiffres plus élevés : sur environ 500 étrangers établis sur la côte est Mahanoro en compterait 70 et Vatomandry 35. Le premier chiffre paraît très exagéré.

(14) Arch. Aix, II D 219, rapport cité supra.

merina essaie de la réglementer en imposant son autorisation préalable, et un enregistrement officiel pour toute location à bail emphytéotique, prévue par le traité franco-malgache de décembre 1885 (15). En fait cette réglementation, guère plus contraignante pourtant que le futur système des concessions coloniales à titre onéreux, n'est même pas respectée. En 1892, évoquant auprès du Premier ministre l'affaire Wilson — un Mauricien de Mahanoro qui, bien avant la guerre de 1883-85, avait confisqué les terres d'un Betsimisaraka et qui récidive en 1892 — le gouverneur de Mahanoro Rainisolofa souligne que « la plupart des plantations des *Vazaha* ne sont pas enregistrées à Mahanoro » et que tous ceux qui sont dans la situation de Wilson guettent l'issue de l'affaire (16). Car les Betsimisaraka, relève le gouverneur de Vatomandry « ont peu de moyens pour la défense, alors qu'ils déclarent hautement que c'est leur *tanindrazana* (terre des ancêtres). Mais quand des étrangers arrivent, les menacent et les trompent par des achats à des prix dérisoires ces indigènes intimidés et se croyant être des esclaves d'un tel ou de tel autre, consentent et se laissent faire » (17).

Ces procédés, au demeurant, ne dégagent pas des profits considérables, mais ne font que mettre en place une économie prédatrice et cyclique. Le massacre des peuplements de raphia, de lianes à caoutchouc, de copaliers et de palmiers à crin végétal est déjà largement avancé dans toute la zone côtière avant 1895 (18). La colonisation d'ailleurs, jusque vers 1910, ne modifiera guère les modalités de ce commerce. Et même en volume, cette activité se compare à ce qu'elle sera après 1900. Selon Foucart, vers 1890, 15 à 20 navires, de simples goélettes, touchent chaque année Mahanoro. Vatomandry connaît un premier essor vers 1885, lorsque Tamatave est bloqué par la flotte française. Son commerce en 1888 s'élève à 553 000 francs, soit la moitié déjà de ce qu'il sera 20 ans plus tard (19). La principale différence est que, avant 1895, ce commerce est dominé par les Américains et les Anglais.

Les plantations, de leur côté, causent bien des déceptions. Dès 1872 commence à Vatomandry un premier boom sur le café Arabica ou « Bourbon »,

(15) Esoavelomandroso (M.), *La province maritime orientale du « Royaume de Madagascar » à la fin du XIX^e siècle*, thèse III^e cycle, Paris, 1976.

(16) *Ibid.*, pp. 226. Cette situation irrégulière est liée à la désagrégation du pouvoir merina, qui ne parvient plus à s'imposer dans l'intérieur, là justement où les colons ont installé leurs plantations.

(17) Arch. Aix, II D 219, rapport cité.

(18) Prudhomme, *op. cit.*, p. 11-12 pour le crin végétal (piassava), p. 20, p. 30 pour le *voahena* (liane à caoutchouc). Catat, *op. cit.*, p. 120-123 pour le copalier.

(19) Arch. Aix, II D 220, province de Vatomandry, rapport économique (RE) 1910.

avec des plants importés des Mascareignes. En 1875, le Mauricien Guénot à lui seul en possède 305 000 pieds, soit 500 hectares environ, à Ambodijarina sur la Sakanila (20), et d'autres créoles l'imitent fiévreusement dans les vallées de la Sandramanongy et du Mangoro, fournissant une production suffisante pour justifier une cotation au marché du Havre (21). Mais une série de calamités vint mettre un terme à ce premier essor : la maladie vermiculaire du caféier, qui apparaît chez Guénot en 1875, suivie par l'*Hemileia vastatrix*, importée de Ceylan en 1880, dont le champignon proscrit désormais toute plantation d'Arabica au-dessous de 700 mètres d'altitude. Les cyclones et la guerre de 1883-1885 consomment la ruine de l'entreprise. Les colons la reprennent ensuite, mais sur une base fautive : pour échapper à l'*Hemileia*, ils remplacent l'Arabica par le café Libéria, qu'ils devaient mettre près de 30 ans à abandonner, malgré des difficultés de toutes sortes. Comme culture de remplacement, ils développent aussi la vanille. En 1890, l'arrière-pays de Mahanoro en compte une vingtaine de petites plantations (22) fournissant quelque 3.5 tonnes d'un produit qui se vend à l'époque 24 francs le kilogramme, deux ans seulement après avoir été planté, et qui exige surtout des soins et un tour de main familiers aux créoles des Mascareignes. Mais la région de Vatomandry n'est pas à Madagascar, et de loin, la plus favorable à cette spéculation. Car, sur les sols sablonneux de la plaine littorale comme dans les bas-fonds humifères, mais détremés, des vallées, le vanillier périclite après 2 ou 3 récoltes seulement. En 1899, le chef de district de Vatomandry dénombre, mais sans l'expliquer, une série de vanilleries ruinées dans sa circonscription (23). Ces déboires n'empêchent pas de nouveaux colons de s'installer. Pour ne citer que ceux que nous retrouvons à Vatomandry (24) dans les premières années de la colonisation, les Mauriciens Poumaroux, Lousier, Tourris, H. Michel créent leurs plantations entre 1888 et 1893, imités par des Réunionnais – les Salez, Philogène – et des Français métropolitains tels que Brée et Allard. Les vallées de la Sandramanongy et de la Sakanila, les plus proches de Vatomandry sont dès lors largement occupées, celle du Vatana est entamée. La guerre de 1895 et l'insurrection qui la prolonge en 1896 ne portent qu'un coup d'arrêt momentané au mouvement.

(20) *Journal officiel de Madagascar* (J.O.M.) du 20-12-1902, supplément Compte rendu de la première session de la Chambre d'agriculture de Madagascar.

(21) Arch. Aix, II D 221, district de Vatomandry, RE 1931.

(22) Esoavelomandroso (M.), *op. cit.*, p. 226. Catat, *op. cit.*, p. 121-122.

(23) Arch. Aix, II D 219, District de Vatomandry, rapport 1899. Plantations Félix Michel (colon établi en 1877) et Tourris (établi en 1891).

(24) Cf. Annexe II, tableau des exploitations européennes à Vatomandry en 1900.

L'INSTALLATION DU POUVOIR COLONIAL ET L'OPTIMISME DES DEBUTS

LE NOUVEAU POUVOIR ET SON IMPULSION COLONISATRICE.

En septembre 1896, les Français ne tiennent que Vatomandry et Mahanoro et leurs environs, mais dans les derniers mois de l'année, la plus grande partie de la future province passe sous leur contrôle. Seuls y échappent la haute région forestière et surtout le pays Vorimo au sud-ouest du bas Mangoro, d'où viennent des bandes de *fahavalo* (rebelles) qui après avoir ravagé les plantations ne sont arrêtées que sous Vatomandry par une compagnie de Sénégalais renforcés de quelques colons (25). Désormais, l'esprit de résistance des Vorimo devait jusqu'à l'insurrection de 1947, continuellement inquiéter le pouvoir colonial. Dès 1898-1899, ils sont catalogués. « Le Vorimo, Betsimisaraka établi dans les forêts... sujet à de passagères effervescences... n'a pas encore complètement rompu avec ses anciens errements : le pillage et la barbarie, l'amour de l'indépendance et de la vie nomade ; il doit être surveillé » (26). Les « effervescences » se reproduisent en 1900, 1902, 1911... (27). Elles expliquent très largement le caractère très embryonnaire, au XXème siècle, de la colonisation européenne au sud du Mangoro, de part et d'autre de Masomeloka, entraînant comme conséquence l'absence de relations entre les colons de Vatomandry-Mahanoro et ceux de Mananjary.

L'unité administrative de la région se dégage par une série de tatonnements entre 1897 et 1904, l'évolution du découpage traduisant la constitution progressive d'une entité isolée par rapport aux centres d'action prioritaires du pouvoir. Créée le 20 juin 1897, une première province des Betsimisaraka du Sud, ayant pour chef-lieu Andevoranto puis Beforona, rassemble les districts d'Andevoranto, Vatomandry, Mahanoro et plus tard Anosibe. Elle devient en

(25) A.R.M.-D 473-A.P. Lettre du colon Le Bihan à l'administrateur Berthier, 9 juin 1921, évoquant cette période.

(26) Aix-en-Provence II D 128, Mahanoro, rapport de l'administrateur Chessé sur la situation politique et administrative du district du 1er octobre 1896 au 31 décembre 1898.

(27) *Ibid.*, Rapport Politique (R.P.) du 8 mars 1899 : aux premières levées d'hommes pour les chantiers de la route Tananarive-Mahatsara, les Vorimo abandonnent leurs villages et « prennent la brousse ». D'où négociations, arrestations de meneurs et pardon accordé au « peuple aveugle ». La situation se reproduit l'année suivante : cf. *Ibid.*, Rapport Politique, juin 1900 : émigration massive des Vorimo vers la province de Mananjary, non touchée par les levées de prestataires pour la route de l'Est. Agitation à nouveau en 1902 (*J.O.M.* du 25 mars 1903 : Rapport Politique, 4ème trimestre 1902) et 1911 (Aix-en-Provence, 2-D 220, province de Vatomandry, Rapport Politique 1911).

1898 le vaste territoire des Betsimisaraka du Sud (28), incluant jusqu'à 7 districts et cercles-annexes, réservoirs de main-d'œuvre prestataire pour la construction de la route de l'Est Tananarive-Mahatsara. Fait aux conséquences graves, cette route passe à 60 km au nord de Vatamandry, ainsi laissé à l'écart. Après la mise en service de la route de l'Est en 1900, le territoire est dissous, Vatamandry et Mahanoro deviennent districts autonomes, avant d'être à nouveau regroupés en une province de Vatamandry, à 2 districts – ce qui est une sensible diminution de statut pour Mahanoro (29) – puis trois districts, avec l'annexion de Marolambo (30). Ce district a pour fonction, comme précédemment celui d'Anosibe (31) et le sous-district Vorimo d'Ambinanindrano, le contrôle impossible de la haute région forestière (32), et n'aura qu'une existence administrative épisodique, liée surtout à des booms miniers, comme celui de l'or après 1902, ou celui du graphite après 1915, qui exigent la mobilisation d'une main-d'œuvre nombreuse et de surveillance difficile.

*
* *
*

Les autorités locales, civiles et militaires, ne manifestent ni doute ni hésitation quant au sens de leur action économique : leur rôle est d'aider les colons au maximum (33). Le but à atteindre, qui est l'essor des exportations, « pourra être atteint en aidant de tout notre pouvoir les colons sérieux et surtout, en stimulant leur zèle en portant à la publicité dans nos rapports les efforts faits et les résultats acquis. Des tournées fréquentes nous tiendront en contact continu avec eux et nous permettront, du moins nous l'espérons,

(28) Créé par arrêté du 22 novembre 1898, il sera supprimé le 7 janvier 1901 (*J.O.M.* du 9 janvier 1901).

(29) Arrêté du 14 août 1902 (*J.O.M.* du 6 septembre). Un district autonome possède en effet les rouages administratifs d'une province en particulier dans les domaines de la Justice et du Trésor, jugés vitaux par les colons.

(30) Arrêté du 21 avril 1904 (*J.O.M.* du 23 avril).

(31) *J.O.M.* du 5 mars 1902 : transfert du chef-lieu de district d'Anosibe à Marolambo – *J.O.M.* du 25 novembre 1905 : Marolambo est ramené au rang de poste administratif.

(32) Aix-en-Provence, II D 128, Mahanoro, R.P. juin 1900 : les populations ont déjà appris comment tromper la surveillance administrative en se massant sur les frontières, très mal délimitées, des circonscriptions.

(33) Cf. Instruction de Gallieni du 22 janvier 1899 (*J.O.M.* du 24 janvier) : la pacification ne sera complète « qu'après l'arrivée de nos colons venant eux-mêmes prendre possession des terrains de culture et les mettant en exploitation avec l'aide des indigènes, pris ainsi comme les collaborateurs de notre œuvre de colonisation ».

d'obtenir d'excellents résultats dans le district de Vatomandry» écrit ainsi un chef de district (34). Et le commandant du territoire croit bon de surenchérir à l'intention du G.G. : «Presque tous les colons du district de Vatomandry sont des gens sérieux, travailleurs, avec lesquels l'administration a rarement des difficultés. Ils savent qu'ils peuvent compter sur le concours complet du chef de district» (35).

Le postulat de la nécessité des colons explique, autant que la méconnaissance d'un milieu en fait difficile, l'optimisme débordant qui transforme toutes les publications officielles en autant d'ouvrages de propagande plus ou moins fantaisiste. C'est le cas des *Guides-annuaires* publiés à partir de 1898, qui permettent à eux seuls de dresser un florilège. Concernant notre région, on y lit (36) que son climat «convient admirablement aux cultures tropicales qui, tentées dans les riches territoires de la province, ont parfaitement réussi»... «La vanille vient particulièrement bien et fait l'objet de transactions appelées à un accroissement certain...». «Le café est bien cultivé et certains planteurs en obtiennent un fort rendement» bien que la variété Libéria soit peu cotée. Le caoutchouc, ceara, hevea, para ou Castilloa «vient également très bien». Le cacao prospère si bien que les plants abandonnés se développent tout seuls. Il donne des résultats très rémunérateurs, c'est une culture d'avenir ! La canne à sucre a une «vigueur remarquable», le thé «prospère également», comme le montrent les essais du Mauricien Mairs sur le bas Mangoro etc. Par ailleurs, affabulation manifeste, le *Guide 1900* affirme l'existence d'une grande route côtière d'Andevoranto à Mananjary, par Mahanoro, d'une largeur uniforme de 8 mètres, bien entretenue, très praticable, avec des bacs fonctionnant régulièrement... ou d'une route Vatomandry-Beforona large de 6 mètres. Ne soyons pas injustes, la vérité transpire peu à peu : en 1902, la grande route côtière n'est plus qu'un chemin, et la route de Beforona n'a plus que 3 mètres de large... (37). C'est à cette date, en effet, que commence la fin des illusions.

En attendant, le vénérable *Journal Officiel* lui-même n'est pas en reste et affirme, péremptoire, que dans cette partie de la côte est « Les vallées... conviennent merveilleusement à la culture des plantes tropicales telles que vanille, café, cacao, girofle, caoutchouc, canne à sucre, qui y croissent avec vigueur. Ces régions, pourvues de voies fluviales, sont susceptibles de devenir

(34) Vatomandry, rapport commercial, 1er trimestre 1900, de l'administrateur Demortière.

(35) Vatomandry, rapport commercial, 3ème trimestre 1900 — Commentaire *in fine* du commandant du territoire.

(36) *Guide-Annuaire de Madagascar* 1899, pp. 250-257 et 1900, pp. 254-257, *passim*.

(37) *Guide-Annuaire* 1902, p. 410.

des centres de production importants. Les résultats obtenus par quelques colons sont concluants, et on peut affirmer que tout planteur qui se consacrera sérieusement à son entreprise est assuré du succès» (38). Cet optimisme surprenant, d'un autre côté, traduisait aussi le fait que l'agronomie tropicale en était à ses balbutiements. La preuve en est donnée par les incertitudes et les erreurs qui parsèment l'ouvrage *L'agriculture sur la côte Est de Madagascar*, publié en 1901 par Prudhomme, directeur de l'agriculture à l'époque de Gallieni. S'il rapporte déjà les déboires rencontrés par les planteurs avec le *Manihot Glazowii*, ou caoutchouc Ceara, il prône par ailleurs, bien à tort, la culture du cacaoyer «une des plus recommandables dans cette partie de l'Ile» (39). L'extension de la vanille, selon lui, est possible de la baie d'Antongil à Fort-Dauphin ! (40). Pour terminer, il donne aux planteurs un bien mauvais conseil : ne pas renoncer au café Libéria, mais au contraire, le développer sur une grande échelle (41). Or son argumentation se fonde sur des calculs de rentabilité détaillés et apparemment convaincants (42) : un hectare de cacao en plein rapport doit rapporter 895 francs de bénéfice net, un hectare de vanille et un hectare de café, 3 578 francs et 378 francs respectivement.

A l'analyse, même en laissant de côté les conditions biogéographiques mal connues à l'époque, les raisonnements de Prudhomme se révèlent inquiétants. Car, frôlant le non-sens économique, ils se situent dans le cadre artificiel d'une économie administrative, où les conditions de production sont déterminées par l'état de la réglementation. Si l'on prend le cas du café Libéria, on constate que le profit escompté de 378 francs à l'hectare n'est rendu possible que par la détaxe douanière du tarif métropolitain de 1892, qui représente une subvention camouflée de... 499 francs par hectare de caféiers. Conclusion : sans le pacte colonial, pas de production possible (43).

LA MAINMISE SUR LA TERRE ET LES HOMMES.

L'administration se doit de faciliter leur tâche aux colons dont elle sollicite l'établissement. De la procédure d'octroi des terres se dégage ainsi un trait

(38) *J.O.M.* du 6 avril 1901, p. 5628.

(39) *op. cit.*, p. 48. Prudhomme juge le climat et les sols favorables au cacaoyer : double erreur.

(40) *Ibid.*, p. 70. La région la plus favorable à la vanille, celle d'Antalaha-Sambava, est justement au nord de la baie d'Antongil.

(41) *Ibid.*, p. 98.

(42) *Ibid.*, p. 62-65 (pour le cacaoyer), p. 93-96 (pour la vanille), p. 116-118 (pour le café Libéria).

(43) Le tarif de 1892 prévoit une détaxe de 50 % des droits pour les cafés de l'empire, soit un avantage de 78 francs par quintal. On arrive à une prime de

essentiel de la réglementation coloniale : minutieuse et apparemment équitable sur le papier, ses modalités d'application montrent qu'elle n'est que l'habillage du nouveau rapport de forces qui s'est instauré sur le terrain. L'arrêté du 2 novembre 1896 (44) pris d'urgence, sous réserve de l'approbation ministérielle «vu la nécessité d'assurer aux Français qui veulent s'établir à Madagascar l'entrée en jouissance immédiate des terrains qu'ils désirent acquérir», édicte que les terres du Domaine peuvent être soit vendues – au prix très bas de 5 francs l'hectare dans le haut pays et sur la côte est, 2 francs dans le nord et l'ouest – soit concédées gratuitement par le Résident général, mais dans ce cas, seulement à des Français, et dans la limite de 100 hectares par demandeur. Dans l'esprit de Gallieni, il s'agissait de réserver à une moyenne colonisation, chargée de développer les cultures riches, les meilleures terres là où les communications semblaient faciles.

«Les basses et moyennes vallées des cours d'eau qui descendent sur le versant oriental, particulièrement dans les circonscriptions de Sambava et Antalaha, de Vatomandry et Mahanoro, de Mananjary et Farafangana, les environs de Fort-Dauphin, paraissent convenir à cette colonisation ; ils doivent lui être par conséquent réservés»... (45).

En fait, le concept très vague de «moyenne colonisation» permet de faire n'importe quoi. Dans la réalité, tous ceux qui se présentent, Petits Blancs désargentés ou aventuriers, se voient attribuer dans tous les cas beaucoup plus de terre que ne le justifieraient leurs maigres capitaux et l'offre locale très réduite de main-d'œuvre (46). D'autre part, même en laissant de côté la procédure des contrats spéciaux soumis à l'approbation ministérielle, qui ne fut utilisée qu'une fois à Vatomandry (47), l'arrêté du 2 novembre 1896 à lui seul permettait la formation de grandes concessions. Donnons en exemple la consti-

499 francs/hectare sur la base d'une production moyenne évaluée par Prudhomme à 640 kg/hectare. Inversement, soulignons que la situation de dépendance coloniale fait de Madagascar une zone de prix de revient élevés et faussés. A terme, ces données économiques structurelles devaient avoir des conséquences fatales aux colons.

(44) *Guide-Annuaire* 1898, p. 470-471.

(45) *J.O.M.*, 24-1-1899, Instructions de Gallieni concernant les principes de colonisation à appliquer à Madagascar, du 22 janvier 1899.

(46) Et ceci, alors même que Gallieni écrit, à Chailley-Bert : «Je me préoccupe plutôt d'enrayer que d'encourager le mouvement d'immigration qui a lieu dans notre nouvelle possession» (*Lettres de Madagascar*, 27 avril 1898, p. 27).

(47) Concession Levilly et Chapman, 5120 hectares sur le Manampotsy, accordée le 14 novembre 1898. Elle ne fut jamais occupée.

tution du domaine Campenon, 1374 hectares de terre dans la plaine d'Ampitamafana, sur le bas Manampotsy près d'Ilaka.

Par une série d'actes en date des 14 mai et 14 août 1898, la famille Campenon, d'origine mauricienne, se voit attribuer :

- A titre gratuit : 100 hectares à Monsieur, 100 à Madame et autant, enfin, à Campenon fils.
- A titre onéreux, respectivement 600, 24 et 32 hectares le tout pour 1640 francs seulement (48).
- Enfin, le 8 juillet 1899, Mme Campenon obtient, à la suite d'un bail emphytéotique de 15 ans (49), et moyennant un loyer symbolique de 0,5 franc par hectare et par an, le droit d'occuper 418 hectares de pâturages voisins. La raison invoquée est peut-être honorable : il est conseillé en effet à l'époque aux colons de s'annexer un élevage bovin aussi important que possible pour la fourniture de fumier aux plantations. Cependant, les terres en question étaient anciennement une propriété du Premier ministre Rainilaiarivony, où étaient gardés les troupeaux destinés à l'exportation vers les Mascareignes. Le nouveau colon a peut être, comme bien d'autres, hérité des « bœufs sauvages », ou « bœuf sans maître », appellation qui désigne, à l'époque, les troupeaux des oligarques merina déchus. Les colons prennent de fait dans une très large mesure la succession de la féodalité au pouvoir au XIX^{ème} siècle.

Au total, dans le district de Vatomandry, de 1896 à 1900, l'administration délivre des titres provisoires à 23 étrangers (50). Dans le lot, seul un groupe de concessionnaires moyens, onze en tout, qui reçoivent entre 50 et 200 hectares, témoignera d'une certaine stabilité, et on y trouve quelques-uns des notables de Vatomandry dans les décennies suivantes, les Dauvergne, Agron, Choix, Le Bihan, Corion. Les concessionnaires plus importants, au nombre de quatre, et les plus petits, dans 6 cas sur 8, auront tous été éliminés avant 1910. En théorie, la procédure d'octroi des terres offre toutes garanties de sauvegarde des intérêts indigènes. Le futur concessionnaire doit présenter une demande précisant l'étendue et les limites du terrain choisi, au chef de province, qui fait alors lever le plan de la concession et se livre à une « enquête sommaire » (51). Si celle-ci ne révèle aucune opposition, le colon peut « se faire délivrer immé-

(48) Arrêté du 2 novembre 1896, art. 5 : A la délivrance du titre de concession provisoire, le concessionnaire ne doit verser que la moitié, soit 2,5 francs/ha, du prix de cession.

(49) *Ibid.*, art. 8.

(50) Les Malgaches peuvent obtenir des concessions, mais... à titre onéreux. Nous en trouvons 4 exemples dans cette période, au profit d'un Merina, d'un Sainte-Marien et de deux femmes betsimisaraka.

(51) Arrêté du 2 novembre 1896, article 5.

diatement un titre provisoire à ses risques et périls» (52), car même alors, tous droits antérieurs de tiers sont expressément réservés. Dans les 3 ans qui suivent, et après constatation de la mise en valeur, le service des Domaines procède à l'immatriculation de la concession et un titre de propriété définitif est remis au colon.

Ce sont là les textes. Dans la réalité, les colons prennent l'habitude de considérer que, dès qu'ils ont déposé leur demande, ils peuvent s'installer, sans attendre la reconnaissance préalable des terrains effectuée par le service topographique (53), et a fortiori l'enquête réglementaire du chef de province. A Vatovandry, au début de 1900, sur les 9 concessions reconnues, mais pour lesquelles aucun titre provisoire n'existe encore, trois au moins font déjà l'objet d'une mise en valeur (54). Les colons peuvent arguer des lenteurs administratives liées à la pénurie de géomètres, qui explique que le bureau de colonisation fonctionne très mal. Ceci contraint le chef de district à se montrer compréhensif : « Les futurs concessionnaires ont été autorisés à s'installer à leurs risques et périls sur les terrains dont ils ont fait choix » écrit-il, et le gouverneur général par intérim Pennequin doit acquiescer (55). Or, pour les colons, les risques sont très limités, on ne relève pas un seul cas de colon obligé de déguerpir du fait de la découverte de droits fonciers antérieurs. Car, lésés, les paysans betsimisarakana se taisent. En septembre 1903, à sa première tournée, un nouveau chef de district de Vatovandry est tout étonné de découvrir que le village entier d'Ambodiriana-Vatana a été englobé dans une concession (56). L'enquête du chef de province, si elle a eu lieu, a dû être plus que sommaire.

Sur les conditions concrètes de la dépossession des communautés villageoises, la vérité ne se fait jour que lorsque la procédure donne lieu, entre les colonisateurs eux-mêmes, à des conflits secondaires que le colonisé essaie, assez timidement, de mettre à profit. C'est ce qui se produit, ainsi, à Mahanoro, en 1896-1898, lors de l'implantation de la concession de Sardelys (57).

Au début, au moins en apparence, tout se passe régulièrement. Le candidat concessionnaire ayant, dès juin 1896, jeté son dévolu sur 300 hectares de la

(52) *Ibid.*

(53) *J.O.M.*, Supplément commercial de la côte Est, 19 juillet, 2 et 16 août 1899, « Les concessions domaniales », article de Lota, conservateur de la propriété foncière.

(54) Arch. Aix, II D 219. Rapport de tournée du chef de district Demortière, 1er juillet 1900 : concessions Choix, Tourris, Fery d'Esclands.

(55) *Ibid.* District de Vatovandry, rapport commercial du 1er trimestre 1900.

(56) ARM-D 473 A.P., Tournée de l'administrateur Martin.

(57) ARM-D 178, Cabinet civil, supplément.

plaine d'Ampetika, près du village de Betsizaraina, le chef du service des Domaines, le 26 octobre 1896, constatant, non pas l'absence de cultures mais l'absence de droits réels immobiliers sur les terres en question, fait procéder à leur immatriculation au nom de l'État français, en vue d'une retrocession immédiate au colon demandeur. Lors du bornage de la concession, le nouveau gouverneur de Mahanoro, Rainisoavahia, se voit chargé d'expliquer aux 300 Betsimisaraka présents « que l'État reconnaissait la plaine d'Ampetika comme sa propriété et qu'aujourd'hui il en reprenait possession pour la concéder à M. Sardelys et que, en conséquence, tous ceux qui avaient été tolérés à travailler sur cette terre devraient se retirer après la récolte faite » (58). Suivant le compte rendu figurant au dossier, les notables indigènes auraient accepté en échange... les marais de Betsizaraina.

Leur pétition, du 19 janvier 1897, que nous présentons en annexe (59), rend un son tout différent, et montre que les villageois spoliés ne font que s'incliner consciemment devant la force, qu'ils expriment en termes de prestige, du *Fanjakana* (pouvoir). L'extraordinaire, en la circonstance, est qu'ils aient osé se plaindre : le Betsimisaraka n'est-il pas selon l'administration, d'une patience à toute épreuve ? (60). Le reste du dossier aide à comprendre cette audace. Les villageois sont soutenus par le clan des Mauriciens contre les Français. Au même moment en effet, l'officier qui commande à Mahanoro demande la création d'une commission de délimitation des terrains « pour empêcher leur accaparement par les nombreux colons créoles de Maurice se couvrant du pavillon anglais, en général hostiles à la France, qui possèdent de vastes et belles propriétés qu'ils ont agrandies à leur guise et dont on devrait fixer les limites après production des actes de propriété qu'ils ne doivent pas avoir pour la plupart » (61). Ces mêmes colons seraient de plus mécontents de l'abolition de l'esclavage et d'ailleurs « gardent encore tout ou partie des libérés qui restent par ignorance ou apathie ». Le rôle ambigu des Mauriciens fournit un prétexte à l'administration centrale pour écarter comme négligeable l'opposition paysanne. Il ne faut pas, écrit à Gallieni le chef du service des Domaines « s'arrêter à des doléances qui sont provoquées par des personnes intéressées à

(58) *Ibid.* Procès-verbal de bornage du 12 décembre 1896.

(59) Cf. Annexe I.

(60) Aix-en-Provence, II D 128, Mahanoro — Rapport sur la situation politique et administrative du 1er octobre 1896 au 31 décembre 1898 : le Betsimisaraka, « habitué de tout temps à courber la tête sous le joug d'une tribu conquérante, oublia vite les instincts quelque peu guerriers de ses ancêtres du XVII^{ème} siècle, et devint l'homme paisible et doux, apathique même que nous connaissons. Rechercher la tranquillité est son unique préoccupation... ».

(61) Aix-en-Provence, II D 128, rapport du capitaine Clavel du 26 novembre 1896.

décourager nos nationaux», il convient de rassurer les habitants «en leur faisant connaître qu'on veut leur bien en installant de grandes exploitations qui les feront vivre» (62). Les ennuis du concessionnaire français ne sont pas pour autant terminés. En 1897-1898, il a maille à partir cette fois avec l'autorité militaire locale qui, assez peu sensible aux grandioses perspectives économiques, n'entend pas le laisser détruire les cases et expulser les paysans des terres qu'il convoite (63). Il lui faut faire intervenir à nouveau l'autorité supérieure. Mais on comprend aussi pourquoi la main-d'œuvre sera difficile à trouver sur place. Les paysans ont de la mémoire : un demi-siècle plus tard, avec la crise de la colonisation, la contestation resurgit à propos des terres d'Ampetika (64).

La procédure de la concession cependant n'est pas le seul mode de mainmise sur la terre. La véritable originalité de la région de Vatomandry-Mahanoro réside dans l'importance des acquisitions effectuées directement par les colons. A Mahanoro, le système de la concession ne joue d'abord qu'un rôle secondaire : de 1897 à 1900, l'administration ne délivre que 14 titres provisoires, dont celui de Sardelys, et treize autres qui couvrent 187 hectares, alors que le district, au début de 1900, compterait une trentaine d'exploitations européennes (65). A la même date, à Vatomandry, on dénombre 38 «propriétés rurales» relevant de 23 propriétaires (66), dont 18 créoles et 5 métropolitains. Pour 14 d'entre eux, l'établissement est antérieur à 1895. Par ailleurs, si 7 d'entre eux ont également sollicité des concessions, 16 ne sont que propriétaires. Ces données expliquent grandement le tour particulier que prendront les relations entre colons et administration dans la région. Les premiers se considéreront toujours comme des pionniers disposant de droits antérieurs à ceux d'une administration coloniale qui n'est légitime à leurs yeux que pour autant qu'elle se met à leur service. L'animosité permanente des créoles envers les métropolitains, et le relatif enracinement des propriétaires qui s'oppose à l'instabilité des concessionnaires ne peuvent que renforcer ce point de vue.

Dans 21 cas sur 23, nous connaissons l'étendue des propriétés. Elle appelle les mêmes remarques que celle des concessions : 7 propriétaires ont moins de 40 hectares, un seul se maintiendra, en devenant gérant de concession, puis

(62) ARM-D 178 S — Lettre du chef du service des Domaines, Bartholomé, au gouverneur général Gallieni, 6 mars 1897.

(63) *Ibid.* Opposition du lieutenant Sancery en avril-mai 1897 ; du chef de bataillon Franquet, mai-novembre 1898.

(64) Aix-en-Provence, II D 129 — Mahanoro, R.E., 1950.

(65) Pennequin, rapport sur la situation générale de Madagascar du 1er mars 1899 au 1er mars 1900, p. 174, Tananarive, Imprimerie Officielle, s.d.

(66) Aix-en-Provence, II D 219, Vatomandry, rapport d'ensemble pour 1899.

concessionnaire. Dans une catégorie supérieure, 12 propriétaires de 48 à 321 hectares vont fournir un noyau assez stable à travers la période coloniale (67).

Les modalités d'acquisition de ces terres ne semblent pas avoir différé de celles que nous avons notées pour la période royale. Aux dires du colon Agron (68), c'était l'époque où le traitant devenait colon-plantateur sur un domaine acquis pour une barrique de rhum. A ce niveau, on ne peut pas parler d'échange, même inégal. Les motivations du Betsimisaraka sont d'un tout autre ordre. «Un grand sujet d'étonnement pour lui... est cette idée de la liberté des échanges. Le Betsimisaraka du Sud est encore plein de la frayeur des gouverneurs et petits seigneurs hova», note un adjoint des services civils (69), suggérant ainsi que les pratiques des colons ne font que perpétuer d'anciennes exactions.

D'une façon générale, celles-ci sont légalisées par le nouveau pouvoir. Dans le *Journal Officiel* du 31 mars 1898, on relève l'immatriculation au nom de l'Etat français de la propriété «Bonne-Veine», 51 hectares sur le bas Mangoro (70). En fait, il s'agit d'une terre occupée sans titre depuis 1885 par le Mauricien Hodoul. Naturellement, l'Etat français rétrocède ensuite obligamment ses droits fonciers.

Autre cas plus complexe : le Malgache Rainisolofa, se présentant comme propriétaire à Mahanoro, demande l'immatriculation à son nom (71) du domaine «Cascade II» (500 hectares sur le bas Mangoro), en précisant qu'il l'a cédé à bail emphytéotique en janvier 1889, pour 90 ans, à un nommé Desprez. En fait, Rainisolofa est l'ancien gouverneur merina de Mahanoro, qui a disposé jadis du domaine public comme du sien propre, mais qui à son tour, va se faire déposséder, avec des formes, par le colon étranger. Car les titulaires d'anciens baux emphytéotiques prétendent désormais que, par droit de conquête, ils sont devenus propriétaires. Le pouvoir colonial ne saurait, évidemment, accepter cette thèse *de jure* (72). Mais *de facto*, c'est bien ce qui se pro-

(67) ARM-D 816 A.P., Regroupement des colons sinistrés de la rébellion (1948), on retrouve les Gentil, Guénot, Bègue, Salez.

(68) Communication orale de M. Robert, de Tamatave.

(69) Arch. Aix, II D 219, tournée de l'adjoint des S.C. Aujas (août 1900).

(70) *J.O.M.* 31 mars 1898. Réquisition No.49 du conservateur de la propriété foncière à Tamatave.

(71) *J.O.M.* 19 avril 1898. Réquisition No.62.

(72) *J.O.M.* 22 mars 1898. Rapport sur le régime de la propriété foncière à Madagascar, du chef du service des Domaines Bartholomé : « Sans accepter (cette) thèse... on doit reconnaître qu'il est indispensable de prendre des mesures qui permettent aux intéressés d'asseoir leurs droits ».

duit, sous la couverture juridique de l'arrêté du 10 mars 1898. Celui-ci prévoit, pour les baux délivrés par l'ancienne monarchie, les modalités de leur transformation en concessions à titre définitif, sous condition de mise en valeur ; et pour les baux délivrés jadis par des particuliers, le retour des terres correspondantes au domaine, pour octroi ultérieur en concession, si leurs propriétaires ne peuvent justifier de leur droit de propriété, ou s'ils ont disparu c'est-à-dire, s'ils ne se manifestent pas : à coup sûr, la très grande majorité des Betsimisaraka conserva un silence prudent. Mais leur spoliation s'inscrit avec évidence sur le terrain : en mars 1900, un fonctionnaire chargé des opérations d'immatriculation des terres constate que le gros village de Menagisy se trouve enserré de toutes parts par les lots de colonisation et les concessions Bonar et Bénier. Un peu plus loin sur la rive droite du Mangoro, deux autres villages sont dans le même cas (73). Un compromis est adopté : réserver les terrains accidentés aux villageois, qui y feront leurs *tavy*, alors expressément encouragés par l'administration. Quelques années plus tard, quand le *tavy* sera interdit, les communautés rurales de la zone des concessions se retrouveront sans terres...

Enfin, par un exemple concret, nous évoquerons à la fois un certain type d'aventurier qui s'implante dans la région, et les méthodes utilisées à cette fin (74).

Hippolyte Le Bihan, né en 1864 à la Plaine-des-Palmistes (La Réunion) débute comme instituteur, avant de venir s'établir à Madagascar en 1891. Il travaille à Tamatave chez Bocard Frères en 1891-92, et comme employé des Douanes en 1894-95, puis vient chercher fortune à Vatomandry. En octobre 1895, se disant délégué de l'autorité française, il réquisitionne la demeure d'une femme indigène, puis s'empare, à Ambodimanga, sur la Sandramanongy, de la propriété d'un nommé Ranaivo, qu'il fait accuser de fahavallisme et arrêter. Ce dernier est acquitté par le résident d'Andevoranto, mais Le Bihan garde la terre. Bien mieux, il se plaint au gouverneur général de n'avoir pas obtenu une subvention de 3000 francs pour diriger l'école officielle de Vatomandry, « droit que je crois avoir acquis, écrit-il, par 5 ans de travail, de sacrifices et de privations pour la cause française à Madagascar » (sic) (75). Chose à ses yeux scandaleuse, on a donné l'école à un Mauricien, Avice, selon Le Bihan, « un sujet anglais qui avant la guerre de 1895 travaillait contre la cause française comme professeur de langue

(73) Aix-en-Provence, II D 128, rapport du 20 mars 1900 de l'adjoint des services civils Sicre de Fontbrune.

(74) ARM-D 84, Cabinet civil (C.C.) — Affaire Le Bihan.

(75) *Ibid.*, plainte Le Bihan au gouverneur général, 12 octobre 1897.

anglaise pour la jeunesse hova de Tamatave». Le Bihan se venge de ce qu'il considère comme des persécutions en écrivant un article dans l'*Avenir de Madagascar*, une feuille de Tamatave, contre le chancelier de Vatondry, le lieutenant Casaux. D'où un incident dont Le Bihan, d'ailleurs rossé, ne ressort pas à son avantage. D'autre part, en maintes circonstances, le résident d'Andevoranto doit le prier d'avoir à cesser ses abus à l'égard des Malgaches. En particulier, Le Bihan emploierait 30 à 40 ouvriers qu'il ne paie pas, mais qu'il fait ligoter quand ils se plaignent. Rien n'y fait. Vingt ans plus tard, nous retrouvons le même individu poursuivant la série de ses abus, « employeur méchant et mauvais payeur » selon son chef de province en 1918 (76). Il ne trouve plus de main-d'œuvre et doit mendier des travailleurs pénaux à l'administration, qui d'ailleurs les lui donne. Ses pratiques ne l'empêchent pas d'être vice-président du Comice agricole, puis de la Chambre consultative régionale (77). Il disparaît en 1923 ou 1924. On comprend le jugement du résident d'Andevoranto en 1897... « un de ces créoles paresseux et prétentieux, d'une moralité douteuse, et ne désirant vivre qu'aux frais du gouvernement. Il est jaloux de tout et de tous... il est criblé de dettes et ne vit que d'expédients... ».

Le Bihan constitue un cas limite, certes, mais qui incarne bien cependant l'esprit et les excès de la petite et moyenne colonisation. Avec lui, de La Réunion sont importées des tendances esclavagistes vis-à-vis des populations locales, appuyées sur la conviction que tout Blanc détient une parcelle d'imperium ; et aussi, des tendances à la revendication permanente vis-à-vis de l'administration, qui font appel à un chauvinisme outrancier et s'expriment dans une presse locale hystérique, instrument de délation et de diffamation.

*
* *
*

La complaisance administrative s'étend aussi, le cas Le Bihan l'indique, à la fourniture de main-d'œuvre. En 1898, c'est un problème : « Nous ne pouvons pas trouver assez de travailleurs », telle est la principale réclamation que rencontre le directeur de l'agriculture dans sa tournée de 1898 (78). Selon ce dernier,

(76) ARM-D 820 A.P., Lettre du chef de province de Vatondry au gouverneur général, 21 décembre 1918.

(77) ARM, Chambre de commerce (Ch.Co.), Dossier No.43 — P.V. du 10 avril 1915 : Le Bihan prononce le discours de réception du gouverneur général.

(78) Prudhomme, *op. cit.*, p. 15.

la pénurie ne vient nullement du sous-peuplement (pourtant évident) de la région (79) qui dispense ses habitants d'un recours au salariat, mais tout bonnement, et conformément aux préjugés du temps, de ce que « le Malgache de la côte, n'ayant pas de besoins et sachant bien qu'il trouvera toujours à portée de la main tout ce qu'il lui faut pour vivre, ne veut pas travailler s'il n'y est pas forcé » (80). Que l'on rende donc le travail obligatoire et « les cultures équatoriales ne manqueront certainement pas de prendre une extension considérable sur le versant oriental de Madagascar ». Tel est exactement le point de vue de l'homme fort de Mahanoro, de Sardelys, lorsqu'en janvier 1898 il expose à Gallieni « la situation lamentable que créent à tout effort de colonisation l'apathie malveillante des naturels, leur répugnance obstinée à tout travail, leur résistance passive à se plier aux lois en vigueur relatives à la réglementation du travail et aux prestations... Actuellement, mes plantations sont menacées d'une ruine complète par suite de la résistance passive, obstinée et invisible à laquelle je me heurte » (81).

A première vue, cette crise est surprenante. La législation nouvelle n'est-elle pas déjà très coercitive pour l'indigène et très favorable au colon ? (82). En fait, l'administration n'a pas encore les moyens de la mettre en vigueur (83). Que la réglementation du travail soit rigoureusement appliquée, telle est la première revendication des colons. Mais ils demandent beaucoup plus : qu'on leur livre les prestataires destinés à l'origine aux travaux publics et dont, dans le seul district de Mahanoro, 5 ou 6 000 resteraient sans emploi (84). A long terme, selon la grosse colonisation, le remède serait dans une « immigration intérieure... déplaçant les populations les plus travailleuses » des hautes terres sur la côte : le Betsileo est tout désigné pour remplacer le Betsimisaraka (85). Aussitôt dit, aussitôt fait... mais dans l'illégalité car à la même époque, le minis-

(79) Environ 100 000 habitants sur 13 000 km², en comptant le district d'Anosibe-Marolambo.

(80) Prudhomme, *op. cit.*

(81) ARM-D 178, Cabinet civil, supplément. Lettre au gouverneur général du 8 janvier 1898.

(82) Arrêté du 21 octobre 1896, créant les prestations, mais en dispensant les employés des colons. Arrêté du 27 décembre 1896, instituant le travail obligatoire, attesté par un livret individuel.

(83) ARM-D 178, Cabinet civil, supplément. Lettre du régisseur Hodoul à de Sardelys. « On a pourtant proclamé dans chaque village qu'il fallait que chaque indigène ait son livret d'identité, mais qui fera la police ? That is the question... ».

(84) Lettre citée, 8 janvier 1898.

(85) *Ibid.*

tre des Colonies Decrais rejette le projet de réglementation du travail qui lui est envoyé de Tananarive, comme beaucoup trop contraignant pour l'indigène (86) et le gouvernement local doit s'incliner et mettre en place une législation d'apparence libérale (87) qui à Vatomandry et Mahanoro, va rester essentiellement formelle. Le chef de district de Mahanoro en dénonce tout de suite le caractère illusoire : car dans le même temps, sous l'appellation de prestation « l'idée de *fanompoana* subsiste... (l'indigène) ne verra pas l'avantage qu'il a à s'engager » (88). De fait les résultats sont minces : de janvier à août 1900, seulement 212 contrats d'un an sont enregistrés à Mahanoro (89).

Tout au long des années 1898 à 1900, l'administration organise le travail forcé en livrant arbitrairement des prestataires aux colons-plantateurs. Sur ce point, nos sources sont très discrètes pour Vatomandry, dont le chef de district révèle cependant, début 1900, que « grâce à l'appui de l'administration, la main-d'œuvre, si difficile à se procurer autrefois, a été assurée aux colons qui ont pu se livrer à des entreprises nouvelles toutes en bonne voie » (90). Le *Journal Officiel* lui-même, cependant, laisse échapper un aveu : en octobre 1900, par exemple, 182 travailleurs sont expédiés pour 3 mois sur diverses plantations de Vatomandry et Mahanoro (91). Ce même mois effectivement, le chef de district de Vatomandry va en tournée dans le nord de sa circonscription « pour visiter diverses propriétés de colons et leur assurer de la main-d'œuvre » (92). Nous suivons beaucoup mieux le processus pour Mahanoro, où dès avril 1898, de Sardelys remercie Gallieni : les prestataires « ont donné des résultats inespérés » ; on lui a remis 165 hommes, il n'y a eu que 3 déserteurs, dont un a été repris, ce qui prouverait les mérites d'une politique de fermeté (93). Un peu plus idéaliste, l'administrateur voit dans ces pratiques un aspect

(86) Rapport Pennequin, p. 39 — En septembre 1899, Decrais exige une législation qui ne porte pas atteinte « aux principes de justice et d'humanité qui sont la base même de notre action civilisatrice ».

(87) Arrêté du 16 janvier 1900 sur les contrats de travail, complété par un arrêté du 2 février imposant un salaire minimum de 0,4 franc par jour.

(88) Aix-en-Provence, II D 128, Mahanoro, rapport politique (R.P.) de février 1900.

(89) *ibid.*, R.P. mensuels de janvier à août 1900.

(90) Aix-en-Provence, II D 219, Vatomandry, rapport d'ensemble pour 1899.

(91) *Journal officiel de Madagascar* (J.O.M.), 19 janvier 1901. L'irrégularité est même double, car la durée légale des prestations n'était à l'époque que de 30 jours.

(92) Vatomandry, R.P., 4ème trimestre 1900.

(93) ARM-D 178, Cabinet civil, supplément. Lettre de de Sardelys du 18 avril 1898.

de la mission civilisatrice : « perpétuant l'œuvre entreprise en 1898 – forcer l'indigène à gagner malgré lui quelques piastres – nous avons continué les engagements forcés » écrit-il au début de 1900 (94). Et ainsi, deux types de recrutements coexistent, le réglementaire et l'illégal, aux résultats inégaux : à Mahanoro en mars 1900, ils fournissent respectivement 17 et 453 travailleurs...

Tout ceci ne va pas sans difficultés ; car « les colons réclament constamment l'augmentation du nombre des prestataires qui leur sont donnés » (95), à un moment justement où les travaux de la route de l'Est sont un gouffre de main-d'œuvre. Dès cette époque surgit un exemple de conflit appelé à se répéter, entre les colons et tout administrateur réputé libéral, c'est-à-dire non convaincu de la nécessité d'un asservissement total du colonisé. De 1898 à mai 1900, c'est le cas de l'administrateur Chessé à Mahanoro. Les réticences qu'il exprime dans l'exécution de son travail de négrier lui valent d'être dénoncé en haut lieu. « Indolent, négrophile et hostile aux grandes exploitations, voilà à peu près son état d'âme » selon de Sardelys (96). La prétendue négrophilie de Chessé se ramène pourtant à des proportions bien modestes. Il refuse de livrer les prestataires, retenus par ailleurs deux mois sur les chantiers de la route de l'Est, plus de trois mois par an aux colons, et demande pour l'indigène au moins « quatre ou cinq mois de réelle liberté... pour la mise en valeur de ses terrains de rizière, son unique fortune ». Erreur peut-être plus condamnable, il n'a pas trop mauvaise opinion de ses administrés et proclame vouloir mettre en pratique « les principes de justice et d'humanité dont on ne doit jamais se départir en matière d'indigénat » (97). Le successeur de Chessé, l'intérimaire Martin n'a pas de tels scrupules : de mai à septembre 1900, il livre sans discuter tous les travailleurs qu'on lui demande (98). Mais il amorce ainsi un véritable cycle de la fuite et de la répression. Une invasion de criquets ayant détruit leurs *tavy*, les populations du sud du district prennent la fuite plutôt que d'être remises aux colons par une administration qui espère ainsi, malgré la calamité,

(94) II D 128, Mahanoro, rapport d'ensemble pour 1899.

(95) Aix-en-Provence, II D 219, Vatomandry, rapport commercial, 1er trimestre 1900.

(96) ARM-D 178, Cabinet civil, supplément. Lettre de Sardelys au gouverneur général du 25 septembre 1900.

(97) Mahanoro, rapport d'ensemble 1899 : « Le Betsimisaraka de nos régions... est susceptible de fournir une excellente main-d'œuvre sous la réserve expresse qu'il soit traité au début avec une grande bienveillance, les errements d'une race ne se pouvant modifier en un jour » : cette formulation représente la pointe avancée du libéralisme colonial à l'époque.

(98) Mahanoro, Rapport politique, juin 1900 : « Tous les colons qui ont bien voulu s'adresser à l'administration pour obtenir leur main-d'œuvre ont indistinctement reçu satisfaction ».

recupérer des impôts irrécouvrables. Certes, tous les moyens sont mis en œuvre pour «mettre rapidement la main sur les déserteurs... et les ramener dans le droit chemin» (99) : mais une telle situation place toujours un chef de district en fâcheuse posture vis-à-vis de l'autorité supérieure. Aussi, dès septembre 1900, alors que de Sardelys écrit à Gallieni qu'il n'a «que des éloges» à faire de Martin, ce dernier commence à renâcler, et à dégager sa responsabilité : les difficultés seraient bien moindres, expose-t-il, «si, à l'exception de quelques-uns, tous les colons s'étaient donnés la peine de chercher des engagés dans les conditions prévues par l'arrêté du 16 janvier 1900» (100), au lieu de s'en remettre à la réquisition.

D'autre part, des contestations ne tardent pas à surgir, à propos de salaires pourtant avilis par la réquisition. «Les petits colons besogneux éprouvent un peu de difficulté à garder leurs ouvriers» (101) qu'ils ne paient que très irrégulièrement, et seulement sur intervention de l'administration. Le salaire imposé par celle-ci, 12,5 francs par mois, plus la ration de riz, est pourtant «relativement minime» avoue le chef de district Demortière. De tels procédés tendent bientôt à l'atmosphère. En octobre 1900, le gouverneur général est saisi d'une pétition de colons de Vatomandry dénonçant l'insécurité croissante et réclamant une protection. En fait, cette effervescence, occasionnée par des désertions de prestataires, vient, suivant Demortière, du «mauvais esprit de quelques colons, Mauriciens pour la plupart, croyant être en danger dès qu'ils sont en présence d'indigènes qui montrent du mauvais vouloir à travailler sur leurs propriétés, certains en fin de mois de ne pas être payés» (102).

L'année suivante, en 1901, le problème ne fait que gagner en ampleur, le chef de district incrimine non plus seulement les Mauriciens, mais aussi les Réunionnais, qui maltraitent et ne paient pas «les rares indigènes qui veulent bien encore travailler pour eux» (103). Comme un certain nombre d'autochtones, qui ont le fisc à leurs trousses, doivent fuir, vagabonder et voler pour subsister, les colons prennent peur, craignent des représailles et «jettent la panique parmi les populations qui les entourent, faciles à tromper». L'administrateur doit effectuer deux tournées pour calmer les esprits et demande l'expulsion d'un colon mauricien de Madagascar. Désormais, entre le colon et l'indigène, la barrière de la peur s'est élevée.

(99) *Ibid.*

(100) Mahanoro, R.P., septembre 1900.

(101) District de Vatomandry, rapport commercial, 2ème trimestre 1900.

(102) *Ibid.* Rapport politique, octobre 1900.

(103) *Ibid.* Rapport politique, 2ème trimestre 1901.

PREMIER BILAN DE LA COLONISATION EN 1901-1902.

Un premier résultat est acquis : la constitution d'un noyau de peuplement européen ou d'origine européenne d'environ 185 personnes en 1902. Le district de Vatomandry en compte 104, dont 70 hommes (104). Pour Mahanoro, le seul chiffre retrouvé, 54 hommes, permet d'extrapoler une population de l'ordre de 80 Européens et créoles. En 1905, pour les deux circonscriptions, le chiffre total s'élève à 225 (105) ; ce qui signifie que l'essentiel du peuplement blanc s'est constitué dans la première décennie de l'époque coloniale. A la veille de la seconde guerre mondiale, en effet, il ne dépassera pas 337 individus (106), dont 112 seulement pour Mahanoro, dont la croissance ralentie traduit un échec de la colonisation encore plus net qu'à Vatomandry.

Au surplus, en termes de colonisation, cette progression ultérieure est plus apparente que réelle. En 1905 en effet, comme on peut s'y attendre, la structure par sexe et par âge est très déséquilibrée : 148 hommes, 44 femmes, 33 enfants. Un certain rééquilibrage s'opèrera par la suite, sans que le nombre des hommes adultes progresse (107). Cette composition explique aussi un phénomène, le métissage qui, dès avant 1914, prend des proportions qui inquiètent l'administration (108). Tradition que l'on rapporte sur la côte est : le colon atteint d'un accès pernicieux, souvent compliqué de bilieuse hématurique, était à l'occasion sauvé par les infusions d'une *ramatoa*, qui restait sa compagne.

Dans cette population d'origine européenne, les créoles gardent nettement la majorité. Mahanoro reste un fief des Mauriciens : en 1902, sur 40 colons (109), ils sont 27, occupant des emplois souvent très modestes. 15 sont planteurs ou commerçants – la distinction entre les deux activités reste très floue – mais 7 sont artisans (charpentiers notamment) et 5 employés de commerce ou de plantation. Les 13 Français, pour les deux-tiers Réunionnais, sont planteurs et commerçants. A Vatomandry, sur 54 colons, on trouve à la même date

(104) *Guide-annuaire* 1902, p. 411, p. 415-416.

(105) *Guide-annuaire* 1905, p. 298.

(106) *Guide-annuaire* 1938, p. 257.

(107) *Guide-annuaire* 1926, p. 269 : le district de Vatomandry (qui englobe alors le poste administratif de Mahanoro) compte 150 hommes adultes d'origine européenne.

(108) Arch. Aix, II D 220, Province de Vatomandry, R.P. 1914 : le chef de province estime que la mobilisation aura ceci de bon qu'elle permettra à nombre de colons de voir ou de revoir la France, et d'y prendre femme...

(109) *Guide-annuaire* 1902, p. 408. Le terme de colon désigne les Blancs qui ne sont ni fonctionnaires ni missionnaires.

CONCESSIONS ET PROPRIETES EUROPEENNES DU DISTRICT DE MAHANORO EN 1901

HOSY

- 1 - CAMPAN
(Société des plantations de Mahanoro)

LOHARIANA

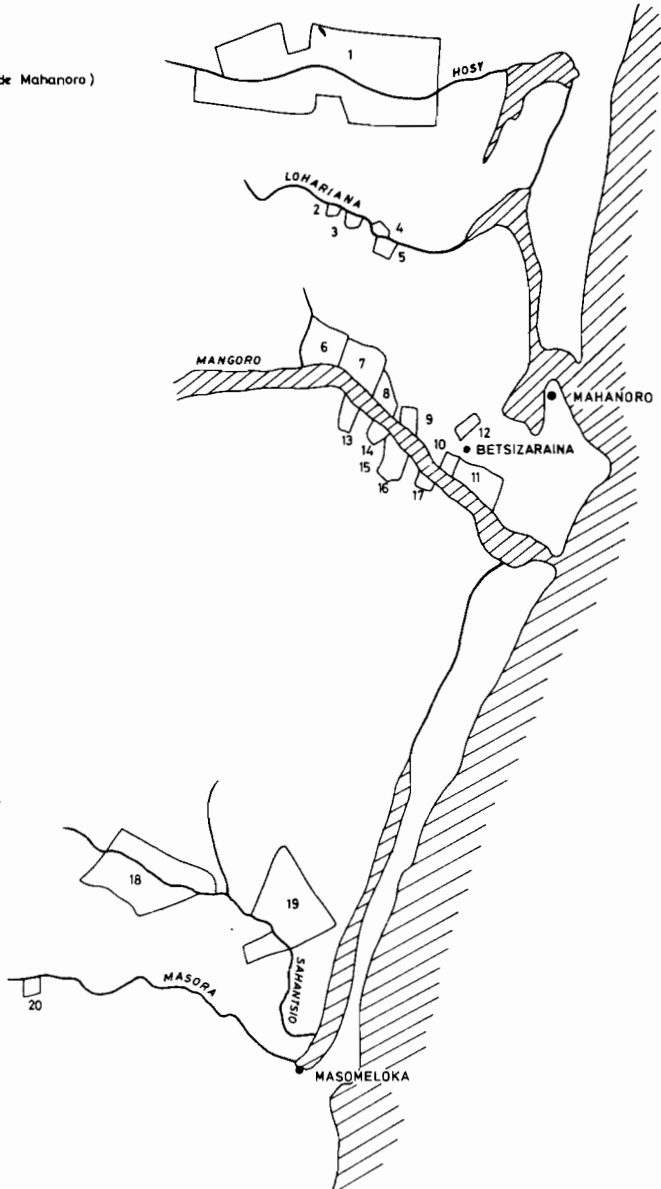
- 2 - ADRIEN THIBAUT
- 3 - SALETZ
- 4 - BERNARDEAUX
- 5 - MONTOCCHIO

MANGORO

- 6 - 7 GIROUST
- 8 - DESPREZ
- 9 - JEAN - LOUIS
- 10 - HODOUL
- 11 - 12 OE SARDELYS
- 13 - DE LA ROCHE
- 14 - BENIER
- 15 - FABRE
- 16 - BONAR
- 17 - PRESTO

SAHANTSIO - MASORA

- 18 - DE FLORIS
- 19 - GIRARD
- 20 - ANDRIANISA



36 créoles (22 Mauriciens, 14 Réunionnais) et 18 européens dont 15 Français. Dans l'ensemble de la population blanche de la province, la prépondérance créole — 134 représentants sur 225 en 1905 — est moins marquée du fait de la présence d'une trentaine de fonctionnaires parfois accompagnés de leur famille, et qui sont presque tous Français de métropole. Enfin, notons l'apparition dès le début du siècle d'une petite colonie asiatique, 14 commerçants, surtout chinois, en 1900 (110).

Le paradoxe apparent de cette colonisation médiocre est que, avec des effectifs limités, elle parviendra à bouleverser les conditions d'existence d'une population betsimisaraka estimée à l'époque à 19000 et 53000 âmes pour les deux districts de Vatomandry et Mahanoro. Dans ce processus, l'appui du pouvoir colonial va être nécessaire et décisif.

*
* * *

Autre fait acquis dès 1900-1901 : la carte agraire de la colonisation, à peu près fixée pour un demi-siècle. Les planteurs qui s'établiront par la suite reprendront pour la plupart des propriétés rachetées à bas prix ou des concessions abandonnées.

La mainmise sur la terre paraît à première vue limitée : quelque 4800 hectares dans le district de Vatomandry à la fin de 1901, 11000 dans celui de Mahanoro, si l'on compte les terres effectivement occupées soit 1,6 % et 2 % du sol tout au plus. Mais il faut y regarder de plus près. La colonisation, comme l'avait ordonné Gallieni, prend les meilleures terres, en mettant même une partie en réserve pour l'avenir. En octobre 1899, 13 lots de colonisation sont constitués (111). Ils gèlent plus de 12500 hectares dans le district de Vatomandry, dont les vallées secondaires du Manambolo et de la Sahaly à l'ouest de la ville, et toute la basse vallée du Manampotsy (112). Il en va de même, à Mahanoro, pour plus de 2000 hectares pris dans les vallées de la Lohariana, du Mangoro, de la Masora, dont les trois-quarts n'auront pas encore été demandés en 1905 (113).

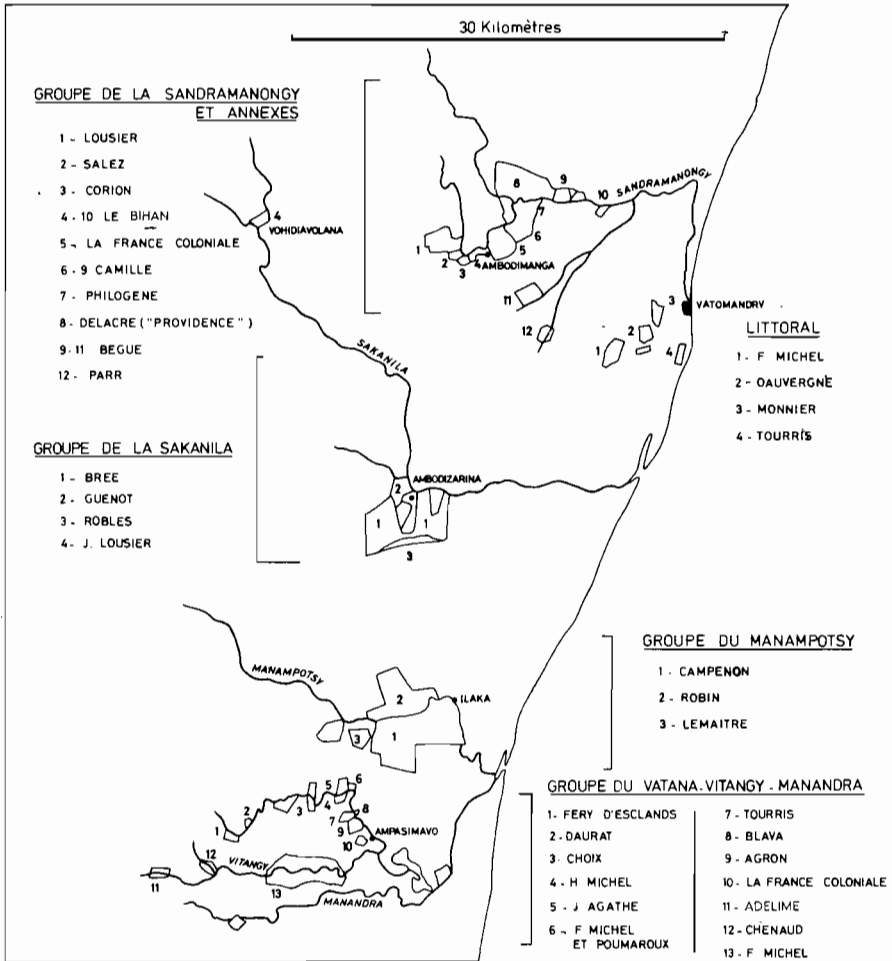
(110) Rapport Pennequin, p. 174. A Mahanoro, 6 commerçants chinois pour 1 Indien.

(111) *J.O.M.* 7 octobre 1899. Application de la circulaire du 21 avril 1899. Réquisitions d'immatriculation au nom de l'Etat français No. 799 à 811.

(112) *Ibid.* Lots Manampotsy I, II, III, 1 227, 350 et 6 053 hectares.

(113) *Guide-annuaire* 1905, p. 299 : propagande pour 1500 hectares encore disponibles dans les 3 vallées.

CONCESSIONS ET PROPRIETES EUROPEENNES DU DISTRICT DE VATOMANDRY EN 1901



D'autre part, la carte des concessions et propriétés des colons montre qu'elles s'échelonnent pour la plupart dans les principales vallées, elles mêmes assez régulièrement espacées. Ce sont, du nord au sud, les vallées de la Sandra-manongy — qui attire particulièrement les Réunionnais — de la Sakanila, du Manampotsy, du Manandry-Vatana (dans le district de Vatomandry), du Hosy-Lohariana, du Mangoro, de la Sahantsio-Masora (Mahanoro). Une telle implantation présente, pour les colons, des avantages particuliers.

« Les concessions sont en général séparées par d'assez grands intervalles, où sont établis les villages indigènes. Cette répartition est avantageuse à tous égards, en ce qu'elle maintient le contact entre les populations européennes et indigènes, et surtout en ce qu'elle facilite considérablement le recrutement de la main-d'œuvre nécessaire aux exploitations » (114).

Indiquons deux conséquences qui feront sentir tous leurs effets après 1910. En premier lieu, il est impensable de mettre en culture les étendues concédées avec une population aussi clairsemée, qui ne cultive elle-même que 20000 hectares environ dans les deux districts (115) et n'a aucune propension au salariat. Le problème de la terre ne va donc se poser qu'en liaison avec celui de la main-d'œuvre. L'occupation des vallées entraîne la fuite de la population vers les collines ou vers l'intérieur. Tous les rapports politiques le répètent, le Betsimisaraka cherche avant tout à fuir le contact avec l'étranger. Ou alors, suivant des modalités assez spéciales (116), il lui faut accepter de passer sous la coupe des colons. Dans ces conditions, la surface théoriquement occupée par les colons ne signifie pas grand'chose. D'un côté, ils n'en cultivent, sauf exception, qu'une faible partie (117), mais d'un autre, ils vont étendre leur influence bien au-delà de leurs terres. Sur la carte agraire de 1902, on peut lire les conditions géographiques de base d'un nouveau genre de féodalisme. Nous avons noté précédemment que seules les concessions et propriétés moyennes avaient un bon taux de survie : ceci s'explique par leur meilleure adaptation au système de servage plus ou moins camouflé appelé à prévaloir. La petite concession ne peut que difficilement recourir aux méthodes de recrutement de la main-d'œuvre qui vont s'instaurer ; la grande est éliminée de même, car elle ne peut être que capitaliste — formule dont notre période démontre la non-viabilité — ou esclavagiste — mais elle est alors trop voyante pour le libéralisme officiel du régime, d'autant que le milieu physique et humain ne s'y prête guère.

L'autre conséquence essentielle est le blocage de l'agriculture indigène sur le *tavy*, que l'administration va s'évertuer à interdire après 1905. Or la confisca-

(114) *J.O.M.* 12 octobre 1901, p. 6487. Visite de Gallieni à Vatomandry.

(115) *Guide-annuaire* 1905, p. 299.

(116) Cf. plus loin et surtout IIème partie, 1910-1926.

(117) Cf. annexes II et III.

tion des vallées — sauf leurs parties les plus inondables où l'administration essaiera, avec des résultats souvent désastreux, de développer le riz de marais qu'elle confond avec la riziculture irriguée des hautes terres — rend le *tavy* inévitable. Et ce, d'autant plus qu'il est la condition de base d'une relative liberté de l'indigène aussi bien sur les interfluves que dans la haute région forestière. D'où l'accentuation du caractère politique du *tavy*, qui se traduit par une sacralisation croissante de l'institution, qui n'est pas une curiosité ethnologique, mais bien le produit d'une situation historique.

*
* *
*

Cette colonisation agraire relancée par la conquête de 1895, que pèse-t-elle, quel est le niveau de son activité économique ? Il n'est pas facile de faire un décompte exact des planteurs qui s'accrochent alors réellement à leur exploitation, ou même à la région. Nous avons vu que, à Vatomandry, de 1896 à 1900, l'administration donne des terres à 23 concessionnaires étrangers, auxquels s'ajoutent 16 propriétaires non-concessionnaires. Mais dans le meilleur cas, on ne recense à la fin de 1900 que 25 exploitants en place (118). Un an plus tard, on n'en compterait pas plus de 23 (119). La déperdition est sensible surtout chez les concessionnaires, ce qui prouve que, en la distribuant, l'administration gaspille la terre comme elle le fait pour la main-d'œuvre ; le gaspillage est aggravé, surtout, par le fait que les terres abandonnées sont en réalité stérilisées, l'agriculture indigène n'osant pas les revendiquer. En tout cas, les chiffres cités plus haut sont déjà ceux de la colonisation lors de son apogée économique de 1924-1925 (120). A Mahanoro, le maximum est déjà atteint en 1900 avec 26 planteurs (121). Par la suite, il oscillera autour d'une vingtaine (122). Ceci ne signifie pas qu'une véritable stabilisation de la colonisation est désormais réalisée. Continuellement, les départs et pertes seront compensés par de nouveaux établissements de planteurs qui seront fréquemment des employés et des commerçants arrivés dans la région avant 1910, auxquels s'ajoutera une petite immigration réunionnaise.

(118) Cf. annexe II.

(119) *J.O.M.* 12-10-1901, p. 6487.

(120) *Bulletin économique de Madagascar* (B.E.M.), 3^{ème}-4^{ème} trimestres 1924, p. 317-319 répertoire de la colonisation : 26 planteurs européens à Vatomandry.

(121) Cf. annexe III.

(122) *B.E.M.* 3^{ème}-4^{ème} trimestres 1924 : 21 planteurs européens à Mahanoro.

Les chiffres qui précèdent suffisent à faire alors de l'ensemble Vatomandry-Mahanoro, avant Mananjary et Nosy-Be, le plus important foyer de colonisation agraire de Madagascar, à égalité avec la région de Tamatave qui l'emporte de peu pour le nombre des planteurs (53 contre 51) et plus nettement pour les superficies concédées, mais non pour les superficies mises en culture. Dans cette période de tâtonnements et d'essais, quatre types de colons se dégagent déjà :

- 1) quelques gros colons dynamiques ;
- 2) un groupe plus nombreux de moyens ou petits planteurs tenaces et habiles ;
- 3) ceux qui végètent, les premiers « marécageux » et
- 4) ceux qui abandonnent tout de suite.

Les premiers ne sont guère plus d'une demi-douzaine, mais représentent à coup sûr une élite à Madagascar à l'époque. Leur audience est considérable sur le plan régional et à Tananarive. Citons ceux dont le rôle et la personnalité se détachent le plus nettement.

Le comte Deville de Sardelys fait figure de seigneur de Mahanoro pendant une décennie. En 1896, il se fait attribuer, nous l'avons vu, la concession d'Ampetika, 300 hectares de bonne terre d'alluvions sur le bas Mangoro. Prudent, il embauche des Mauriciens ayant l'expérience du pays, les planteurs Hodoul – qui devient son directeur de plantation – et de la Tour de Saint-Ygest. Il a d'ailleurs lui-même la passion de l'agronomie, comme l'attestent les rapports très documentés qu'il rédige pour la première session de la Chambre d'agriculture (123). Disposant de capitaux non négligeables – il investira au total plus de 700000 francs – il évite les spéculations hasardeuses et se concentre sur les cultures qui passent pour être d'une réussite certaine dans la région : le café Libéria, dont 42000 plants sont mis en terre de 1898 à 1900, soit environ 70 hectares ; le cacao, sur une centaine d'hectares ; et secondairement la vanille sur une vingtaine d'hectares. Lorsque Gallieni visite l'exploitation en septembre 1901, elle passe pour « une des plus belles de la côte orientale » (124). Elle emploie 3 Européens et 150 ouvriers ; la grande majorité, environ 130, sont payés 12,5 francs par mois, plus le riz, et sont fournis par la réquisition administrative (125). Les premières récoltes sont attendues en 1902 pour le café, et en 1906 seulement pour le cacao, dont les premières plantations, faites en 1897-

(123) Supplément au *J.O.M.* du 20-12-1902. Première session de la Chambre d'agriculture, p. 9-13 : rapport de Sardelys sur la maladie vermiculaire du caféier, p. 25-28 : rapport de Sardelys sur les encouragements à apporter à l'agriculture.

(124) *J.O.M.* 12-10-1901, p. 6482-6483. Cf. annexe III.

(125) *J.O.M.* 19-1-1901, p. 5889 : 90 travailleurs fournis dans le dernier trimestre 1900.

1898, ont été anéanties faute d'avoir prévu un ombrage suffisant. En 1901, de Sardelys est optimiste : en réponse à son discours de réception à Mahanoro, Gallieni ne lui a-t-il pas promis de donner satisfaction à tous les desiderata qui lui ont été présentés, notamment en matière de voies de communication ? L'année suivante, lorsque sont créés les premiers organes représentatifs des colons-plantateurs, de Sardelys est tout naturellement élu président du Comice agricole de Mahanoro puis premier vice-président de la Chambre d'agriculture de Madagascar. Il s'y distingue par ses prises de position hostiles à la petite colonisation dont il déclare qu'«elle n'a pas sa raison d'être et est même inadmissible à Madagascar» (126).

Avec quelques variantes, on retrouverait le même type d'homme à Vatomandry avec les colons Brée et Jénot. Le premier, «courageux planteur. ...Français de race et Parisien de naissance (sic), d'une parfaite éducation et d'une vaste érudition» (127), après avoir racheté en 1892 à un Mauricien un domaine de 1500 hectares à Ambodijarina, sur le Sakanila, en fait, malgré sa destruction en 1895-1896, «une superbe plantation, qui entre aujourd'hui (en 1900) en plein rapport... sans contredit la plus belle du district et de toute la côte Est» (128). En 1900, le café couvre plus de 50 hectares, sur 150 projetés ; le cacao 30 et la vanille 20. La présence d'un troupeau important permet de maintenir les terres en bon état. Plus audacieux que de Sardelys, Brée multiplie les essais : il introduit à Vatomandry l'Hevea, le seul caoutchouc qui aurait pu être rentable, si le milieu lui avait convenu ; et diverses variétés de caféiers : il sera le premier à prôner le remplacement du *Libéria* par le *Robusta* (129). Cet esprit d'innovation, s'il lui vaut certains succès, — par exemple, Brée trouve un créneau économique intéressant avec un produit secondaire comme le kola — est aussi la cause d'échecs coûteux ; c'est le cas avec le cacaoyer, sur lequel Brée s'obstinera vainement (130). Peu sûr, à juste raison, de ses propres capacités, le service de l'agriculture confie à Brée les essais de nombreux végétaux importés, dont l'énumération est pour le moins curieuse : à côté du thé et des cafés de Java, on trouve le mangoustan, le palmier à sucre, le mandarinier de

(126) *J.O.M.*, supplément du 20-12-1902, p. 27. La Chambre d'agriculture le suit partiellement en émettant le vœu qu'«il ne faut pas encourager la petite colonisation, du moins sur les côtes».

(127) Arch. Aix, II D 219, Vatomandry, rapport 1899.

(128) *Ibid.*

(129) ARM D 130 CC, supplément. Province de Vatomandry, R.E. 1931.

(130) *Bulletin économique de Madagascar*, B.E.M. 1910, 2ème semestre, p. 258, article : «Le chancre du cacaoyer et son traitement», de Maurice Brée, qui s'élève contre le découragement des planteurs et rappelle «que tous les pays producteurs de cacao ont vu des fléaux de ce genre et ne s'en sont rendus maîtres que par des traitements appropriés».

Zanzibar... (131). En tous cas, les administrateurs soulignent le rôle d'animateur, dans la région, de Brée, qui est également le premier à importer d'Europe un matériel complet pour décortiquer et trier le café (132).

Après l'exploitation Brée, un autre fleuron du district est la propriété « Providence », créée en 1881, sur la Sândramanongy, qui, après avoir plusieurs fois changé de mains sans rien rapporter, est rachetée en 1897 par la Compagnie Parisienne de Madagascar (maison Delacre), qui la porte à 952 hectares et la confie à l'ingénieur agronome Jénot. Dès 1901, elle compte elle aussi « parmi les plus belles exploitations agricoles de Madagascar » (133), et elle est la seule à utiliser des engrais d'importation ; elle est aussi le premier ensemble agro-industriel de la région ; à côté de la vanille, objet de soins minutieux, l'effort essentiel porte ici sur la canne à sucre, transformée sur place en un rhum qui se vend facilement sur toute la côte. La production d'alcool dénaturé utilisé comme carburant est projetée. Tout comme Brée, Jénot se livre à de nombreux essais : kola, coca, letchis, patchouli en plus de diverses variétés de cafés et de cacao. Il joue le rôle de conseiller agricole bénévole des colons créoles de la Sandramanongy (134), préside le premier comice agricole de Vatomandry et est élu second vice-président de la Chambre d'agriculture en 1902.

Ce ne sont pas là des exceptions. D'autres planteurs pourvus de capitaux, sont à ranger dans la même catégorie. Tel de Floris, propriétaire de 1964 hectares sur la Sahantsio (135), et les nouveaux concessionnaires qui arrivent en 1901, comme Robin à Vatomandry (997 hectares sur le bas Manampotsy) et, à Mahanoro, Girard (Société Hosy-Mahanoro, 2500 hectares) et les frères Campan, neveux de Jean Laborde (Société des plantations de Mahanoro, 5000 hectares sur le Hosy). A la fin de 1901, il semble que le district de Mahanoro soit destiné à devenir un fief des gros colons. Cinq d'entre eux y détiennent 11000 hectares, la vingtaine de petits colons n'en a pas en tout le dixième.

*
* * *

(131) *J.O.M.* 12-10-1901.

(132) *J.O.M.* 17-10-1903.

(133) *J.O.M.* 12-10-1901.

(134) ARM D 473 AP. Lettre du colon Le Bihan à l'administrateur Berthier, 9 juin 1921.

(135) ARM, Ch. Co. No.43. Lettre du 20-2-1907 du chef de province Marcoz au G.G., sur de Floris, président de la Chambre consultative de Vatomandry-Mahanoro : « Culture générale très étendue, réelle valeur intellectuelle... M. de Floris occupe dans la province une situation tout particulièrement en vue, due à ses efforts dans ses essais de colonisation agricole »...

On trouve ensuite un groupe de planteurs aux débuts modestes, mais dont la ténacité et l'habileté (voire, les procédés douteux) compensent le manque de capitaux et assureront leur permanence dans la région. A ce titre, ils constituent le type de colon le plus représentatif, au moins jusque vers 1930. C'est à eux que pense le commandant du territoire des Betsimisaraka quand il écrit que, à Vatomandry, le succès de la colonisation, en bonne voie, viendra de la volonté plus que de la mise en œuvre de capitaux (136). Sont à ranger dans cette catégorie les futurs notables des deux localités, auxquels nous avons déjà fait allusion : tel Agron, ex-sergent de Gallieni, dont, suivant son chef de district, «le travail intelligent et opiniâtre lui assurera dans un avenir rapproché des résultats rémunérateurs» (137). En 1903, il possède «une vanillerie merveilleuse qu'on peut citer comme un modèle d'entretien et de vigueur», et un troupeau important (138) ; situation prospère, également, pour d'autres planteurs de vanille comme Dauvergne, Choix ou J. Lousier, qui remonte le haut Sakanila pour créer, à Vohidiavolana, sur 102 hectares très fertiles une ferme-modèle (139) produisant café Libéria, vanille et canne à sucre. A Mahanoro, le même type de colons se retrouve avec les Fabre et Hodoul. Ces derniers, installés depuis 1885, accroissent patiemment le nombre de leurs caféiers et de leurs vanilliers sur les 51 hectares de leur propriété (140).

Mais ils ne sont pas la majorité. Les deux derniers groupes montrent à quel point cette colonisation s'est accompagnée de déchets importants. Nombreux, tout d'abord, sont les colons, surtout Réunionnais, qui se condamnent à végéter par incapacité à mettre en culture les terres qu'ils ont occupées. Ce sont les premiers «marécageux» qui apparaissent sur les tableaux que nous présentons en annexe. Quelques-uns – cas Le Bihan, Poumaroux – parviendront à passer dans la catégorie supérieure à la faveur de la conjoncture exceptionnelle de 1920. Mais la plupart ne tentent qu'à peine les cultures riches, qui exigent une mise de fonds, et une attente trop longue, et se contentent d'une auto-subsistance misérable : riz, maïs, patates, manioc et un maigre élevage (141).

(136) Arch. Aix, II D 219. Conclusion au rapport de tournée de l'administrateur Demortière, du 1er juillet 1900.

(137) *Ibid.* District de Vatomandry, rapport d'ensemble 1899.

(138) ARM D 473 A.P. Rapport de tournée de l'administrateur Martin.

(139) *Ibid.*

(140) *J.O.M.* 12-10-1901. Description de la propriété Hodoul, p. 6483.

(141) *J.O.M.* 12-10-1901, p. 6487. Sur 23 domaines faisant l'objet d'une mise en valeur dans le district de Vatomandry, 6 ne pratiquent que les cultures vivrières et un, les cultures vivrières et l'élevage. Certains s'adonnent même à la culture du riz sur *tavy* : cas du Réunionnais Fery d'Esclands (Tournée Demortière citée supra).

Ceux-là ne font guère qu'imiter les indigènes. Un marché local du manioc se développe-t-il ? «Ce résultat a attiré l'attention de plusieurs colons, qui viennent d'en planter de grandes étendues» (142). Dix-huit mois plus tard, faute d'écoulement, ce manioc reste en terre (143).

Pour finir, il y a les aventuriers, plus ou moins spéculateurs, qui ne font que passer sur leurs concessions, ou même n'y viennent pas du tout. Chaque année en fournit un contingent (144). Contre eux Gallieni prend l'arrêté du 10 février 1899 dont les stipulations ne suggèrent que trop bien le genre d'abus commis depuis 1896 : désormais, sous peine de déchéance immédiate, le concessionnaire doit résider sur ses terres ou y avoir un représentant, et effectuer un commencement de mise en valeur dans un délai de six mois. Précautions prises pour éviter les chicanes et réclamations abusives : les terrains reconnus nécessaires aux troupeaux indigènes ne pourront être aliénés ; l'Etat se réserve pendant 10 ans le droit de faire passer sur les terres concédées les voies de communication reconnues nécessaires sans indemnité pour le concessionnaire.

Mais, ayant fixé les règles, le pouvoir fait preuve de la plus grande mansuétude dans leur application. Périodiquement, les gouverneurs annoncent leur intention de reprendre les terres non mises en valeur mais n'exécutent pas, ou seulement très tardivement, leur menace (145). Les 5 120 hectares de la concession Levilly et Chapman, octroyés le 14 novembre 1898, ne sont repris qu'en 1902 (146). Nombre de concessions de 1900-1902 ne seront reprises qu'en 1908-1910. Et il faut véritablement que le concessionnaire ne fasse aucun effort pour être déchu : car les commissions locales chargées de la constatation de la mise en valeur « n'apportent pas généralement à l'accomplissement de leur mission tout le soin désirable » (147), et considèrent comme mise en valeur l'exécution de travaux insignifiants. Sur la côte est, un avis favorable est donné (148) à la délivrance d'un titre définitif pour un terrain de 100 hectares où

(142) Arch. Aix, II D 219, Vatomandry, rapport commercial 3ème trimestre 1900.

(143) *Ibid.*, R.E. 2ème trimestre 1902.

(144) *Ibid.*, rapport d'ensemble 1899 : 6 des 16 concessionnaires des années 1897 à 1899 sont dans ce cas.

(145) — G.G. Pennequin : circulaire du 6 mai 1899 (*J.O.M.* du 3 juin)
— G.G. Augagneur, rapport au ministre du 29 janvier 1906 — Arch. SOM, Paris, Mad. 364 — 993. circulaire du 25 mars 1908 (*J.O.M.* 11 avril) et du 19 septembre 1908.

(146) Arrêté du 25 mars 1902 (*J.O.M.* du 16 avril).

(147) Circulaire du 6 mai 1899.

(148) *Ibid.*

n'existent qu'une pépinière et un potager. Les critères de mise en valeur restent d'ailleurs vagues et arbitraires, du fait que celle-ci « peut se manifester sous des aspects très différents suivant les régions et le but poursuivi par le concessionnaire »... (149). Ainsi, comme toujours à Madagascar, entre les intentions affichées et la pratique sur le terrain, il y a un gouffre.

*
* *
*

Dans l'attente d'hypothétiques résultats agricoles, petits et même moyens colons subsistent en grande partie grâce aux profits d'un commerce de traite. Dans la province, comme sur presque toute la côte est à l'époque « le commerce des petits postes de l'intérieur est fait non par l'intermédiaire d'Asiatiques comme sur le côté ouest, mais par des Blancs, créoles pour la plupart, ou à défaut par des détaillants hova » (150). On saisit là, incidemment, une des raisons de l'animosité violente des créoles pour les Merina.

Dans certains cas, on est même en deça du système de la traite (c'est-à-dire de l'import-export), les colons ne faisant que s'insérer dans l'économie indigène. Sur sa petite propriété de 10 hectares à Ampaho (bas Sakanila), le colon Favre vit moins de ses cultures vivrières et maraîchères que d'un commerce de charbon de bois (151). Beaucoup d'autres font de la canne à sucre uniquement pour la production de *betsabetsa* à l'aide de *fangarina* (152), moulins à canne traditionnels, dont la taxe est abaissée à 50 francs en 1899, ce qui permet d'enivrer l'habitant pour 10 à 20 centimes, alors qu'avec des alcools de traite, il faut 1 franc à 1,50 franc (153). D'autres encore, comme Lousier et Campenon, obtiennent l'autorisation de distiller du rhum.

On comprend la dissémination des colons dans les différentes vallées de la région : chacun essaie de se tailler un micro-marché. La concession Choix est aussi un « poste commercial » ; Agron « tient un petit commerce assez bien achalandé » ; sur le domaine Campenon, un magasin vend riz, étoffes, bimbéloterie. Inversement, c'est le cas Lemaître à Ambodiriana-Manampotsy, un trai-

(149) *Ibid*

(150) *J.O.M.* 12-10-1901, p. 6486.

(151) Tournée Demortière du 1-7-1900, citée supra.

(152) *Betsabetsa* : jus fermenté et alcoolisé de la canne à sucre, « un mauvais rhum... dont les indigènes, fort enclins à l'ivrognerie, font un usage immodéré » (*Guide-annuaire* 1898, p. 245). Le *fangarina* : description et croquis dans Catat, *op. cit.*, p. 125.

(153) ARM D 473 A.P. Tournée de l'administrateur Martin, 1903 : exemple du colon Tourris.

tant peut devenir planteur là où il a ouvert boutique (154). Chez certains, l'aspect aventurier à la recherche de coups fructueux est évident : tel ce Féry d'Esclands qui promet, pour le ministère, des échantillons d'Aramy, puis ayant appris que le chef de district recherchait de la gutta percha, affirme savoir où il y en a dans l'intérieur, mais ne veut pas le révéler pour s'en réserver l'exploitation (155).

Parmi les traitants, une hiérarchisation se dessine. A Mahanoro, un réseau commercial créole tient tout le district : « Toutes les transactions, achat de riz ou de cire, vente de *lamba*, toiles, marmites, sel, se font par l'intermédiaire de petits traitants à la solde des maisons Jean-Louis et Thibaut (156) qui suffisent largement à approvisionner le district et qui drainent à elles seules à peu près tous les produits susceptibles d'être exportés » (157). A Vatomandry, les Mauriciens ne sont encore guère concurrencés par les agences des compagnies de traite, qui font surtout de l'importation. Quelques-uns, qui connaissent bien le pays, ont des affaires qui poussent leurs ramifications dans l'intérieur : Félix Michel par exemple, qui, à Madagascar depuis 1875 « a acquis par son travail une situation des plus enviables » (158). Comme les autres commerçants les plus importants de la place, Pelicier, jadis en 1890 un gros planteur de canne à sucre, et l'associé de ce dernier, Guénot, Michel délaisse ses nombreuses propriétés, abandonnées à un élevage extensif de bovins — il en possède d'ailleurs 1 500 têtes — pour se consacrer à une activité d'échanges autrement fructueuse.

Pour acquérir au moindre coût les produits locaux, tous les moyens restent bons. Ainsi en 1901, dans le sud du district de Vatomandry, les habitants vendent massivement leurs bœufs à vil prix, à la suite de bruits prétendant que des sorts auraient été jetés sur les animaux, que leurs propriétaires périraient de mort violente, et que le gouvernement s'approprierait à confisquer les troupeaux. Gallieni doit faire un *kabary* pour démentir ces manœuvres « dont les auteurs n'ont d'autre but que d'abuser de la crédulité superstitieuse des indigènes pour se procurer des revenus illicites en les dépouillant de leurs biens ou de leurs

(154) Aix, II D 219. Tournée Aujas (août 1900) : exemples Agron, Lemaître, Campenon.

(155) *Ibid.*, tournée Demortière (1er juillet 1900).

(156) Respectivement mauricienne et réunionnaise.

(157) *J.O.M.* 29-11-1902. District de Mahanoro, R.E. 2ème trimestre 1902.

(158) Aix, II D 219. Vatomandry, rapport d'ensemble 1899. Tournée Demortière (juillet 1900) : le rapport décrit un magasin de F. Michel à Antsaka-Vatana. L'échange de toiles et ustensiles divers contre du riz « procure de très beaux bénéfices ».

troupeaux» (159). Ce commerce ne s'intéresse guère qu'aux peaux, qui constituent, suivant les années, le second ou troisième produit d'exportation de la province après le raphia et la cire. Aussi, avec l'accentuation de la pression fiscale à partir de 1901, les vols de bœufs connaissent une recrudescence alarmante. L'administration y remédie à sa manière, c'est-à-dire par une répression draconienne d'abord (160), et ensuite en cherchant à imposer un système de laissez-passer pour les peaux, qui provoque un tollé chez les colons, qui n'y voient que «tendances inquisitoriales et vexatoires contre les commerçants européens» (161), et brandissent un libéralisme de mauvais aloi pour exiger le maintien d'une situation qui fait leur affaire (162).

Les mêmes excès se retrouvent dans le commerce du riz. Les colons achètent aux indigènes à bas prix le paddy que ceux-ci doivent racheter beaucoup plus cher quelques mois après. Les autorités laissent faire : «le conseil d'agir avec plus de prudence aurait pu leur être donné par l'administrateur,... mais il s'est abstenu par crainte de soulever les réclamations de la part des traitants qui pourtant savent bien qu'ils exploitent les cultivateurs indigènes » (163). Au début de 1901, à la suite d'une invasion dévastatrice de criquets, le riz acheté 10 francs les 100 kilos l'année précédente est revendu 42 francs (164). Naturellement, les Betsimisaraka exploités répliquent en fraudant autant qu'ils le peuvent, notamment pour le raphia et le crin végétal qu'ils livrent (165) : leurs pratiques en la matière, cette fois, sont réprimées par un arrêté de 1904. Plus radicalement, les colons demandent la confiscation de tout lot non conforme, mesure que le chef de province, tout de même, refuse comme présentant « un

(159) *J.O.M.* 12-10-1901, p. 6484.

(160) *ARM*, Ch. Co. No.43. Lettre du chef de province Marcoz au G.G.; 27 février 1907 : son tribunal inflige uniformément 5 ans de prison pour tout vol de bœufs.

(161) *Ibid.*

(162) *Ibid.* PV du 11 avril 1907. Rapport Dauvergne sur la question. Avec la réglementation projetée : «Ce sera le fléchissement d'un de nos meilleurs produits d'exportation, la destruction d'une valeur existante... Chaque fois qu'il est porté atteinte à ce principe primordial des libres sociétés modernes, laissez-faire, laissez-passer, on crée une entrave. L'entrave ne serait-elle que morale, elle est insupportable»... etc. etc.

(163) Arch. Aix, II D 219, District de Vatomandry, R.P. juin 1900.

(164) Arch. Aix, II D 219, Vatomandry, R.E. 1er trimestre 1901. Un autre rapport (tournée Aujas, août 1900) s'en prend au « monopole funeste des traitants » qui ne font que poursuivre les exactions des « seigneurs hova ».

(165) *J.O.M.* 20-12-1902: Session de la Chambre d'agriculture : doléances à ce sujet.

caractère d'arbitraire trop marqué» (166). Mais la qualité médiocre du produit livré sert à justifier un bas prix d'achat, ce qui met toujours le producteur au bord du découragement et par conséquent, rend très vulnérable aux crises cette économie de cueillette.

Sur ce fond de médiocrité consternante, Vatomandry, comme d'autres centres, connaît sa période d'euphorie brève et trompeuse, qui se situe en 1899-1901. La petite bourgade offre le visage avenant d'un embryon de foyer urbain tout neuf : «Plus favorisée que Tamatave, cette localité possède de larges avenues plantées d'arbres. La ville a un aspect riant et semble appelée à un brillant avenir» (167). Le long d'une artère principale de plusieurs kilomètres, détaillants merina et créoles, agents des maisons de Tamatave et des compagnies de traite (168) s'arrachent la concession de lots de terrains. Avec toutes les immatriculations en cours (169), le périmètre urbain est à peu près entièrement occupé au début de 1900 et «la propriété foncière définitivement établie à Vatomandry» (170) au profit quasi-exclusif des étrangers et des Merina.

Deux contingences stimulent à l'époque l'activité commerciale. D'abord les deux épidémies de peste qui s'abattent sur Tamatave, de novembre 1898 à février 1899, puis de septembre à décembre 1899, et qui provoquent un notable détournement de trafic sur Vatomandry. Ensuite, le fait que pour toute la côte est, c'est au départ de Vatomandry que la charge de porteur pour l'Imerina est la moins chère. Par les mauvais chemins d'Irihitra et d'Anosibe, Vatomandry est le port le plus proche de Tananarive, à 155 kilomètres en ligne directe. Il acquiert alors un poids économique qu'il ne devait retrouver qu'à un bref moment par la suite, lors du boom du graphite en 1916-1917.

(166) ARM Ch. Co. No.43. PV séance du 12 février 1907.

(167) *J.O.M.* 19-2-1898. Visite du secrétaire général à Vatomandry.

(168) *Guide-annuaire* 1901-1902 : agences de la Compagnie Lyonnaise, de la Compagnie Marseillaise, des maisons Oswald (allemande), Procter Brothers (anglaise), Gratry, Delacre et Golaz.

(169) *J.O.M.* 1899 du 5/1, 30/3, 21/6, 2/8, 5/8, 9/8, 4/10, 7/10, 2/12 et 9/12 : en tout 101 demandes d'immatriculation de propriétés dans le périmètre urbain, émanant en majorité de petits commerçants merina.

(170) Arch. Aix, II D 219, Vatomandry, rapport d'ensemble 1899.

Commerce de Vatomandry de 1897 à 1901

(en milliers de francs)

	1897	1898	1899	1900	1901
<u>Madagascar</u>					
Importations	18 359	21 628	27 917	40 470	46 033
Exportations	4 342	4 974	8 048	10 624	8 975
Total	22 701	26 602	35 965	51 094	55 008
<u>Tamatave</u>					
Importations	10 899	11 635	10 593	12 229	16 902
Exportations	954	764	2 387	4 943	4 560
Total	11 853	12 399	12 980	17 172	21 462
% du commerce de l'île	52,2 %	46,6 %	36,4 %	33,4 %	39 %
<u>Vatomandry</u>					
Importations	829	1 200	2 240	3 123	2 756*
Exportations	346	378	807	626	551
Total	1 175	1 578	3 047	3 749	2 307
% du commerce de l'île	5,1 %	5,9 %	8,5 %	7,3 %	4,1 %

NOTE : Mahanoro n'est pas ouvert alors à l'importation et à l'exportation directes.

* dont 1713 pour le premier semestre.

Vatomandry est alors le cinquième port de Madagascar (171).

Autre statistique, essentielle et plus concrète, celle du « mouvement des bourjanés » (172). En 1900, 77116 porteurs sont envoyés de Tananarive à destination, principalement, de :

Vatomandry	31.831
Tamatave	12.257
Andevoranto	11.101

De cette situation privilégiée de Vatomandry découlent 2 conséquences :

– Les milliers de bourjanés qui traversent le district, et qui disposent d'un pouvoir d'achat quadruple de celui du travailleur local – 1,5 franc par jour contre 0,4 franc – forment la principale clientèle du commerce local, pour les

(171) Après Tamatave, Diégo-Suarez, Majunga et Nosy-Be, cf. Annexe IV.

(172) Bourjanés = porteurs. Le mouvement mensuel figure au *J.O.M.* pour 1900 : *J.O.M.* du 12-1-1901, p. 5263.

alcools de traite surtout. Leur disparition entraînera celle des trois-quarts des petits commerçants (173).

— L'essor commercial a une incidence directe sur la colonisation agraire. Dans le seul second trimestre 1900, par exemple, sept nouveaux arrivants demandent des terres (174). Ils spéculent sur le développement d'une infrastructure par l'administration. Tout Vatomandry espère alors la construction d'une bonne route carrossable reliant le port à Beforona, sur la route de l'Est nouvellement achevée ; et même mieux : car le terminus côtier du T.C.E. ne semble pas définitivement fixé ! En 1906 encore, le G.G. Augagneur ne condamne-t-il pas Tamatave (175) ? La situation est la même à Mahanoro, où l'on attend l'aménagement d'un bon chemin muletier vers Antsirabe, faisant du petit port le débouché du Vakinankaratra (176), et même la reconstruction de la « route Jean-Laborde » (177), première piste en partie carrossable, entre la côte est et Tananarive, construite vers 1840. Suivie par Foucart en 1889, son tracé par la vallée du Mangoro, Anosibe, Mantasoà et la vallée de l'Ikopa passait en 1898, à juste titre, pour le meilleur et le plus court.

*

* *

En somme, en 1900-1901, la colonisation vit largement d'espérances, que l'administration entretient par son optimisme inaltérable : « une constatation s'impose : c'est un progrès immense accompli ces trois dernières années, en rapport avec l'impulsion donnée par l'administration et l'effort réalisé par les colons, les planteurs et les indigènes », écrit en février 1900 le chef de district Dubosc-Taret (178). Même auto-satisfaction chez son successeur Demortière : « la situation est excellente, et les progrès de la colonisation dans le district

(173) Arch. Aix, II D 219, Vatomandry, R. E. 2^{ème} trimestre 1902.

(174) *Ibid.* Rapport commercial, 2^{ème} trimestre 1900.

(175) Archives SOM, Paris. MAD. 364 993. Rapport au ministre du 15 décembre 1906. « Le port de Tamatave est d'ores et déjà une erreur économique ».

(176) *J.O.M.* du 12-10-1901 : première revendication des colons de Mahanoro, elle est présentée à Gallieni par de Sardelys.

(177) *Guide-annuaire* 1898, p. 297. Sa première construction est évoquée dans J. Chauvin, Jean Laborde 1805-1878, Tananarive, *Mémoires de l'Académie Malgache*, fascicule 29, pp. 14-16. Sa concurrente, la route de l'Est Tananarive-Mahatsara, construite de 1897 à 1900, de conception militaire, recoupait toutes les crêtes, et était en conséquence bien moins économique.

(178) Arch. Aix, II D 219, Vatomandry, rapport d'ensemble 1899, conclusion.

peuvent être constatés à chaque instant...» (179). De telles conclusions se situent, il faut le remarquer, dans la logique administrative qui implique que le pessimisme est contre-indiqué pour qui veut faire carrière. Elles sont donc très volontiers avalisées par le commandant du territoire des Betsimisaraka du Sud (180). Nous saisissons là une origine du «règne du bluff» reproché à Gallieni (181). Ce dernier, malgré les doutes qui lui viennent après sa grande tournée de 1901 (182) continue à recommander Vatomandry et Mahanoro, avec Mananjary, comme lieu d'installation du colon éventuel (183). Les chefs de district prédisent la prospérité pour 1902-1903, quand «les nombreuses concessions du district seront en plein rapport. A cette époque, un commerce considérable d'exportation s'établira et assurera la prospérité de ce coin privilégié de la Grande Ile» (184). En fait, les réalisations restent modestes : en 1902, le district de Mahanoro n'a que 495 hectares de cultures tropicales (185). En 1905, pour la province entière, le chiffre, canne à sucre exclue, est de 881 hectares (186). Au surplus, on ne voit pas leur production compter beaucoup dans l'économie provinciale. Les produits des plantations apparaissent bien au bilan des exportations en 1903, mais en quantités très limitées, loin derrière les produits de cueillette fournis par les autochtones (187). L'essentiel, il est vrai, en est vendu sur le marché intérieur, notamment sous forme de graines

(179) *Ibid.*, rapport commercial, 3ème trimestre 1900.

(180) Annotation au rapport de 1899 : «Grâce à la sage administration et à l'activité de M. l'administrateur Dubosc-Taret, le district de Vatomandry est en pleine prospérité ».

(181) Expression (malheureusement justifiée) de l'Allemand Pappenheim, ancien colon de la côte est, dans son livre «*Madagascar : étude, récits et aventures*», Berlin, 1906.

(182) *J.O.M.* 1-3-1902 «Observations sur l'organisation administrative, la situation politique et économique de la colonie, à la suite de la tournée du G.G.».

(183) *J.O.M.* 15-1 et 1-2-1902. Lettre du G.G. sur le rapport des entreprises à Madagascar, à deux élèves de l'école coloniale d'agriculture en France.

(184) Vatomandry, rapport d'ensemble 1899.

(185) *Guide-annuaire* 1902, p. 402 : cacao : 176 hectares, café : 144, vanille : 144, caoutchouc : 16, canne à sucre : 15.

(186) *Guide-annuaire* 1905, p. 299. Café 389 hectares, vanille 317, cacao 129, caoutchouc 46.

(187) *J.O.M.* 17-11-1903, District de Vatomandry, R.E. 1er semestre 1903, 2,2 tonnes de café exportées, et 451 kg de vanille, soit environ 20000 francs sur un total de 440000 francs. Le raphia seul représente 241000 francs.

pour de nouvelles plantations (188). Il n'en reste pas moins que cette colonisation débutante est déjà minée par une crise profonde qui faillit bien amener sa fin prématurée.

II

LA CRISE (1902-1909)

En février 1907, le chef de province Marcoz, non sans courage, établit le constat de faillite d'une décennie de colonisation, qui équivaut à une mise en accusation du pouvoir colonial, lourdement inférieur à la tâche d'impulsion qui lui incombait (189). La principale victime est la grosse et moyenne colonisation, anéantie dans le district de Mahanoro et bien compromise dans celui de Vatomandry, tandis que nombre de petits colons, dont les activités commerciales périclitent, ne subsistent que par l'essor d'une activité parasitaire, l'exploitation aurifère. Malgré les lacunes de nos sources (190), essayons de dégager les aspects essentiels d'un échec lamentable.

MEDIOCRITE ECONOMIQUE DU POUVOIR COLONIAL.

Il ne fait pas de doute que les responsabilités du nouveau pouvoir sont fort lourdes, même si les facilités offertes aux colons les masquent au premier abord. Mais distribuer de la terre et des hommes ne pouvait tenir lieu de politique économique. En nous plaçant dans sa propre perspective, nous dirons que l'administration coloniale n'a pas su créer le cadre économique qui aurait permis le succès de la tentative des colons : entre un système esclavagiste qu'officiellement elle refuse, et un libéralisme économique dont il eût fallu reconnaître les conditions, l'administration ne choisit pas. Bien plus, outre son inefficacité, elle impose la contrainte de ses exigences bureaucratiques propres, aussi pesantes pour l'indigène que contradictoires avec les intérêts des colons. Telles sont les conclusions qui se dégagent de l'examen de quatre problèmes :

- a) la main-d'œuvre ;
- b) les voies de communications ;

(188) Cf. Prudhomme, *op. cit.*, p. 45 : Les planteurs de *Manihot Glaziowii* — J.O.M. 12-10-1901 : tel est également le principal débouché des cabosses de cacao de la plantation Brée.

(189) ARM Ch. Co. No.43. Note jointe au P.V. de la séance de la Chambre consultative du 12 février 1907.

(190) Pour la période juillet 1903-juillet 1908, nous n'avons pu retrouver aucun rapport politique ou économique de la province ou de ses districts.

- c) la monétarisation de l'économie ;
- d) l'aide à l'agriculture de plantations.

La question de la main-d'œuvre :

Pennequin, plus lucide sur ce point que Gallieni, avait bien vu que la main-d'œuvre constituait un facteur limitatif de la colonisation dans la partie centrale de la côte est, et pour cette raison, y déconseillait l'établissement de nouveaux colons (191). Or, à partir de 1901, deux faits nouveaux viennent aggraver la situation. Il s'agit, en premier lieu, de la suppression des prestations à compter du 1er janvier, qui affole par avance, mais à tort, les colons : « ...pour les industries privées, c'est la ruine pure et simple. Actuellement, les deux-tiers de nos travailleurs sont fournis par la corvée et le tiers restant d'engagés à l'année ne travaille volontairement que pour fuir la prestation. Cette dernière abolie, la totalité de nos travailleurs s'évanouira... » (192). Mais la nouveauté aux conséquences les plus lourdes est le lancement de la construction du chemin de fer T.C.E. (Tananarive-Côte Est). Après les échecs meurtriers et ruineux des tentatives d'emploi d'une main-d'œuvre importée, Gallieni fait mettre en coupe réglée les populations côtières de Fénériver à Mahanoro. Les conséquences se font vite sentir « la main-d'œuvre se raréfie quelque peu par suite de l'empressement que mettent les indigènes à se rendre sur les chantiers du chemin de fer », signale l'administrateur de Vatomandry en avril 1902 (193). Il s'agit bientôt de véritables rafles : 1 243 travailleurs sont expédiés de Vatomandry dans le second trimestre 1902 (194), puis 400 à 500 autres régulièrement tous les mois, soit 8 à 10 % de la population masculine adulte. De Mahanoro, dans le seul mois de juin 1902, plus de 2 000 hommes partent faire 60 jours sur les chantiers du T.C.E., et le chef de district, en juillet, « compte qu'il trouvera aisément un second contingent aussi élevé que le premier » (195). La pression fiscale et le salaire de 1 franc par jour (2,5 fois celui des plantations) expliquent qu'il y ait eu peut-être, au début, quelques volontaires. Mais par la

(191) Pennequin, rapport cité, p. 175.

(192) ARM-D 178, Cabinet civil, supplément — Lettre de de Sardelys à Gallieni, 22 octobre 1900. Affolement excessif, car le colon émet dans le même temps l'hypothèse « optimiste » qui se réalisera, « que pour donner une satisfaction platonique aux philanthropes de métropole, la corvée serait bien abolie, mais que vous trouveriez un biais pour la maintenir sous une autre forme dans les provinces... ».

(193) Aix-en-Provence, II D 219, Vatomandry, R.E. 1er trimestre 1902.

(194) *Ibid.*, R.E. 2ème trimestre 1902.

(195) *J.O.M.* du 29 novembre 1902, Mahanoro, R.E. 2ème trimestre 1902.

suite, il ne s'agit que de travail forcé, secret parfois maladroitement trahi, quand un administrateur avoue, par exemple qu'«un des principaux résultats du recensement a été de faciliter le recrutement de travailleurs volontaires destinés aux chantiers du chemin de fer» (196). En octobre 1902, dans des instructions qui font de lui l'initiateur du redoutable système de la «persuasion» administrative, Gallieni dresse un tableau des prélèvements de main-d'œuvre à effectuer : 9 circonscriptions côtières, de Maroantsetra à Mananjary, peuplées de 310000 habitants, devront fournir en permanence 5000 «volontaires». Alors que Vatomandry et Mahanoro n'ont qu'un peu plus de 20 % de la population de cet ensemble, il leur revient la charge de fournir 38 % des travailleurs, soit respectivement 600 et 1300 hommes (197).

Le mécontentement des colons contre cette «concurrence désastreuse» (198) s'exprime à la session d'octobre 1902 de la Chambre d'agriculture. La crise de main-d'œuvre, déclare de Sardelys, «est venue infirmer les calculs les mieux établis» (199), et il ne manque pas de rappeler que la colonie s'était pourtant engagée à ne construire le T.C.E. qu'à l'aide d'une main-d'œuvre étrangère importée. Or, poursuit-il,

«L'agriculture tropicale ne peut subsister que grâce à l'existence d'une main-d'œuvre abondante, disciplinée, régulière et bon marché. Bon marché d'ailleurs justifié par la modicité des besoins de l'indigène. Or à Madagascar, la main-d'œuvre est maladroite, rudimentaire et clairsemée».

Observons qu'à propos d'une crise conjoncturelle, le colon énonce une théorie de l'agriculture de plantation qui repose sur l'idée d'une différence radicale entre ses conditions d'activité et celles de l'agriculture tempérée, idée dont l'anachronisme sera de plus en plus flagrant. On peut dire que c'est faute d'avoir perçu sa contradiction au XX^{ème} siècle que la colonisation agraire à Madagascar devait finalement sombrer.

A court terme, cependant, le problème trouve deux solutions partielles qui ne font que créer les conditions de difficultés futures. La première est l'extension par l'administration, de la persuasion, c'est-à-dire de la réquisition déguisée, au profit des colons. L'instrument de cette politique, ce sont les offices du travail créés en 1901. Et ainsi, en septembre 1903, toute une série de plan-

(196) *Ibid.*

(197) *J.O.M.* 22-10-1902. Instructions du 17 octobre 1902 «au sujet du recrutement des travailleurs nécessaires au chemin de fer».

(198) Expression du G.G. Augagneur, dans son rapport du 15 décembre 1906, qui explique ainsi en partie la crise de main-d'œuvre dont souffre la colonisation.

(199) *J.O.M.* 20-12-1902. Supplément cité.

teurs visités par un chef de district peuvent se déclarer satisfaits de la main-d'œuvre mise à leur disposition (200). Du moins quantitativement car le problème de la qualification de la main-d'œuvre, évoqué par de Sardelys, n'est pas résolu. D'autant que l'école régionale, créée à Mahanoro, n'aura qu'une brève existence pour des raisons budgétaires ; ce qui explique que, en 1910 encore, les emplois d'artisans soient toujours tenus par des créoles, dont les prétentions sont d'ailleurs jugées excessives par rapport à leurs compétences (201). Aussi, un colon comme Brée cherche à faire venir des familles indiennes pour les travaux délicats.

D'autre part, la « persuasion » ne fonctionne bien que sous Gallieni, et l'un des premiers actes d'Augagneur, absolument hostile à la réquisition, consistera à fermer les offices du travail. Les colons recourent alors à la seconde solution, dont une première mention est faite dès 1901 (202), et plus clairement en avril 1902. Pour se procurer de la main-d'œuvre, certains colons ...« n'hésitent pas à donner asile à de nombreux indigènes qui échappent ainsi aux obligations administratives et sans doute au paiement de l'impôt. Comme récompense, ils obtiennent d'eux un travail gratuit » (203). Ce serait là « un procédé assez en usage dans tout Madagascar ». L'administrateur Valiy promet en conséquence de prendre toutes mesures pour « empêcher que l'indigène ne soit ainsi exploité au préjudice des intérêts de l'administration » (sic) (204), sans voir que c'est la lourdeur des exigences administratives qui rejette la population vers les colons. Mais c'est avec le développement de l'exploitation aurifère que le problème devait prendre de l'ampleur, avant de devenir une donnée quasi-structurelle des années 1910-1930.

Le problème des voies de communication :

A la suite de l'ouverture de la route de l'Est Tananarive-Mahatsara, menace évidente pour les activités commerciales de Vatomandry, les administrateurs locaux, au nom des colons, demandent d'abord que leur région ne soit pas tenue à l'écart, mais soit au contraire reliée à la nouvelle artère : « Le district

(200) ARM D 473 A.P. Tournée de l'administrateur Martin : cas des plantations Agron, « La France coloniale », Erée, Fossegrive, « Providence ».

(201) Aix, II D 220, Province de Vatomandry, R.E. 1910.

(202) District de Vatomandry, R.P. 3ème trimestre 1901 : « L'impôt indigène rentre assez facilement... la perception de l'impôt de ceux qui travaillent chez les colons est moins facile. Afin d'éviter des conflits entre ces derniers et les chefs indigènes, j'ai pris la précaution de recueillir ces impôts pendant les tournées ».

(203) Aix, II D 219, Vatomandry, R.E. 1er trimestre 1902.

(204) *Ibid.*

n'aura plus rien à craindre de la concurrence le jour où la route de Vatomandry à Beforona pourra être parcourue par des charrettes à bœufs» (205). Cette opinion de l'administrateur Demortière est reprise par son successeur Vally ; il faut que la route de Beforona soit rendue charrettière, à trois mètres de largeur, autrement, «quels que soient les efforts que fassent les colons pour l'amélioration au point de vue agricole, le district sera stationnaire pendant longtemps» (206).

Tel n'était pas l'avis du gouverneur général. Recevant les premières doléances des colons à son passage à Vatomandry en septembre 1901, Gallieni leur propose une reconversion économique : délaisser le commerce pour les activités productrices, c'est-à-dire l'agriculture de plantation. Ceci supposait la mise en place d'une infrastructure d'intérêt régional qui ne devait jamais venir. Evoquant l'étranglement économique de sa province, l'administrateur Marcoz écrit en 1907 :

... «A ce mal, il n'est qu'un remède : pouvoir toutes ces activités aux abois de l'outillage économique dont on leur a tant parlé jusqu'à présent, sans jamais leur en avoir montré le premier embryon».

La faillite de l'administration concerne tout d'abord la construction de routes. Celle-ci n'était guère facilitée, il est vrai, par la dissémination même des concessions. Mais on pouvait concevoir une artère de pénétration vers le haut pays desservant en même temps nombre d'exploitations : un tracé proposé par Brée dès septembre 1903 (207) répondait à cette double exigence. Avec quelques variantes, Marcoz en 1907 présente à nouveau le projet de ce qui devait être la grande tâche de 3 décennies : la «route du Manampotsy» reliant Vatomandry à Anosibe par Antanambao-Manampotsy. Certes il s'agissait d'une route de traite. De la région d'Anosibe en 1905 viennent les deux-tiers des 900 tonnes exportées par Vatomandry, vers elle remontent les deux-tiers des 500 tonnes importées (208). Ce qui souligne, en passant, le poids toujours limité de la colonisation de plantations. Mais cette route aurait également été l'axe d'une économie régionale équilibrée par la complémentarité entre le haut pays et la côte. Marcoz le démontre très clairement.

«Par suite de l'élévation des prix de transports, la production agricole (dans le haut pays) doit se restreindre aux besoins de la consommation locale,

(205) *Ibid.*, R.E. 1er trimestre 1901.

(206) Aix, II D 219, Vatomandry, R.E. 2ème trimestre 1902.

(207) ARM-D 473 A.P. : projet de route partant de Vatomandry, recoupant la Sakanila, le Manampotsy, le Vatana et remontant vers Anosibe.

(208) ARM Ch.Co. No.43, Marcoz, note citée.

nécessairement bornés. De ce fait, les 8/10 peut-être des terres utilisables restent en friche. C'est ainsi que le paddy qui se vend en ce moment 2,5 francs la *vata* de 20 litres à la côte ne vaut que 0,6 franc à Anosibe et ne trouve pas toujours acquéreur à ce prix... Par contre, les produits d'importation, toiles, tissus, vêtements confectionnés, ustensiles de ménage, *angady*, articles divers, atteignent dans le haut pays des prix exorbitants. Cet écart formidable entre les tarifs de la production et ceux de la consommation suffit, on le conçoit facilement, à maintenir le pays sous un régime de véritable misère et fournit à l'usure un splendide terrain d'action sur lequel elle fait rage en effet » (209). L'administrateur perçoit aussi le rapport entre crise de main-d'œuvre et nullité des voies de communication. En économisant les hommes, la suppression du portage, écrit-il, « favoriserait dans une très large mesure la production indigène... », et l'amélioration des conditions des échanges accroîtrait la médiocre productivité du Betsimisaraka, un peu trop facilement attribuée à sa paresse. « Sous l'excitant de profits plus facilement réalisables, la main-d'œuvre si dépréciée de l'indigène deviendra, ce n'est pas douteux, d'un rendement meilleur ».

Mais, bien qu'Augagneur dépêche sur place son homme de confiance, le conducteur des Travaux publics Jaquet, rien de tout cela n'est réalisé. Bien plus, l'autorité supérieure se masque le problème en choisissant la solution de la facilité, qui est l'extension à la côte est du décret de mars 1902 sur le *Fokonolona* (210). Ce texte permet de faire retomber sur les communautés villageoises, par l'intermédiaire de l'institution prestataire, la charge de l'entretien et même de la création des voies de communication. Avec la masse d'hommes qu'on leur livre, les chefs de district sont censés maintenir en bon état ces voies, alors que, de toute évidence, ceci est rigoureusement impossible en raison du montant ridicule des crédits qui leur sont alloués : 2000 francs par an et par district, uniformément, en 1906-1907 (211). On retrouve à l'arrière-plan les méfaits du T.C.E., comme gouffre financier de la colonie cette fois. Quoi qu'il en soit, le gouvernement général se juge désormais couvert, et lorsque les récriminations de la Chambre consultative se font un peu trop acerbes, et trouvent un écho dans la presse de Tananarive, il adresse des remontrances aux administrateurs, toujours soupçonnés de négligence et d'incapacité (212). Le résultat

(209) *Ibid.*

(210) Appliqué sur la côte est par arrêté du 31 décembre 1904. L'institution des prestations y est progressivement développée de 1905 à 1910.

(211) ARM Ch. Co. No.43. PV du 12 février 1907 : plainte de la Chambre consultative à ce sujet. PV du 12 juillet 1907 et transmission du 29 juillet au G.G. : Marcoz fait observer qu'il n'a pas de quoi payer les outils nécessaires pour l'emploi efficace des seuls travailleurs péniaux.

(212) Aix, II D 220, Province de Vatomandry. Rapport 1908-1909. Lettre du G.G. du 7 mai 1909 : « Il m'a été rendu compte que certaines routes de votre circonscription étaient en mauvais état. Je vous prie, afin de faire cesser cet état de choses, d'apporter tous vos soins à l'entretien des voies ».

est qu'en 1910, il n'y a toujours pas la moindre route charretière dans la province, mais seulement un réseau de pistes qui ne voient passer que des porteurs et des *filanjana*.

Or, par ailleurs, la province de Vatomandry commence dès cette époque à être victime d'un mirage désastreux, le canal «des Pangalanes» devant relier les lagunes en arrière du cordon littoral. En 1900 déjà, il est considéré comme le principal remède à l'isolement de Mahanoro (213). En perçant quatre seuils, représentant 16 kilomètres (dont celui de Beparasy 5,5 km), on disposerait d'une voie d'eau sûre sur toute la façade côtière du district. Plus au nord, les difficultés étaient moindres, seul le pangalane de Sondrara, entre Vatomandry et Andevoranto, était de quelque importance. Un service fluvial entre Andevoranto et Tamatave fonctionnant déjà, le problème de l'exportation par ce dernier port semblait presque résolu.

En février 1902, Gallieni promet pour l'année suivante l'étude du percement des pangalanes d'Andevoranto à Vatomandry (214). En 1903, on rend franchissables – mais aux pirogues seulement – les seuils de Maintinandy et de Marosiky, tandis que le tracé de celui de Beparasy est reconnu. Déjà l'administration se félicite. Quand le travail sera achevé, «les produits ne manqueront pas d'affluer, donnant ainsi un regain d'activité au commerce» (215). Mais en 1907, la question n'a absolument pas avancé quand les doléances locales, excitées par une crise sévère (216) la font reprendre en considération. Le G.G. attribue alors un crédit de 42000 francs pour l'ouverture du pangalane de Vatomandry et fait mettre à l'étude le percement de Beparasy (217). Puis les choses traînent à nouveau : la Chambre consultative proteste une fois de plus contre le retard des études (218). Au début de 1911, le chef de province Fonfreyde revient sur «la nécessité qui s'impose de poursuivre sans arrêt les travaux de percement du canal des Pangalanes... les études sont achevées, il serait désastreux qu'on en retardât encore l'exécution» (219). En attendant, le fameux

(213) *Guide-annuaire* 1900, p. 260.

(214) *J.O.M.* 5-3-1902. Lettre du 26 février aux présidents des Chambres consultatives.

(215) *J.O.M.* 17-10-1903, Vatomandry, R.E. 1er semestres 1903.

(216) ARM Ch.Co. No.43. Marcoz, note citée. Avec l'économie sur le transport, «Les produits à faible bénéfice comme le raphia, la cire, le copal, le riz (pourront) remonter la défaveur dont ils sont actuellement frappés auprès des acheteurs».

(217) *Ibid* Lettres du 7 mai et du 27 septembre 1907 du G.G. au président de la Chambre consultative.

(218) *Ibid.* PV du 21 mars 1908.

(219) Aix, II D 220, province de Vatomandry, R.E. 1910.

canal sert d'alibi. Le port de Mahanoro demande-t-il la construction d'un magasin de stockage ? Le G.G. répond qu'elle est inutile car « dans un avenir très rapproché, lorsque la voie fluviale parallèle à la côte, actuellement en cours d'exécution, mettra en communication Vatomandry et Mahanoro, ce dernier port perdra beaucoup de son importance » (220).

La dernière déficience en matière de communication, qui ne revêt toute sa gravité qu'en raison de celles qui précèdent, concerne les liaisons maritimes. Les conditions naturelles, il faut le reconnaître, sont des plus difficiles (221). La rade foraine de Vatomandry est médiocrement sûre, surtout d'avril à septembre quand soufflent les alizés. La houle déferlante du large interdit toute communication avec la terre de 10 heures à 17 heures (222). Dans le second trimestre 1900, le commerce chute parce que la mer constamment agitée empêche les navires de s'arrêter (223). Mais durant la bonne saison pèse la menace d'un ensablement de l'embouchure du fleuve qui sert d'abri aux chalands ; de novembre 1900 à fin janvier 1901, ceux-ci ne peuvent pas sortir (224). On retrouve ces conditions, plus dures encore, à Mahanoro, qui a un mouillage très éloigné du rivage, et où l'embouchure du Sasaka, qui forme le port intérieur, est très souvent fermée par des bancs de sable (225). Pour de tels ports, les voiliers sont bien mieux adaptés que les vapeurs, dont les frais sont beaucoup trop élevés (226). On comprend donc que l'apogée de Mahanoro, en particulier, se situe avant 1900 (227). Les colons se font des illusions en croyant qu'il suffit d'arracher au G.G. un arrêté ouvrant le port à l'importation et à l'exportation directes pour débloquer leur région. Pennequin le leur refuse (228), mais

(220) *Ibid.* Lettre du G.G. du 17 septembre 1910.

(221) Mais les publications officielles semblent vouloir le cacher. Cf. *J.O.M.* 19-2-1898 : Vatomandry est « une bonne rade foraine, bien outillée »...

(222) *B.E.M.* 1923 No. 3-4, p. 233. Les ports d'escale des côtes de Madagascar : description des ports de la côte Est.

(223) Aix, II D 219, Vatomandry, rapport commercial, 2ème trimestre 1900.

(224) *J.O.M.* 6-2-1901, Vatomandry, R.E. 4ème trimestre 1900.
Aix, II D 219, rapport commercial, 1er trimestre 1901.

(225) *Guide-annuaire* 1905, p. 301.

(226) Vatomandry, rapport commercial, 2ème trimestre 1900.

(227) Pennequin, rapport cité, p. 32 ; et *Guide-annuaire* 1900 : le port est aujourd'hui à peu près délaissé, même par les petits voiliers caboteurs...».

(228) Aix, II D 219. Lettre de Pennequin, 7 mai 1900.

Gallieni le leur accorde sous condition d'un effort intensif de mise en valeur alimentant un trafic suffisant (229).

Mais la dureté de la nature n'est pas seule en cause. L'insuffisance des transports maritimes est une constante de l'époque coloniale. En 1897, la Compagnie Havraise Péninsulaire, la première, se charge de desservir la côte est avec son *Tafna* de 1700 tonneaux. Dès 1898, la SFCN lui succède, avec le *Ville de Riposto*, qui fait naufrage à Farafangana le 29 janvier 1900 (230). La colonie doit engager de nouveaux pourparlers qui, après bien des péripéties, aboutissent au début de 1901, à un accord conclu pour 5 ans avec les Chargeurs Réunis, par lequel ces derniers s'engagent à desservir, avec leur *Ville de Pernambuco*, et onze fois par an, la côte est de Diégo-Suarez à Fort-Dauphin, avec escale à Vohémar, Tamatave, Vatomandry, Mahanoro (au retour seulement), Mananjary, Farafangana et, en alternance, Maroantsetra et Fénérive. Cet accord n'exclut pas les navires d'autres compagnies agréées comme la C.H.P. et la maison allemande Oswald, seule à posséder son propre caboteur. Le service ne tarde pas à soulever des protestations répétées, la compagnie subventionnée en prenant à son aise avec le cahier des charges. Le *Ville de Pernambuco* ne « fait que paraître et disparaître sur la rade » (231), sans même assurer le service postal régulièrement. En mars 1902, il laisse à terre, aux bons soins de l'administrateur, un contingent de condamnés... Gallieni promet d'intervenir, sans grand succès. La reprise de la ligne, ensuite, par les Messageries Maritimes, ne change pas grand'chose. En 1908, après que son navire le *Mangoro* eût « sans raison valable, brûlé l'escale de Vatomandry », la Chambre consultative se plaint en termes qui trahissent un certain désespoir :

« Le port et le commerce de Vatomandry ne sont pas à ce point déchus de leur importance passée que les contribuables de cette province acceptent sans protestation la prétention de la Compagnie d'armement de rompre *motu proprio* le seul lien qui les unisse encore au monde extérieur » (232).

Or, le prix de ce service mal exécuté est très élevé : l'embarquement d'une tonne de marchandises, dans les deux ports, coûte 10 à 15 francs suivant l'état

(229) *J.O.M.* 12-10-1901 : revendication présentée comme la première par de Sardelys. *J.O.M.* 23-11-1901 : arrêté ouvrant Mahanoro au commerce extérieur. Cf. aussi Pennequin, rapport cité, p. 21 : Mahanoro est considéré comme le premier port destiné à exporter le café de Madagascar.

(230) S.F.C.N. : Société Française de Commerce et de Navigation. La mésaventure est fréquente à l'époque. En 1901, le croiseur sur lequel Gallieni fait son tour de l'île est jeté à la côte à Fort-Dauphin.

(231) Aix, II D 219, district de Vatomandry, R.E. 2ème trimestre 1902.

(232) ARM Ch. Co. No.43. PV du 21 mars 1908.

de la mer, soit quelque 20 % du frêt Tamatave-Marseille, lui-même jugé trop lourd (233).

La monétarisation de l'économie et ses conséquences :

Dans l'esprit du colonisateur, la modernisation économique de la nouvelle conquête passe par un développement des échanges. Ce qui suppose la monétarisation croissante de l'économie. Et en proclamant que l'impôt « moralisateur » et la politique de la persuasion visent à faire entrer le Malgache dans les circuits marchands ou dans la condition de salarié, Gallieni suit apparemment la logique d'un système. Mais si cette politique semble cohérente du point de vue de Tananarive, il n'en est pas de même du point de vue provincial. Ici, le fait de base est que la décennie 1900-1910 voit un appauvrissement à peu près continu de la masse de la population, qui constitue en soi un facteur de crise économique permanente dont les conséquences rejaillissent sur la colonisation (234).

A travers le récit de Foucart (1889-90) (235), et les descriptions des premiers administrateurs, les Betsimisaraka n'apparaissent pas riches, mais ne sont nullement misérables, malgré le parasitisme des traitants. En juin 1900 « tous les greniers à riz sont pleins » (236). Un peu plus tard, visitant un village « très soigneusement tenu », l'adjoind des Services Civils Aujas note que « les cases sont vastes, l'intérieur en est propre ; quelques-unes, celles des principaux habitants, possèdent des lits munis de moustiquaires ; on y sent un effort vers l'aisance. Je constate combien nombreux sont les greniers à riz, car les champs cultivés abondent aux environs » (237).

Le poids de la réquisition et la fiscalité vont largement modifier cet état de choses. Les conséquences néfastes de la première sont formellement dénoncées par le G.G. Augagneur pour l'ensemble des provinces qui en ont été victimes.

« La cause la plus puissante de cette pauvreté provient de l'impossibilité où l'indigène a été mis souvent de travailler pour lui-même et d'acquérir des ressources. La misère a été déterminée par les réquisitions de travailleurs destinés

(233) *Guide-annuaire* 1909, p. 352 et 399.

(234) Pennequin (rapport cité, p. 33) là encore voit plus clair et plus loin que Gallieni : le problème n'est pas de tirer de l'argent du Malgache, mais de le mettre en situation d'en gagner. Or, souligne Pennequin, le salarié (des colons ou de l'administration) ne peut que rester misérable ; et la collecte des produits de cueillette n'aura qu'un temps. Donc l'avenir économique de la colonie est incertain.

(235) Catat, *op. cit.*, chap. IV par exemple, p. 119 : la population de Beparasy « paraît jouir d'une certaine aisance ».

(236) Aix, II D 219, tournée Demortière.

(237) *Ibid.* tournée Aujas (3-5 octobre 1900).

à la construction de la route de l'Est d'abord, du chemin de fer ensuite... la misère s'est installée par l'absence des travailleurs... *Les réquisitions de travailleurs ont été une calamité publique*» (238).

Relevons, pour Vatomandry, quelques aspects concrets de cette calamité. A leur retour du chantier, les travailleurs épuisés, mais ayant payé leur taxe personnelle, «se contentent de planter le strict nécessaire à leur existence» (239). Suivant l'administrateur Vally, «cette façon de procéder qui entretient la paresse chez les indigènes, aura des effets désastreux», et il faut à tout prix empêcher «l'amointrissement des productions déjà faibles». Très logiquement, on passe alors de la réquisition aux cultures forcées : tout indigène adulte doit planter 0,5 hectare de riz, et les femmes, 100 caféiers chacune en plus de l'entretien d'une pépinière villageoise. Car, aux dires de Vally, «elles ne font généralement rien». Et Gallieni de féliciter son subordonné de ses efforts pour «secouer l'apathie des indigènes betsimisaraka en les dirigeant dans la voie du travail» (240).

La région est dans le même temps dévastée par le fisc à partir du début de 1901 (241) et ceci malgré les avertissements clairement exprimés du chef de district Dubosc-Taret (242). En 1907, la Chambre consultative signale que la région a versé, presque sans contrepartie, plus de 8 millions en 10 ans au budget général (243), et Marcoz confesse que «l'on peut se demander en toute sincérité si le ressort financier surprenant dont elle a fait preuve jusqu'ici, dans des conditions aussi anormales, n'est pas près de se rompre» (244). Son successeur Guédès tire lui aussi le signal d'alarme : en 1908, malgré des transactions commerciales faibles et le faible volume des Travaux publics, la province envoie encore 400 000 francs au trésor : «Le numéraire est, par suite, devenu plus rare» (245). L'excédent pourtant croissant depuis 1903 de la balance commer-

(238) Rapport au ministre du 29 janvier 1906. Souligné par Augagneur lui-même.

(239) Aix, II D 219, Vatomandry, R.E. 2ème trimestre 1902.

(240) *Ibid.* Lettre du 25 septembre 1902.

(241) A cette date en effet les prestations sont supprimées (officiellement...) et remplacées par un quadruplement de la taxe personnelle.

(242) Aix, II D 219, Vatomandry, rapport 1899 : «Je suis d'avis de ne pas exiger davantage. Nous obtiendrions difficilement un supplément d'efforts et nous risquerions de compromettre les résultats acquis».

(243) ARM Ch. Co. No.43. PV du 12 février 1907.

(244) *Ibid.* Marcoz, note citée.

(245) Aix, II D 220, Vatomandry, R.P. 1908-1909.

ciale de la province, obtenu par la compression au maximum des importations, ne suffit pas à compenser une telle hémorragie, d'autant que la colonisation, après avoir perdu, nous le verrons, quelque 2,5 millions en 10 ans, n'investit plus.

D'où la pauvreté reconnue des habitants. La population indigène, écrit Marcoz « n'a trouvé derrière notre autorité, sauf quelques innovations libérales dans l'ordre des idées, qu'une situation matérielle généralement amoindrie, en tous cas très inférieure à celle, toute différente, que nos promesses lui faisaient entrevoir ».

La progression des vols de bœufs est un signe qui ne trompe pas : selon un colon, ils sont le fait d'« affamés que les mauvaises récoltes, la misère des temps, la dureté des collecteurs d'impôts... ont poussé à cette extrémité » (246). Le bœuf joue un rôle essentiel dans les cérémonies populaires comme les *Sikafara*, mais sur ce plan « le Malgache est humilié de sa pauvreté d'aujourd'hui ; il n'invite que ses proches, honteux de n'avoir à immoler que quelque maigre bouvillon au lieu des gras coupés des beaux jours d'antan... » (247). En 1909-1910, la lutte énergique contre le *tavy*, prescrite par l'autorité supérieure (248), vient aggraver la situation, au point que le chef de province Fontfreyde conseille la prudence (249). En 1911, c'est la disette dans le pays (250), surtout à Anosibe et Marolambo, là où quelque 150 condamnations pour *tavy* ont été prononcées l'année précédente.

A l'occasion d'un conflit bien particulier – le rejet, par la direction des finances, en juillet 1910, des propositions d'exemptions fiscales qu'il avait présentées pour l'année en cours – le chef de province Fontfreyde, assez involontairement, est amené à dépeindre sous des jours sombres la condition de ses administrés. Le grand nombre de propositions vient, écrit-il, de :

« La pauvreté de nos populations, parmi lesquelles la propriété n'existe pour ainsi dire pas, le numéraire y est très rare et chaque contribuable doit demander au travail l'argent nécessaire au paiement de ses taxes. Ce travail est généralement pénible, transport de marchandises, récolte en forêt de divers produits, emplois chez les colons et prospecteurs... ».

(246) ARM Ch. Co. No.43. Séance du 11 avril 1907 : rapport Dauvergne.

(247) *Ibid.*

(248) La circulaire du 26 mars 1909 remet en vigueur les pénalités très dures du code royal de 1881.

(249) Aix, II D 220, province de Vatomandry, R.P. 1909-1910. Interdire le *tavy* d'un seul coup, « ce serait condamner tout le peuple betsimisaraka à la misère et à la famine, peut-être même le conduire à des désordres ».

(250) *Ibid.*, R.P. 1911. Introduction : crainte de troubles.

Les gens âgés en sont incapables, et sont toujours «des indigents à la charge des leurs. Il n'existe pas ici, comme ailleurs, des vieillards ou des infirmes possédant rizières, troupeaux et maisons, et ne devant par suite bénéficier d'aucune exemption» (251).

Il n'est donc pas surprenant que, dans une pareille déflation, les échanges marchands restent embryonnaires. Les transactions en effet «ne donnent lieu qu'à un très faible mouvement de numéraire» (252). En 1910, le troc domine, même entre les demi-grossistes et leurs fournisseurs. Dans ce contexte, les petits traitants créoles lâchent pied les uns après les autres, laissant la place aux détaillants chinois plus souples, mieux adaptés. Cette substitution se voit particulièrement dans le commerce des alcools, activité créole, nous l'avons vu, en 1900-1901, et déjà en grande partie entre les mains des Asiatiques en 1907 (253). Cette rapide évolution est liée à celle de la fiscalité coloniale qui, sous couleur de lutter contre l'alcoolisme, et en fait pour défendre les alcools importés, taxe lourdement les alcools locaux, portant ainsi un coup sérieux aux distillateurs de la province (254). Mais l'appauvrissement des populations les rejette vers la consommation de *betsabetsa*. Une nouvelle réglementation et la taxation stricte de celle-ci (255) déterminent l'arrêt des activités du domaine «Providence» (256), et l'essor d'un commerce clandestin qui attire notamment sur les Chinois les foudres de l'administration.

Soulignons toutefois que la déflation monétaire, si elle frappe sévèrement le petit commerce européen, crée d'autre part des conditions favorables à l'établissement de relations extra-monnaies entre colons et population, c'est-à-dire, à l'essor d'un féodalisme auquel nous avons déjà fait allusion.

(251) Aix, II D 220, Vatomandry, R.P. 1910. Texte accablant parce qu'il révèle des structures économiques coloniales, leur archaïsme (en matière de transports), leur aspect prédateur, l'exploitation de l'homme et l'impossibilité d'une quelconque accumulation.

(252) *Ibid.* R.E. 1910.

(253) ARM Ch. Co. No.43. Séance du 16 juillet 1907. Rapport sur le nouveau régime des boissons.

(254) ARM Ch. Co. No. 43. PV du 11 avril 1907 : Rapport Graillat : le décret du 26 août 1904, qui taxe de la même façon les rhums locaux (tirés directement de la canne à sucre) et les rhums importés (sous-produits de la mélasse) a «jeté la consternation et la ruine dans le monde des distillateurs...», dont l'activité est brutalement stoppée.

(255) Arrêté du 28 mai 1909.

(256) Aix, II D 220, R.E. 1910. La plantation reste à l'abandon jusqu'en 1924.

Insuffisances de l'aide à l'agriculture coloniale :

Sur un dernier point, l'impulsion donnée à l'agronomie tropicale, l'insuffisance administrative revêt une signification précise : le nouveau pouvoir consacrer son énergie à l'exercice de sa souveraineté, au point qu'il ne lui reste plus guère de moyens pour les tâches proprement économiques.

Les instructions de Gallieni en la matière étaient pourtant très claires (257). Elles sont réaffirmées par le directeur de l'agriculture, Prudhomme, à la Chambre d'agriculture en octobre 1902 : les stations d'essais, comme celle d'Ivoloina pour la côte est centrale, sont là pour éviter aux planteurs des tentatives inutiles et coûteuses « comme celles auxquelles a donné lieu jusqu'à ce jour l'exploitation du caoutchouc Ceara »... et « elles ne tarderont pas à former de véritables plantations modèles où nos compatriotes nouvellement arrivés à Madagascar pourront bientôt étudier toutes les cultures susceptibles de réussir ici » (258).

Des promesses donc ; qui débouchent quelques années plus tard sur un rapport accablant d'Augagneur au ministre, réclamant le limogeage de Prudhomme (259). Le service de l'agriculture, rebaptisé service de colonisation, ne devait guère progresser pour autant. A la lecture des comptes rendus de travaux menés à Ivoloina, publiés régulièrement dans le *Journal officiel* et le *Bulletin économique*, on peut discerner un double comportement du service qui est à l'origine de sa stérilité : son fonctionnement typiquement bureaucratique en premier lieu, la station d'essais paraissant totalement repliée sur elle-même, ne travaillant jamais de concert avec des planteurs sur des programmes précis. En second lieu, les fonctionnaires semblent concentrer leur intérêt sur des cultures rares, tout à fait accessoires ou même superflues. Le *Bulletin économique* publie un article sur « la culture du fraisier à gros fruit à la station d'Ivoloina » (260), le service des cessions offre une gamme étendue de fleurs, mais une seule variété de café, le *Libéria*, choix désastreux, que vient complé-

(257) *J.O.M.* 20-12-1902 — Supplément, p. 7-8.

(258) *J.O.M.* 20-12-1902 — Supplément, p. 7-8.

(259) Rapport du 29 janvier 1906. « J'ai le regret de vous dire, et cette opinion est celle de tous les hommes compétents, que le service de l'agriculture a été absolument au-dessous de sa tâche. Aussi réclamé-je instamment que M. Prudhomme ne soit pas renvoyé à Madagascar ».

(260) *B.E.M.* 1904, p. 53.

ter, vers 1910, le *Congensis*, au rendement faible et irrégulier (261). La liste des erreurs commises est interminable (262). Le chef de la section des cultures, Fauchère, prône obstinément le développement du cacaoyer sur la côte est malgré des échecs répétés (263). Pour la même région, il est aussi un partisan convaincu de la vanille, justifiant une erreur par une autre erreur (264). D'ailleurs, le fait d'avoir dénoncé une erreur n'exclut pas que l'on y retombe ensuite : le *Journal officiel* en 1904, le *Bulletin économique* en 1907 consacrent encore des articles à la culture du caoutchouc Ceara, comme s'il y avait encore quelque chose à en espérer.

Au niveau provincial, le service technique n'ayant pas d'agent en propre, la tâche délicate d'agronome retombe sur les administrateurs. D'où une série de tentatives décousues, fantaisistes à l'occasion. Il n'est guère d'année où l'on ne voit l'administration lancer une spéculation au hasard. En 1900, c'est le thé — « culture d'avenir » décrète l'administrateur Demortière — et le ricin, dont il est distribué aux chefs indigènes 6 sacs de graines fournies par la Compagnie Marseillaise (265). En 1902, c'est le cocotier : avec 3 000 noix envoyées par le service de l'agriculture, il est décidé de créer une cocoteraie par village (266). Toutes sont balayées en 1907 par la « maladie d'Andevoranto », et l'erreur écologique n'est reconnue qu'en 1911 : l'humidité stagnante élimine le cocotier de la côte est (267). En définitive, on ne voit pas de quelle utilité a bien pu être le service technique pour les colons. Dans les échecs qu'ils subissent, ces derniers méritent les circonstances atténuantes, même si leurs propres déficiences n'étaient dans la plupart des cas que trop évidentes.

ASPECTS DE LA CRISE

La crise commerciale :

Vatomandry est frappée conjointement par une crise spécifique qui suit l'ouverture de la route de l'Est et par la crise générale de 1902-1903. De la pre-

(261) *B.E.M.* 1909, 2ème semestre, p. 351-355.

(262) *J.O.M.* 17-6-1903 — Tamatave, R.E. 1er semestre 1903 : Ivoloïna prône le thé, le cacao, l'hévéa.

(263) *B.E.M.* 1913, 1er trimestre, p. 77. Rapport sur une tournée agricole dans les vallées de l'Ivondro et de l'Ivoloïna.

(264) *Ibid.*, article cité. « On se demande pourquoi cette orchidée ne réussirait pas à Tamatave alors qu'elle donne de beaux résultats à Andevoranto et à Maroantsetra » (!). Des 3 centres mentionnés, aucun n'est la terre d'élection de la vanille.

(265) Aix, II D 219, Vatomandry, R.E. 2ème et 3ème trimestres 1900.

(266) *ibid.* Vatomandry, R.E. 2ème trimestre 1902.

(267) *B.E.M.* 1911 : Madagascar 1910, rapport d'ensemble.

mière, le symptôme le plus visible est la chute du nombre des bourjanes envoyés de Tananarive, qui passent de 31 831 en 1900 à 2 333 en 1902 (268). Du 1er semestre 1901 au 1er semestre 1902, le commerce d'importation tombe des trois-quarts environ, et l'exportation suit la même pente, passant de 551 000 à 117 000 francs d'une année à l'autre. Les navires se faisant plus rares sur la rade, la majeure partie des exportations transite par Tamatave (269). D'autre part, la crise de 1902-1903 se traduit par une forte baisse des prix. Le raphia « tombe à des prix dérisoires » (270), on ne le cueille même plus, et cette situation se reproduit en 1907.

Après cet effondrement, Vatomandry et Mahanoro, comme l'indiquent les statistiques (271), végètent dans le cadre d'une économie coloniale qui, globalement, connaît 6 années de stagnation. Leur part dans cet ensemble médiocre régresse continuellement. Une timide reprise en 1905-1906 est suivie d'une crise en 1907 qui se fait sentir plus durement qu'ailleurs. Car le commerce régional continue à reposer sur les produits de cueillette, particulièrement sensibles à la conjoncture ; tandis que les cultures de plantation ne progressent que lentement à Vatomandry, et pas du tout à Mahanoro.

Exportations de Vatomandry de 1904 à 1909 (272)

(en milliers de francs)

	1904	1905	1906	1907	1908	1909
Total	485	638	734	453	536	511
<i>dont</i>						
raphia	284	297	332	138	124	118
peaux	139	225	236	196	206	232
cire	36	49	91	21	22	226
Denrées tropicales	24	51	61	74	104	105

(268) Source, *J.O.M.* 1902, mouvement des bourjanes. Avec l'utilisation des charrettes sur la route de l'Est, leur nombre total passe en deux ans, de 77.116 à 29.196. La majorité sont dirigés sur Andevoranto, dont c'est le tour de connaître une expansion momentanée.

(269) Aix, II D 219, R.E. 2ème trimestre 1902.

(270) *Ibid.*

(271) Cf. Annexe IV : Commerce de Vatomandry de 1897 à 1909.

(272) *J.O.M.*, suppléments du 20-5-1905 ; 12-5-1906 ; 13-6-1908 ; 10-7-1909 ; 21-5-1910. Ces chiffres ne représentent pas la totalité des exportations de la province, mais, en 1908 et 1909, environ 75 % de celles-ci seulement (cf. Vatomandry, R.E. 1910 : la crise de la haute région est évacuée par la route de l'Est et Tamatave).

Exportations des denrées (273)

(poids en tonnes)

	1908		1909		1910	
	poids	valeur	poids	valeur	poids	valeur
vanille	3,5	79	5,5	81	4,5	114
café	15,5	21	10,5	15	16,5	22
cacao	2,5	4	1,5	2,5	3	5,5

Plus que la médiocrité de ces chiffres, il convient de souligner une conséquence majeure, la restructuration, par élimination, d'un réseau commercial pléthorique. En 1905, il reste encore 6 maisons de commerce à Vatomandry. Mais la crise de 1906-1907 détermine la fermeture des agences de la Compagnie Lyonnaise, des établissements Gratry et Oswald, et de la maison indienne Docrat. En 1910, la Compagnie Parisienne étant sur le point d'abandonner, on peut dire que Vatomandry est déjà, et pour plus d'un demi-siècle, un fief commercial de la Compagnie Marseillaise, dont l'agent local est, déjà aussi, l'objet de l'animosité des colons (274). A Mahanoro, un seul commerçant en gros subsiste, le Mauricien Jean-Louis.

Une modification essentielle s'opère parallèlement au niveau du détail. Les vainqueurs ici, sont les commerçants asiatiques, les Chinois surtout. En 1910, on compte 8 commerçants indiens dans la province, et pas moins de 21 chinois, présents désormais dans tous les villages de quelque importance (275), aussi bien sur la côte que dans l'intérieur. Ils l'emportent par l'alliance qu'ils scellent dès cette époque avec les compagnies de traite, la Marseillaise en particulier, dont ils sont les collecteurs de base (276). Au contraire, le crédit est refusé à leurs concurrents, les petits commerçants merina et créoles, chez qui, en cas de faillite, la solidarité ne joue pas, comme dans la communauté chinoise, pour dédommager les créanciers. Ainsi à Mahanoro en 1907.

« Dans la population indigène, la suppression du crédit a fait partout chez les petits commerçants des victimes innombrables. Les rôles de la justice de paix sont surchargés par suite des procès intentés en paiement de créances insignifiantes » (277).

(273) Aix, II D 220, Vatomandry, R.E. 1910. Ces exportations ne correspondent pas toutefois à la production, car une grande partie du café est vendu sur le marché intérieur.

(274) ARM Ch. Co. No.43. Séance du 20-1-1907 : barrage des colons contre l'élection de Gaubert, agent de la Marseillaise, à la Chambre consultative.

(275) *Guide-annuaire* 1909-1910, p. 351-352.

(276) Aix, II D 220, province de Vatomandry, R.E. 1911.

(277) ARM Ch. Co. No.43. Marcoz, note citée.

Quant aux traitants créoles, la plupart se réfugient dans l'exploitation aurifère. Les rapports de 1909-1911 ne mentionnent même plus leur rôle dans les transactions au détail. Il semble bien, d'ailleurs, que le Petit Blanc arrogant souffre, auprès de la masse, de la même défaveur qui frappe les marchés et foires organisés par le pouvoir colonial (278).

L'échec de la colonisation de plantation :

En septembre 1903, le nouveau chef de district de Vatomandry fait la tournée de sa circonscription (279). Ses constatations sont des plus inquiétantes. Sur 18 concessions qu'il visite, 6 sont abandonnées (concessions Favre ; F. Michel (décédé) ; Agathe ; Fery d'Esclands ; Cape ; Guénot), six autres ont une valeur économique presque nulle (« La France coloniale » ; Tourris ; Fonssegrive ; A. Lousier ; Philogène ; Le Bihan), six seulement arrivent à joindre les deux bouts (Choix ; Agron ; Brée ; J. Lousier ; Jénot (« Providence »), Dauvergne). Et jusqu'en 1910, la colonisation ne parvient pas à trouver la spéculation qui, procurant de gros bénéfices, aurait pu lui permettre de s'enraciner et de se créer des réserves pour parer aux coups du sort.

*

* *

Dans cette période de tâtonnements et d'essais qui aboutissent à une cascade d'échecs, l'insuffisance technique des colons a évidemment sa part. « En général, à Madagascar, en dehors de la vanille, on est peu fixé sur les véritables exigences des plantes » note Fauchère en 1907 (280). Le fait que la plupart des colons, à l'origine, ne sont pas des agriculteurs a pour conséquence que « dans beaucoup de cas, on néglige trop les soins d'entretien », et rend compte aussi de points de vue surprenants : « les colons de Madagascar ne sont pas en général partisans des fumures. Ils déclarent presque tous que l'emploi du fumier n'est pas pratique... » (281). Il est inutile d'insister, par ailleurs sur des tentatives aberrantes, comme celle du Dr Monnier, médecin de l'AMI qui, en 1901, essaie de développer sur une concession du littoral l'élevage du ... mouton.

(278) Aix, province de Vatomandry, R.E. 1911 : pour le riz, les produits du sol et de la forêt, « le commerce se fait par troc avec les Chinois et les Indiens. Des foires ont été créées, mais n'ont pas encore donné tout ce qu'on peut en attendre ».

(279) ARM D 473 AP. Tournée de l'administrateur Martin.

(280) B.E.M. 2ème trimestre 1907, p. 144 Tournée de Fauchère sur la côte Est.

(281) *Ibid.*

L'erreur la plus connue, mais non la plus grave, est celle qui inspire les vains efforts se portant sur les caoutchoucs de plantation. A la décharge des colons, il faut dire que l'économie mondiale de ce produit repose tout entière à l'époque sur le bluff et l'intoxication, aussi bien de la part des pays possesseurs des diverses espèces que des spéculateurs des bourses européennes. Les talents agronomiques limités de la majorité des colons ne les préparent guère toutefois à une tâche de pionniers dans ce domaine. En 1900, à Vatomandry, ils sont dans le brouillard : « Les uns sont pour l'*hevea*, d'autres pour le *para*, d'autres pour le *Castilloa* » (282). Mais la variété qui donne les plus grands espoirs est le *Manihot Glaziowii*, ou caoutchouc *Ceara*, que l'on plante d'ailleurs au hasard (283). C'est à Mahanoro, où on en compte 12500 pieds en 1904, qu'il se développerait le mieux ; certains spécimens y atteignant 10 mètres à 3 ans. Il faut cependant se rendre à l'évidence : les terrains humides, ne conviennent pas au *Ceara*, qui après une croissance très rapide, est frappé d'un pourrissement des racines. Sur les terrains secs et rocailleux, la croissance est plus lente, « mais l'arbre vient bien et au bout de 10 ans, la plantation est normalement développée, vigoureuse et résistante... » (284). A ce moment-là, hélas, elle ne fournit qu'une production très faible, malgré un procédé de saignée des racines imaginé par l'administrateur Péan à Mananjary. Le résultat est que le *Ceara*, s'il ne cause qu'une déception aux nombreux planteurs qui se sont contentés d'essais, et l'utilisent comme tuteur de la vanille, cause de lourdes pertes aux quelques imprudents qui ont misé sur lui. A Vatomandry, c'est le cas des plantations de la « France coloniale » à Ampasimavo (Vatana) et Fonssegrive (société Edouard Laborde) sur le Sakanila (285). L'ampleur de l'échec est cependant moins grande qu'à Mananjary.

Avec le cacao, l'échec est plus progressif et plus insidieux. Déjà connu comme la plus exigeante des cultures tropicales, les meilleures terres de vallées, les fonds de marécages asséchés lui sont réservés. Mais il y est constamment attaqué par des maladies. A partir de juin 1903, les plantations sont décimées par un champignon apparu chez Brée (286). En 1909, elles sont envahies par

(282) Vatomandry, rapport d'ensemble 1899.

(283) *B.E.M.* 1904, p. 123. « *Le Ceara* » : « les planteurs ne se préoccupèrent pas davantage de la situation des terres que de leur nature... ».

(284) *Ibid.* *Le Ceara* a été importé à Madagascar en 1888.

(285) Plantations développées en 1901-1902. Cf. Vatomandry, R.E. 2ème trimestre 1902. ARM D 473 AP, tournée Martin, 1903, et *B.E.M.* 1907, 4ème trimestre, p. 385, « la culture du *Manihot Glaziowii* ».

(286) *B.E.M.* 1904, p. 297, « Une maladie du cacao », par Fauchère.

un chancre parti de la vallée de l'Ivoloïna (287). Par la suite, une autre maladie ravage encore les cacaoyères en 1917-1919 (288). Mais même en année normale, le rendement est médiocre, les cabosses sont petites, tombent, ou sont dévorées par les rongeurs. Aussi le rapport de la colonie pour 1910 note que l'exportation du produit n'a guère augmenté depuis 1895 et que « cet arbrisseau, qui avait donné de grandes espérances, se montre délicat sur la côte est » (289). Ce n'est qu'en 1919 que le facteur écologique excluant le cacao de la région devait être dégagé : l'insuffisance des températures lors des grandes pluies de juillet (290). Tout comme pour le *Ceara*, les planteurs et l'administration avaient trop longtemps jugé l'arbre à son apparence et non à ses fruits.

Mais la décennie 1900-1910 est également difficile pour les planteurs de café. Nous avons déjà mentionné l'erreur commise avec le choix de l'espèce *Libéria*, dont le seul mérite était sa résistance à l'*Hemileia vastatrix*. Car, pour le reste, on ne peut guère lui trouver que des défauts : une maturation lente et irrégulière, qui étale la récolte sur 6 à 8 mois de l'année, exigeant donc une main-d'œuvre nombreuse et permanente ; des cerises charnues — il en faut 10 kg pour obtenir 1 kg de café marchand — qui imposent de gros transports sur la plantation, et rendent le dépulpage et le séchage difficiles ; des gros grains qui ne se prêtent pas aux mélanges de variétés, et sont d'une torréfaction délicate ; enfin, un arôme âcre, avec un goût de marais, qui détermine une faible valeur marchande (291). Certes, tout comme pour le cacao, la médiocre préparation effectuée par les colons était en cause. Sauf exceptions (Brée, de Sardelys) le café jusqu'en 1910 est décortiqué au pilon à main, « procédé rudimentaire et défectueux » (292). Non sans raison, pourtant, les meilleurs planteurs soutiennent que le *Libéria* de Madagascar est bien supérieur à celui d'Afrique, en raison d'hybridations naturelles avec l'*Arabica* (293) et de Sardelys demande la création d'une appellation *Madagascar* (294) ; en 1908, le

(287) *B.E.M.* 1910, p. 258, « Le chancre du cacao et son traitement », par M. Brée. Egalement *B.E.M.* 1911, p. 33-40.

(288) *Revue agricole et vétérinaire de Madagascar*, décembre 1919, p. 335.

(289) *B.E.M.* 1911, p. 85 et sqq. l'exportation n'est que de 27 tonnes en 1910 dont 3 tonnes pour Vatomaniry.

(290) *Revue agricole et vétérinaire*, septembre 1919, p. 198-199 : la moyenne des minima, 15° environ en juillet, est en effet trop faible pour le cacaoyer.

(291) *B.E.M.* 1909, p. 351-357, « Le café Libéria de la côte est ».

(292) Madagascar 1910, rapport cité.

(293) *J.O.M.* 30-4-1902 « Le café Libéria de Madagascar », par Deslandes, sous-inspecteur de l'agriculture.

(294) *J.O.M.* 20-12-1902, supplément. Session de la Chambre d'agriculture.

Libéria est vendu au Havre sous le nom de «*Kouilou de Madagascar*» (295). De nombreux articles de presse protestent contre le préjugé défavorable dont souffre le café de la côte est (296). Mais rien n'y fait, les colons doivent se contenter d'un prix très bas. Lors de la crise de 1907, qui se produit juste au moment où le Brésil réalise une «récolte formidable» (297), le *Libéria* tombe à 77 francs les 50 kg, tandis que le *Bourbon* (Arabica) est coté 170 francs ; et le Brésil offre son *Santos* à 37,75 francs, surmontant ainsi son handicap douanier.

Cette faible rentabilité s'accompagne d'autres problèmes qui l'aggravent. On n'est que tardivement fixé sur la nécessité d'un ombrage. Les plantations qui omettent de la pratiquer sont ruinées (298). D'autres part le rendement du *Libéria* n'augmente que lentement, passant à Mahanoro, de 60 kg/hectare de café marchand après 3 ans à 600 kg au bout de 10 ans seulement, et ce rendement reste constamment inférieur d'un tiers à celui de Java (299). Pendant tout ce temps, les planteurs ont du mal à se maintenir. Et, comme pour le cacao, un dilemme se pose : sur les sols minces de collines, la vigueur des arbres décroît considérablement après 3 ans, quand leurs racines atteignent un horizon pauvre (300) : l'engrais serait alors nécessaire, mais on n'y recourt guère. Sur les sols alluviaux, le *Libéria* lui-même est exposé aux pourridiés, maladies mal connues à l'époque : en 1902, les plantations de Mahanoro sont ravagées par la «maladie vermiculaire», découverte chez Hodoul et de Sardelys. Contre le fléau, l'administration ne sait lutter que par des mesures de quarantaine et d'interdiction qui font perdre aux exploitants leur récolte de l'année et une partie de leurs caféiers (301). Ces derniers, dispersés et manquant de moyens, ne peuvent pas s'organiser pour une lutte efficace comme

(295) *B.E.M.* 1908, p. 54. «Les cultures de la côte est».

(296) *J.O.M.* 29-10-1902. «La lutte contre l'*Hemileia vastatrix*».

B.E.M. 1908, p. 54, article cité : «Nous disons même que, habilement préparé par la main experte d'une Réunionnaise, le café Libéria est parfaitement bon».

(297) *B.E.M.* 1907, p. 43, «Le marché du café».

(298) ARM D 473 AP. Tournée Martin 1903 : cas de la plantation Fonssegrive.

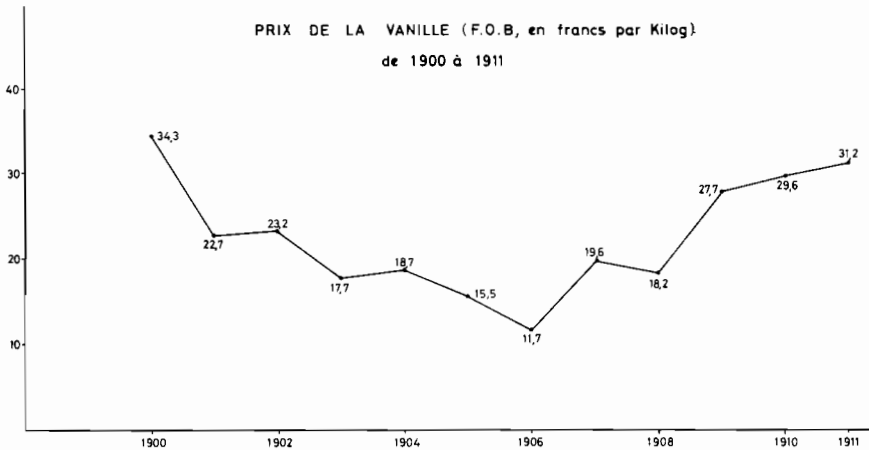
(299) *B.E.M.* 1903, p. 67, «Le rendement du café Libéria de Madagascar aux environs de Mahanoro».

(300) *B.E.M.* 1907, p. 28-41, «Les maladies du caféier», par Buis.

(301) *J.O.M.* 28-6-1902. Arrêté du 9.6 déclarant le district de Mahanoro contaminé par la maladie vermiculaire du caféier et interdisant toute exportation de végétaux hors du district.

c'est le cas aux Indes néerlandaises (302), ou même dans la province de Mananjary voisine, dans laquelle au surplus on commence déjà à remplacer massivement le *Libéria* par le *Canephora Kouilou* (303). Ceci explique que, dès 1910, cette province ait supplanté Vatomandry comme première région caféière, et fournisse les 5/6 du café exporté par Madagascar.

Une évolution analogue s'observe dans la culture de la vanille. En 1902, après les déceptions rencontrées ailleurs, c'est sur elle que se portent l'essentiel des efforts de nombreux colons (304), encouragés dans cette voie par Gallieni qui souligne la modicité du capital nécessaire et le rapport assez rapide de la plantation (305). Or, c'est à ce moment que commence une profonde baisse des prix, décourageante pour les planteurs (306). En 1903 la récolte est très belle, « mais avec les cours actuels » note l'administrateur « il est peu probable que la vente en soit rémunératrice pour les colons » (307).



(302) *J.O.M.* 20-12-1902, supplément. Exposé de de Sardelys sur la maladie vermiculaire du caféier.

(303) *B.E.M.* 1912, p. 1-12, « Rapport sur la culture du café dans la province de Mananjary ».

(304) Vatomandry, R.E. 1er trimestre 1902.

(305) *J.O.M.* 1-2-1902.

(306) Vatomandry, R.E. 2ème semestre 1902.

(307) *Ibid.* R.E. 1er semestres 1903.

La crise conjoncturelle de 1903-1908 ne fait que traduire un obstacle d'ordre écologique : l'excès d'humidité et l'insuffisance des températures lors de la maturation provoquent le coulage des gousses (308). La médiocrité des aptitudes de la côte est centrale dans ce domaine n'est vraiment reconnue qu'en 1914 :

«Sur les alluvions de la région de Mahanoro, Vatomandry, Tamatave, il existe certainement de très belles vanilleries, mais dans ces situations, la liane est plus délicate, plus difficile à cultiver que sur les sols volcaniques de Nossi-Be ou que sur les terrains basaltiques d'Antalaha, et elle y est moins productrice» (309).

La baisse des prix permet donc à la région d'Antalaha de s'imposer. Et pourtant, malgré son handicap, c'est encore la vanille qui soutient le mieux la colonisation de Vatomandry. Les 6 concessions en bonne voie que visite l'administrateur Martin en 1903 lui accordent toutes une grande place ; mais le niveau des cours montre que de 1902 à 1908, les «vanilleux» ne connaissent guère la prospérité : «La plupart, par manque de ressources ne peuvent donner plus d'extension à leurs exploitations et se contentent d'entretenir les plantations existantes» (310). En 1906-1908, ils couvrent tout juste leurs frais (311). Lorsque la situation s'améliore, en 1909-1910, il est trop tard pour beaucoup.

*
* * *

Il faut insister, d'autre part, sur un échec d'ensemble, qui est celui de la colonisation face au milieu géographique. On surestimerait difficilement la gravité des coups qu'elle reçoit dans ce domaine, qui se traduisent tant par une mortalité effroyable que par les dévastations des cyclones. Aussi, dans ses conseils aux candidats colons, Gallieni en 1902 place comme première condition d'une réussite «qu'il ne survienne pas d'accidents extraordinaires, tels qu'un cyclone ou l'apparition d'une maladie mortelle» (312).

(308) *Ibid.*, province, R.E. 1913 : La vanille «pousse rapidement, mais elle meurt avec la même rapidité après avoir donné 2 ou 3 récoltes. Il faut sans cesse renouveler les plantations».

(309) *B.E.M.*, 2ème trimestre 1914, p. 122-126, «La culture de la vanille à Madagascar».

(310) Vatomandry, R.E. 2ème trimestre 1902.

(311) *B.E.M.*, 2ème trimestre 1914, p. 122, article cité.

(312) *J.O.M.* 1-2-1902' p. 6987.

L'accès paludéen et sa complication, la bilieuse hématurique, sont en effet une menace fatale constamment présente. On commence seulement à l'époque à bien établir le lien entre moustiques et paludisme (313) et la cure de quinine rend l'accès bilieux mortel. De ce fait, à Vatomandry et Mahanoro, la mortalité garde un caractère médiéval (314).

– En décembre 1900, à Vatomandry, on relève « pas mal de cas de fièvre parmi la population européenne et assimilée. Trois morts » (315).

– Le premier trimestre 1901 est « très dur pour les Européens et même les indigènes » (316). Chez les premiers, on enregistre 10 décès et un cas d'aliénation mentale. Le médecin de l'AMI manque lui-même d'être emporté et envoie un rapport sur la « situation anormale » de Vatomandry, attribuée au grand marais à l'est de la ville.

– En 1904, on relève les décès de quatre planteurs de Mahanoro en quelques mois (317). Et la situation ne s'améliore guère avec les années : l'hivernage de 1910 s'accompagne de « nombreuses et graves maladies », qui causent 5 décès d'Européens dans les seuls mois de mars-avril (318).

Il s'ensuit que nombreuses sont les entreprises vouées à périr par suite de la disparition de leur chef. Le domaine de « Providence » est ébranlé par le décès de Jénot en 1906. La concession Campenon, après avoir perdu son titulaire dès 1899, est confiée par la veuve de ce dernier à un gérant réunionnais, Routier de Grandval, qui décède en mars 1903, puis au commerçant Pelicier, emporté à son tour en juillet 1909. La propriété, dont une partie a été rendue aux Domaines (319), est alors achetée par un employé de commerce de Vatomandry, Raud, qui en fera d'ailleurs une très belle exploitation jusqu'à son assassinat en avril 1947. D'autres exploitations, enfin, ne survivent que parce que des parents, des frères surtout, les gèrent en association. Tel est le cas chez

(313) *B.E.M.* 1904, p. 251, article « Paludisme et moustiques ».

(314) Cf. *J.O.M.*, partie non officielle : Nécrologie — curatelle des biens vacants.

(315) *J.O.M.* 1901, Vatomandry, R.P. 4ème trimestre 1900.

(316) *Ibid.* R.P. 1er trimestre 1901.

(317) *J.O.M.* 1904 : 13/4, 29/6, 12/10, 9/11 : ce sont les colons L. de la Tour de Saint-Ygest (42 ans), Bernardeaux (60 ans), Saletz (40 ans), J. Campan (24 ans).

(318) Aix-en-Provence, II D 220, province de Vatomandry, R.P. 1910.

(319) *J.O.M.* du 2-3-1904, p. 10722. Arrêté annulant, sur lettre de renonciation, 2 titres Campenon du 14-8-1898.

les Hodoul ou les Brée (320). L'un des rares planteurs ayant réussi, Joseph Lousier, désespéré par la mort en bas-âge de tous ses enfants légitimes, repart à Maurice en 1913, laissant sa terre de Vohidiavolana à son beau-frère Eugène Brunox. Dans ces conditions on comprend qu'une revendication fondamentale des colons dans les deux centres soit la présence permanente d'un médecin européen (321).

Toutes aussi graves, sur le plan économique, sont les conséquences des calamités climatiques, cyclones surtout. Après une période de sécheresse en 1900-1901, accompagnée de vols de criquets (322), la province est frappée par deux cyclones particulièrement violents en décembre 1902 (323) et mars 1903 : Vatomandry subit de gros dégâts, Mahanoro est pratiquement rasée (324). Mais la véritable catastrophe survient en 1905. Des pluies continues du 26 mars au 7 avril causent cette année-là un « désastre sans précédent » (325). Si les dégâts sont encore limités dans le district de Vatomandry (326), dans celui de Mahanoro, plusieurs concessions paraissent irrémédiablement anéanties, dont la plantation de Sardelys « qui constituait l'un des plus intéressants efforts tentés depuis 9 ans par la colonisation européenne à Madagascar » (327), balayée par le Mangoro en crue, qui laisse derrière lui 1 à 4 mètres de dépôts stériles. Après cela, de Sardelys, découragé, abandonne la partie. En 1907, le Réunionnais Thibault, établi depuis trois décennies dans la région, peut déclarer avec quelque raison que « le malheureux district de Maha-

(320) *J.O.M.* du 28-8-1909 : décès de G. Hodoul (53 ans).
J.O.M. du 4-3-1911 : décès de P. Brée (42 ans).

(321) *J.O.M.* du 12-10-1901 : revendication des colons de Mahanoro. ARM Ch. Co. No.43, P.V. du 12-7-1907 : même revendication à Vatomandry.

(322) *J.O.M.* du 6-2-1901 : Vatomandry, R.E. 4ème trimestre 1900 : la vanille sèche sur pied. Aix-en-Provence, II D 219, Vatomandry, R.E. 1er trimestre 1901 : les criquets dévastent les plantations de canne à sucre.

(323) Aix-en-Provence, II D 128, Mahanoro, R.E. 1902 : le cyclone du 11 décembre 1902 détruit en grande partie la plantation de Floris et les cacaoyers de de Sardelys.

(324) *J.O.M.* 28-3-1903, p. 9060. Cyclone des 22-23 mars 1903.

(325) *J.O.M.* 15-4-1905, p. 12606.

(326) *J.O.M.* 29-4-1905, p. 12657. Les crues du Manampotsy et du Vatana submergent les concessions Robin et « France coloniale ». Mais le nord du district est épargné.

(327) *Ibid.*

noro est tant persécuté de Dieu et abandonné des hommes qu'il est urgent d'y faire quelque chose» (328).

*
* *
*

Deux témoignages nous permettent de préciser ce bilan de faillite. En premier lieu, celui du chef de province Marcoz, sur les investissements réalisés et perdus pour l'essentiel, par les planteurs jusqu'en 1907 : ils représentent plus de 2,2 millions de francs pour la grosse et moyenne colonisation (329). Ensuite, celui du *Journal officiel*, qui à partir de 1908, égrène les arrêtés annulant des titres de concession, arrêtés auparavant très rares et généralement provoqués par une lettre de renonciation. Pour la province, on enregistre ainsi dix reprises au profit des Domaines en 1908, sept en 1909, cinq en 1910, six en 1911-1912, pour des terres ou des terrains urbains attribués entre 1897 et 1902 (330). Les Domaines récupèrent ainsi de grosses concessions abandonnées ; ou bien celles dont les titulaires sont décédés (331) ; ou encore, une partie des terres de colons qui ont vu trop grand. On ne saurait mieux dater la fin du temps des illusions.

DE L'ILLUSION A LA SURVIE : L'EXPLOITATION DE L'OR.

La première décennie du siècle, à Madagascar, est celle de l'or, aussi bien par le rôle que celui-ci joue dans l'équilibre économique de la colonie, comme premier produit d'exportation à partir de 1900 (332) que par les espoirs déme-

(328) ARM Ch. Co. No.43. P.V. du 12 avril 1907.

(329) ARM Ch. Co. No.43. Note citée, jointe au P.V. du 12-2-1907. Marcoz énumère 17 colons qui auraient engagé 2 217 000 francs, les plus importants étant de Sardelys, Brée, de Floris, Robin, la Compagnie Parisienne, Girard, Campan, Hautefort, Guénot, Campenon. Les plus gros perdants sont « les plus audacieux... ceux qui ont eu le plus de foi dans l'avenir du pays. Tous ceux-là ont dû abandonner..., sont repartis, ou même avec leurs capitaux, ont payé de leur vie le rôle de précurseurs... ».

(330) Les arrêtés sont retrouvés aisément dans les tables du *J.O.M.* : en 1908 : JO du 27/6 et du 12/9 ; en 1909 : JO du 6/3, 17/4, 22/5, 24/7 ; en 1910 : JO du 22/1, 18/6, 10/9 ; en 1911 : JO du 13/5 et 2/12 ; en 1912 : JO du 3/3.

(331) Premier cas : concessions Campan (5000 ha), Girard (2500 ha), une concession Giroust (500 ha) ; « La France coloniale » (226 ha)... Second cas : concessions Bontemps, Cape, Blava, Montocchio...

(332) En 1900, il représente 3 587 000 francs sur 10 632 000 francs d'exportation. La production maxima est réalisée en 1908, avec 4 002 kg, fournissant plus de 40 % des exportations (9 446 000 francs sur 23 090 000) de la colonie.

surés qu'il suscite un peu partout dans l'Ile (333). Mais, sur ce sujet important, nous ne disposons encore d'aucune étude. Là encore, on se heurte à l'inaccessibilité d'archives à peine classées (334), au défaut de statistiques précises (335), à l'extrême complexité et aux variations fréquentes de la législation coloniale, facteurs d'hétérogénéité des données (336). Pour Vatomandry-Mahanoro, nous utiliserons surtout la seule source continue, le *mouvement des mines* ou *Etat des exploitations minières* publié mensuellement au *Journal officiel*.

Alors que précédemment la production ne s'accroissait que très lentement, en 1900 une première ruée vers l'or se déclenche dans la partie orientale de la province d'Ambositra, qui livre à elle seule une tonne de métal, l'essentiel de l'extraction aurifère de la colonie cette année-là. Mais les gisements alluviaux de la vallée de l'Amпасary, d'une teneur exceptionnelle, sont appauvris en une année à peine, d'autant que les méthodes archaïques employées ne permettent qu'un écrémage. Descendant les rivières de l'escarpement oriental des Hautes-Terres en 1901 et 1902, les prospecteurs mettent en exploitation de nouveaux gîtes dans la province de Mananjary (337) et le district du Fanantara-Sakaleona, le rebord oriental du Vakinankaratra (haute vallée de l'Onive notamment) se trouvant lui aussi concerné. La région de Vatomandry-Mahanoro va être ainsi atteinte par contagion progressive à partir du Sud et de l'Ouest : le haut pays de Marolambo et Anosibe d'abord, ainsi que le district de Mahanoro, dans l'année 1902 (338), et le district de Vatomandry en dernier, dans le 1^{er} semestre 1903 (339).

(333) A titre d'exemple, la production de 1909 (3696 kg) est fournie par 18 des 22 provinces ou cercles que compte l'Ile.

(334) L'ouverture d'une série *Mines* est prévue pour 1976 aux ARM.

(335) Par exemple, cf. Pennequin, rapport cité, p. 49 : La production d'or en 1898 reste inconnue. Sur le plan local, les administrateurs l'ignorent généralement (cf. Vatomandry, R.E. 1913).

(336) Ainsi, pour les permis de recherche (P.R.) dont la nature varie suivant les décrets de 1896, 1902, 1905 et 1907, il faut distinguer entre les permis *demandés*, les permis *délivrés* et enfin les permis *déclarés* (bornages). Le *J.O.M.* mentionne les 2 premières catégories, les rapports locaux, la dernière.

(337) *J.O.M.* 8-10-1902 : Province de Mananjary, R.E. 2^{ème} trimestre 1902. *J.O.M.* 19-7-1902 : Mouvement des mines, 2^{ème} trimestre 1902 : Sur 19 permis d'exploitation (P.E.) délivrés, 9 le sont dans la province de Mananjary.

(338) *J.O.M.* 27-8-1902 : District de Marolambo, R.E. 1^{er} semestre 1902 : *J.O.M.* 17-9-1902 : Etat des exploitations minières, août 1902 : un commerçant d'Anosibe, Bossu, y obtient un P.R. *J.O.M.* 25-10-1902 : 2 P.E. y sont délivrés, à la Cie Lyonnaise et à un Mauricien. *J.O.M.* 29-11-1902 : District de Mahanoro, R.E. 2^{ème} trimestre 1902.

(339) *J.O.M.* 20-6 et 18-7-1903 : état des exploitations minières pour mai et juin 1903 : 2 prospecteurs obtiennent des P.R. dans les vallées du Manampotsy et de la Sakanila.

Ce n'est pas, cette fois, une ruée ; le mouvement à ses débuts semble bien pénible. Devenir prospecteur est pourtant facile : toutes les rivières de l'escarpement et du gradin betsimisaraka, sur leurs paliers successifs, recèlent des poches d'alluvions aurifères, généralement connues depuis longtemps des populations (340), qui ne les exploitent pas, d'abord parce que le travail à la batée, pénible et malsain, est très faiblement rentable, la teneur moyenne ne dépassent guère 0,6 à 1 gramme d'or par mètre cube de terre (341) ; et ensuite parce que la législation coloniale exclut les indigènes de cette activité ; on peut déjà en inférer que l'exploitation de l'or va se résumer essentiellement en un problème de mobilisation de la main-d'œuvre.

C'est sur cette question que butent les premiers prospecteurs. Dans le district de Marolambo, les concessions minières, en 1902, sont rapidement abandonnées faute de travailleurs car «les indigènes de l'Imerina ne viennent pas dans le district par crainte de la fièvre, et ceux du pays sont en général de mauvais ouvriers» (342). La situation est identique à Mahanoro. Quelques Européens, de Floris et Delmotte surtout, couvrent le district de potaux-signaux, mais aucun périmètre n'entre en exploitation (343). Ces deux colons représentent les deux types principaux de prospecteurs. Le premier est un colon local, déjà cité ; le second est un prospecteur d'Ambositra qui a auparavant échoué dans la colonisation militaire, par suite, notamment, d'abus en matière d'emploi de la main-d'œuvre (344). Dans tous les cas, il s'agit bien de prospecteurs d'occasion.

Comme l'indiquent les statistiques (345), la fièvre du métal jaune ne se répand véritablement qu'en 1904-1905, culmine en 1906-1909, pour retomber rapidement en 1911-1913.

Sur six années, de 1904 à 1909, nous avons recensé 178 prospecteurs pour la province. Qui sont-ils ?

(340) Rapport Pennequin, p. 50.

(341) *Ibid.* p. 51.

(342) Marolambo, R.E. 1er semestre 1902.

(343) Mahanoro, R.E. 2ème trimestre 1902.

(344) Boutonne (J.), *L'expérience de colonisation militaire à Madagascar*, mémoire de maîtrise, Tananarive, 1971, p. 77.

(345) Construites à partir des états des exploitations minières, elles permettent de déterminer l'intensité de l'intérêt suscité par l'or, mais non la production qui en résulte.

Dans le lot, on compte dix sociétés, dont aucune n'a son siège dans la région : compagnies de traite comme la *Lyonnaise*, présente dans ce domaine tout au long de la période (346), et la *S.F.C.N.* ; compagnies minières dont les plus connues sont la *société d'Anasaha* et le *Syndicat Lyonnais* (347) ; et même, société inattendue, la *société des limonadiers*. Mais tout le monde à l'époque, à Madagascar, fait de l'or... Un cas intéressant est celui des directeurs et agents locaux de ces sociétés qui prennent des permis de recherche et d'exploitation pour leur propre compte (348), pratique reflétant un comportement fréquent des compagnies coloniales, qui jusqu'à une date récente, autorisaient pour de multiples raisons leurs agents dans l'île à monter leurs propres affaires, parallèlement à celles de la société.

Le gros de la troupe des prospecteurs, d'autre part, est constitué d'étrangers à la province. Parmi eux, se détache un contingent de Britanniques — douzaine —, et quelques Allemands (349), tous venus à Madagascar à la recherche d'un nouveau Transvaal.

Dans cet ensemble, la plupart des titulaires de permis miniers ne viennent pas résider dans la région : ainsi, sur les 107 prospecteurs individuels que nous décomptons en 1905-1906, 28 au moins habitent Tananarive, et 30, d'autres provinces des Hautes Terres, ou de la côte est. Cette répartition géographique correspond en gros à une autre distinction : les premiers sont pour l'essentiel des spéculateurs qui tentent leur chance à peu de frais et qui, lorsqu'ils ouvrent réellement un *tohy* (chantier), n'y viennent guère ou pas du tout, l'abandonnant à un commandeur, racoleur de main-d'œuvre. Ceci explique l'attribution assez fréquente de permis à des femmes, et aussi le fait que, chez ces curieux prospecteurs, les professions les plus diverses se trouvent représentées : commerçants et employés de commerce surtout, mais aussi hôtelier, avocat, entrepreneurs, rentier (350), couturière, et plus vaguement « colon », terme recouvrant des activités fluctuantes et variées. L'autre groupe d'étrangers à la

(346) Notons, en revanche, l'absence significative de sa rivale heureuse sur le plan commercial, la *Marseillaise*.

(347) Autres sociétés : la *Compagnie française des mines d'or* ; le *Syndicat Franco-Hova* (lié à la *Compagnie occidentale de Madagascar*, de fâcheuse mémoire), la *Société des mines d'or de l'Imamo et du Valafotsy* ; la *Madagor* ; la *Société mixte de Madagascar*.

(348) Exemples : Engelhard, directeur de la *Cie occidentale* ; Chaumeny, directeur du *Syndicat Lyonnais* ; Panier, directeur de l'*Anasaha* à Beforona ; Roland, directeur de la *Lyonnaise*, Elié et Rothenberger, agents de cette dernière à Ambositra.

(349) Parmi ces derniers, Pappenheim, le censeur de Gallieni.

(350) Citons Rossignol, entrepreneur et copropriétaire du journal le *Progrès de Madagascar* ; Mithridate, rentier (à l'origine d'un intéressant fonds d'archives aux A.R.M.).

province, s'il comprend également quelques commerçants et employés, compte surtout des prospecteurs qui ont leurs *toby* principaux dans les circonscriptions voisines : 18, sur un total de 30 en 1905-1906, sont établis à Ambositra (351), 4 à Mananjary, 5 à Andevoranto et Tamatave, 2 à Antsirabe. Bien peu d'entre eux, finalement, font preuve de ténacité (352) et viennent se fixer dans la province. En 1909, sur les 49 prospecteurs que l'on y rencontre, 23 seulement sont arrivés depuis 1904 (353) et ce nombre diminue rapidement dans les années qui suivent. L'or n'a donc joué qu'un rôle très faible comme facteur de peuplement européen. En particulier, nous n'avons relevé aucun cas de prospecteur devenu colon-plantier, mais tout au plus quelques cas de prospecteurs qui, après le boom de l'or, resteront pour exploiter le graphite (354).

Le groupe le plus stable, et le plus intéressant pour notre propos, est celui des colons établis dans la région antérieurement à 1904. Pour cette année-là, ils représentent 22 des 55 prospecteurs, soit 40 % de l'effectif. Ensuite, l'afflux de nouveaux venus fait baisser leur proportion à moins d'un tiers : sur les 114 détenteurs de permis de recherche (107 individus, 7 sociétés) que nous dénombrons en 1905-1906, ils sont 36. Ils restent néanmoins majoritaires si l'on ne tient compte, comme nous l'avons fait pour 1909, que des prospecteurs-résidents.

Un examen plus précis de ce groupe fait ressortir que tous les Européens établis comme commerçants dans la haute région avant 1902 se sont mués en prospecteurs dans les années suivantes (355). La majorité des colons survivants de Mahanoro font de même : 12 des 24 planteurs de 1900 prennent des permis miniers en 1904-1906 ; parmi eux, de gros concessionnaires comme Campan ou de Floris. Ce dernier, en 1905, possède à Ambodimanga sur la Sahantsio l'un des plus grands *toby* de l'île, employant un millier de laveurs d'or (356). Le phénomène est apparemment moins marqué dans le district de Vatomanady, où 12 planteurs passent à la prospection en 1904-1906, proportion plus faible qu'à Mahanoro. Mais il faut tenir compte du fait que tout un groupe de colons déçus s'en va au même moment prospecter d'autres circonscriptions, celles du voisinage surtout (357).

(351) *Guide-annuaire* 1905, p. 257 : sur 31 prospecteurs recensés à Ambositra cette année-là, 16 exploitent des *Toby* dans la province de Vatomanady.

(352) Comme le montre l'abandon, au bout d'un an, d'un fort pourcentage des permis de recherche qui leur sont délivrés.

(353) *Guide-annuaire* 1909.

(354) Cas Nevière, prospecteur dans l'Itasy en 1905, qui deviendra l'un des gros producteurs de graphite.

(355) Cas Dupuy, Boillot, Bossu, Goy.

(356) *Guide-annuaire* 1905.

(357) Cas des planteurs Fonssegrive, Parr, Cape, Robles, P. Brée, Chenaud...

Il ne s'agit pas là, cependant, d'une véritable reconversion économique. Car, pour survivre, les colons tentent le plus souvent de mener plusieurs activités de front, comme l'expose de Floris en 1907 :

« Ici, les éléments sont peu nombreux, épars sur de vastes étendues ; les intérêts faiblement tranchés se pénètrent, le commerçant presque toujours prolongeant son comptoir, se risque à quelque entreprise agricole, ou à un ou deux « piquets » dans la brousse. Le prospecteur juxtapose un commerce à son industrie, et c'est souvent le plus clair de ses revenus » (358).

Il n'est pas nécessaire d'insister sur l'archaïsme des techniques de production, qui n'est pas spécial à la région. Seuls de Floris, puis Magnien à Ambodimanga utilisent le sluice. Autrement, la batée et l'*angady* constituent tout le matériel, et le rôle du prospecteur dans l'extraction est nul, puisqu'il se contente d'acheter à son ou ses commandeurs, 1,8 à 2 francs le gramme, la poudre d'or qu'il revend 2,7 à 3 francs.

Les statistiques que nous avons pu retrouver situent Vatomandry parmi les provinces de production moyenne, en 6ème ou 7ème place.

	1909 (359)	1910 (360)	1911 (361)
Total (en kg)	3 696	3 234	2 850
<i>dont</i>			
Nosy-Be	1 294,1 (Diégo-	712,8	480,9
Mananjary	508,2 Suarez (362)	541	568,6
Maewatanana	476,2	602,3	466,2
Ambositra	261,1	288,4	270,4
Andevoranto	226	229	240,9
Vatomandry	208,9	199,2	186,5
Morondava	193,9	205,4	195,5
Yakinankaratra	125,9		104,5
Tamatave	123,4		104

Si l'on rapporte le tonnage produit, médiocre en lui-même, au nombre des prospecteurs, on doit conclure que bien peu parmi ces derniers firent de bonnes affaires. L'extrême éparpillement de la production est également confirmé par

(358) ARM Ch. Co. No.43. Rapport du 13 avril 1907.

(359) Madagascar, rapport d'ensemble 1909.

(360) Madagascar, rapport d'ensemble 1910.

(361) B.E.M. 1912, 2ème semestre, note sur la situation minière en 1911.

(362) La région minière de la province de Nosy-Be est alors rattachée à la province de Diégo-Suarez.

le fait que, en 1909, Vatomandry est, avec Nosy-Be, l'une des deux seules provinces citées où l'on produise beaucoup plus d'or sur permis de recherches que sur permis d'exploitation (363). Comment dans ces conditions une main-d'œuvre nombreuse a-t-elle pu être réunie ?

En réalité, nous nous trouvons en face d'une hérésie économique, d'une monstruosité engendrée par la situation coloniale. Le prospecteur, certes, ne gagne pas grand'chose, mais également ne fournit aucun travail, ni aucun investissement. Et la misère qui se développe entre 1903 et 1909 est la grande pourvoyeuse des *toby* en main-d'œuvre. C'est le poids excessif de l'impôt qui contraint nombre de Betsileo à fuir le pouvoir colonial et à aller s'enrôler comme orpailleurs. Telle semble bien être l'origine de l'apparent dynamisme des prospecteurs d'Ambositra, qui multiplient les *toby* bien au-delà de leur province : ils ont sous la main une abondante clientèle d'un genre nouveau, qui ne cherche pas tant un revenu qu'une protection. De fait, les *toby* deviennent dans ces années des unités économiques à peu près autonomes, dans un arrière-pays où l'encadrement administratif est très déficient. La culture sur *tavy* s'y développe d'autant mieux qu'elle est réprimée ailleurs, ainsi que des marchés non officiels, où le bétail est abattu clandestinement (364), où l'alcool est débité illégalement (365). Et surtout les *toby* sont le refuge temporaire d'une population flottante, venue surtout des Hautes Terres trop policées, afin d'échapper à l'impôt. « C'est parmi eux qu'il faut chercher la grande majorité des contribuables qui chargent les états des cotes irrécouvrables », se plaint le chef de province Guédès en 1909 (366). Le gonflement de cette population est tel que son successeur Fontfreyde, à son arrivée en décembre 1909, juge la situation des finances provinciales « des plus critiques, pour ne pas dire désespérée » (367). Mais la rentrée fiscale n'est pas seule en cause. « Cette main-d'œuvre est très changeante, c'est elle qui est le plus souvent impliquée dans les affaires correctionnelles » (368). L'autorité supérieure s'émeut de la multiplication de ces « vagabonds n'ayant aucun domicile autre que le camp des orpailleurs, inscrits sur aucun contrôle », de ces « indigènes sans aveu » (369), qui « ne reconnaissent d'autres autorité que celle de leur employeur ».

(363) 1909 : 133,5 kg extraits sur P.R., 75,4 sur P.E. Ce qui constitue une violation de la législation, qui interdit au prospecteur muni d'un simple P.R. de faire dégénérer ses recherches en exploitation.

(364) ARM Ch. Co. No.43. Rapport Dauvergne, 11 avril 1907.

(365) *Ibid.*, P.V. du 16 juillet 1907.

(366) Aix, II D 220, Vatomandry, R.P. 1908-1909.

(367) *Ibid.*, Rapport non daté (probablement août 1910).

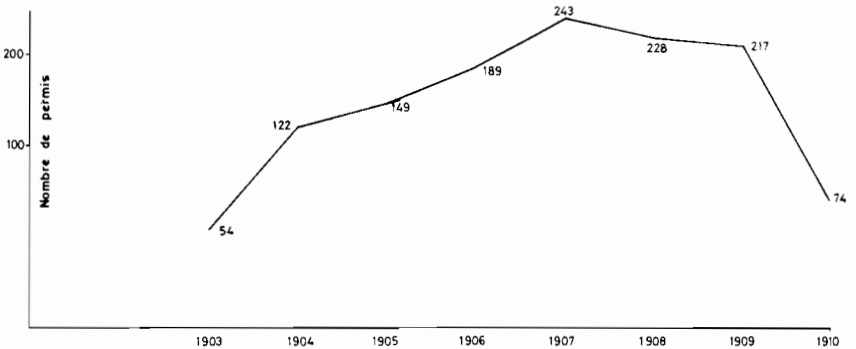
(368) *Ibid.*, Vatomandry, R.E. 1911.

(369) *J.O.M.* 6-3-1909. Circulaire du G.G. Augagneur « au sujet de la perception des impôts des ouvriers, employés et domestiques au service d'européens ».

« A eux doivent être attribués les vols, les attaques de villages ou d'individus, la contrebande de l'or frauduleusement extrait ou soustrait à d'autres ouvriers. Faire disparaître ces bandes dangereuses s'impose... » (370).

Les années 1909-1911 voient donc une accentuation de la contrainte administrative, mais qui n'obtient guère de résultats, sinon négatifs (371). Le déclin de l'or s'explique bien plus par l'amélioration de la conjoncture économique après 1910 que par la répression du vagabondage. La dizaine de *toby* aurifères que l'on compte en 1913 subsiste comme « refuges de vagabonds, réserves d'hommes où les prospecteurs viennent de temps à autre puiser la main-d'œuvre dont ils ont besoin pour leurs exploitations de graphite ou leurs exploitations agricoles » (372).

PERMIS DE RECHERCHE AURIFÈRE DÉLIVRÉS DANS LA PROVINCE DE VATOMANDRY



Au terme de ce cycle de l'or, qui conclut une première époque de la colonisation, un modèle d'exploitation économique assez particulier se dégage des échecs et déconvenues successifs. L'idée d'une mise en valeur intensive, exigeant l'apport de capitaux publics et privés doit être abandonnée. Une réalité s'impose : le principal facteur de production disponible est le travail indigène.

Mais pour le mobiliser, la destruction de la société indigène est nécessaire, destruction que seule l'administration coloniale a les moyens de réaliser. A partir de là, les colons peuvent envisager un type d'exploitation archaïque, mais adapté, mêlant des caractères féodaux et rentiers. Dans cette perspective, la province n'est pas trop vaste pour le petit nombre de colons qui s'y sont établis. Il se pourrait bien que ce soit exactement le contraire, et que des années difficiles se préparent pour les populations. Telles sont les hypothèses que nous essaierons de vérifier dans une étude ultérieure.

(370) *Ibid.* La circulaire ordonne l'arrestation immédiate de tous les réfractaires trouvés sur les chantiers.

(371) Cf. *supra* les conséquences néfastes de la lutte contre le *tavy*.

(372) Aix, II D 220, Vatondry, R.E. 1913.

A N N E X E I

PETITION DES HABITANTS DE BETSIZARAINA, LE 19 JANVIER 1897, AU GENERAL GALLIENI (1)

Monsieur, nous sommes tristes, nous, habitants de Betsizaraina, parce qu'un *vazaha* venant de Tananarive est arrivé chez nous, a convoqué tous les habitants de Betsizaraina, grands et petits, et nous a tenu ce langage : « le terrain d'Ampetika, au nord du Mangoro, m'est acquis, je le tiens du *Fanjakana*, et je le porte à votre connaissance. Si vous avez des plaintes à faire, dites-le ». Nous lui répondîmes : « Nous ne vous faisons pas d'opposition, monsieur, puisque vous le tenez du *Fanjakana* qui est notre père et notre mère, mais comme vous nous invitez à formuler nos plaintes, voici les paroles de tous les habitants de Betsizaraina : ce terrain d'Ampetika est celui d'où nous tirons notre nourriture, nos moyens de vivre et de servir le *Fanjakana*, c'est lui qui nous permet de payer l'impôt du riz tous les ans. Car nous n'allons pas dans la forêt brûler le bois pour y planter le riz, nous n'avons que ce terrain d'Ampetika pour faire nos plantations de riz, de canne à sucre, de manioc, de patates, de bananiers, de haricots... aussi, ni nos ancêtres, ni nos pères et nous leurs descendants, nous n'avons jamais voulu vendre ce terrain. Lorsque les gouverneurs installés à Mahanoro ou d'autres grands personnages venant d'une autre province demandaient à acheter ce terrain d'Ampetika, ils ne pouvaient pas l'obtenir parce que nous les propriétaires nous ne voulions pas le vendre ; et comme ils cherchaient à acheter des pâturages pour leurs bœufs, nous leur donnions d'autres terrains ailleurs ».

En entendant toutes ces paroles, le *vazaha* répliqua : « Allez chercher d'autres terrains pour votre subsistance ; ce terrain d'Ampetika m'est acquis et vous ne pouvez pas vous y opposer ». Ils nous ordonne, monsieur, de chercher d'autres terrains pour notre subsistance, mais nous ne pouvons pas en trouver, parce que personne ne voudra nous donner son terrain pour notre subsistance, et comme nous ne pouvons plus disposer de notre patrimoine d'Ampetika, nous venons porter plainte à vous, gouvernement, car vous êtes le père et la mère ; nous mourrons certainement si nous ne pouvons plus disposer de notre patrimoine d'Ampetika.

(1) ARM-D 178, Cabinet civil, supplément, dossier de Sardelys. Traduction littérale du texte en malgache, portant 34 signatures.

ANNEXE II

EXPLOITATIONS DU DISTRICT DE VATOMANDRY EN 1900 (1)

	Localité ou dénomination	Vallée	Date du 1er étab.	Superficie (en hectares)	
				Totale	Cultivée
Guénot	1) Ambodijarina	Sak.	1872	216	20,5
	2) Ampasimbola		1879	30	10
	3) Ambomangarivo			4	2
	4) Ambodianira			13	3,5
Gentil	1) « La Solitude »	Sak.	1877	131	8,7
	2) Betsasaka			5	1,6
Félix Michel	1) « Convenance »	Vat.	1886	28	5
	2) « Elisabeth »	Madag.	1877	16	10
	3) « La Louise »	id.	1880	4,5	4,5
Cie Parisienne	— « Providence » Ambalatenina	Sandr.	1881	952	27,5
Camille	1) Ambatoarana	Sandr.	1882	142	5
	2) « La Mathilde »	id.	1892	20	1,2
	3) « La Louise II »	id.	1887	16	4,6
	4) « Belle-Vue II »	id.	1881	82	2,8
Poumaroux	— « Longchamp » Antsasaka	Vat.	1888	10	2,5
Tourris	— « La Ressource »	Vat.	1891	24	8,5
Salez	Ambodimanga	Sandr.	1891	60	17
Joseph Lousier	— « Villa Libéria » Vohidiavolana	Sak.	1892	102	27
	Ambodijarina	Sak.	1892	1 500	109
Henri Michel	1) « Aurelia » Ampasimavo	Vat.	1892	1,5	1,5
	2) « Ruisseau rose » Antsasaka	id.		20	4,7
L. Philogène	1) « Mon Désert »	Sandr.	1892	217	4,5
	2) « La Gaieté »			13	4
Alfred Lousier	— Antenina	Sandr.	1893	131	13,3
Corion	1) La Lucie	Sandr.	1896	6	1,9
	2) La Julie			66	0,7
	3) La Fanny			55	0,6
Le Bihan	— Ambodimanga	Sand.	1896	42	13
Dauvergne	— Tamboro	littoral		91	7,6
Agron	« Villa St-Germain » Ampasimavo	Vat.	1898	56	14,9

(1) Source :

- Arch. Aix-en-Provence, II D 219, rapports économiques de Vatomandry pour 1899 et 1900.
- Pennequin : rapport sur la situation générale de Madagascar du 1er mars 1899 au 1er mars 1900.

Campenon	Ampitamafana	M/tsy	1898	1 374	10,6
Robles	Marofana	Sak.	1897	28	4,6
Parr		Sahaly		76	6
Agathe	Antsasaka	Sak.		8	4,6
Choix	Ambalafataka	Vat.	1900	78	début
Fery d'Esclands	Andrangavola	Vat.	1900	51	d'ex-
La « France co-					ploita-
loniale »	Ampasimavo	Vat.	1900	226	tion en
Blava	—»—	Vat.	1900	8	1900

Sandr. = Sandramanongy
Sak. = Sakanila
M/tsy = Manampotsy
Vat. = Vatana
M/dry = Manandry

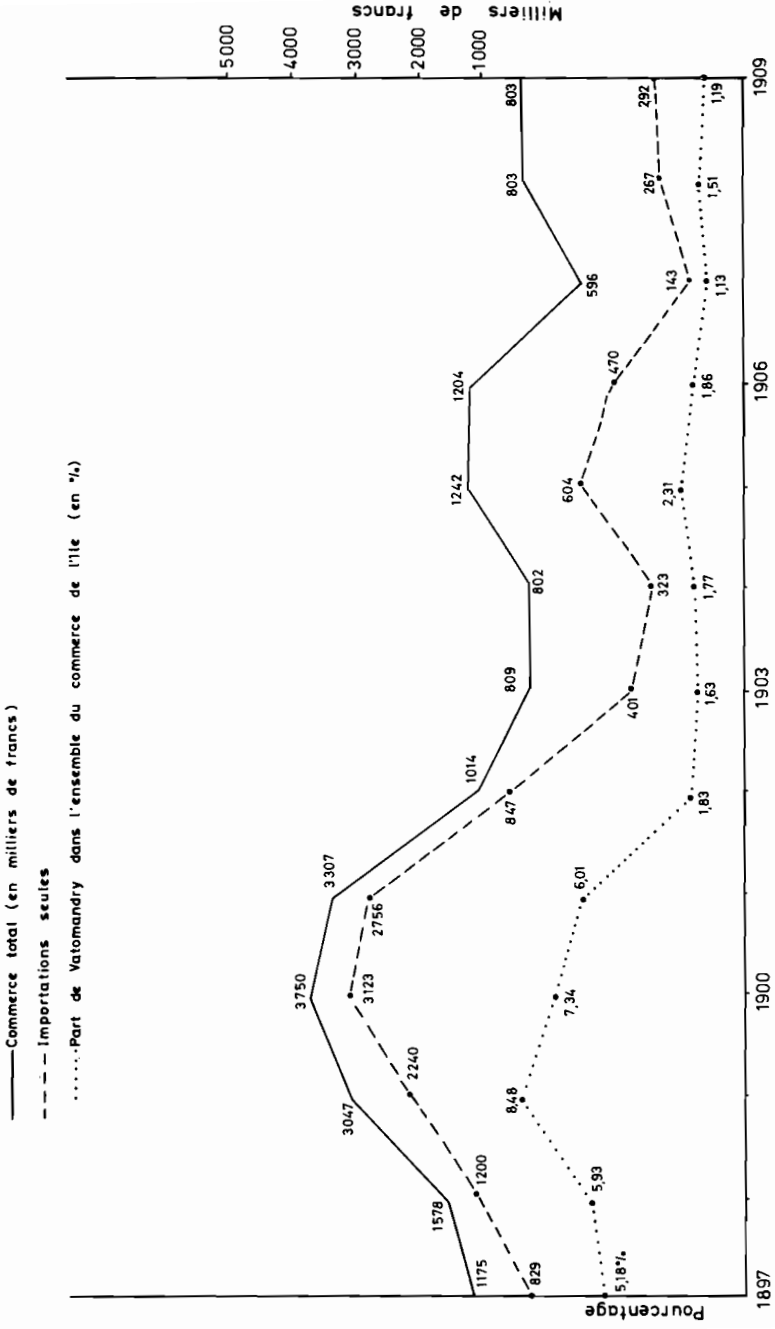
ANNEXE III

LA COLONISATION AGRAIRE DANS LE DISTRICT DE MAHANORO EN 1902 (1)

EXPLOITATIONS	Localisation (vallées)	Superf. Total	en Ha) Cultivée	Cate	CULTURES				Main-d'œuvre Nbre d'Ouvriers
					Cacao	Vanille	Thé	Girofle	
De Sardelys	Mangoro	300	216	118	83	15			150
De Floris	Sahantsio	1 974	59	15	40	4			100
Campan	Hosy	5 000	100	1	24	30			120
Gitard	Sahantsio	2 500	50		20	30			100
Giroust	Mangoro	600	40	10		8	20		30
Desprez	Mangoro	170	20	5	10			5	10
Grondin	Lohariana	5	5	2		3			5
Saletz	—	20	6	2		4			5
Thibault Adrien	— & Mangoro	116	10	2	2	6			8
Thibault Alphonse	Mangoro	30	5	2	1	2			5
Bonar	Mangoro	268	10	4		2		4	6
Andrianisa	Masora	16	5	1		1			4
Benier	Mangoro	60	5	4		1			4
Bernardeau	Lohariana	11	10	4		6			8
Daviot	Hosy	30	20	18		2			9
Vve d'Emmerez de Charmoy	Mangoro	10	3,5	1,5	1	1			4
Fabre Fernand	—	100	11	8		3			8
Vve Fabre Emile	Masora	150	10	5		2		3	5
Hodoul	Mangoro	55	20	8	6	2		4	10
Jean Louis Volcy	Hosy & Mangoro	36	22	12		10			10
Jean Louis Seymour	Mangoro	100	7	2	1	4			5
Montocchio	Lohariana	11	7	1		6			6
Presto	Mangoro	5	4	4					3
de la Roche	—	40	15	3		12			7
de la Tour de Saint-Ygest	Hosy	37	5	5		8			4
Reddington	Sahave	27	12	4					10

(1) Source : Aix, II D 128, Mahanoro, R.E. 1902.

ANNEXE IV : LE COMMERCE DU PORT DE VATOMANDRY DE 1897 à 1909



SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

ARCHIVES

- Archives de la République Malgache (A.R.M.)
 - Cabinet Civil
 - . D 84 province de Vatomandry
 - Cabinet Civil, supplément
 - . D 130 rapports économiques
 - . D 178 Concessions
 - Affaires politiques (A.P.)
 - . D 473 province de Vatomandry
 - . D 816 regroupement des colons victimes de la rébellion de 1947
 - . D 820 Police et prisons
 - Chambres de commerce
 - Dossier No.43 Vatomandry
- Archives d'Outre-Mer, Aix-en-Provence (A.O.M.)
 - II D Rapports politiques et économiques des circonscriptions
 - 128 Mahanoro
 - 129 id.
 - 219 Vatomandry
 - 220 id.
 - 221 id.
- Archives Nationales (Paris), Section Outre-Mer (S.O.M.)
 - MAD 364 993 : Rapports et communications fournis par les gouverneurs sur la situation générale de la colonie.

OUVRAGES IMPRIMÉS — ETUDES

- ABINAL (R.P.) et LA VAISSIERE (R.P. de), *Vingt ans à Madagascar*, colonisation, Traductions historiques, Mœurs et Croyances, Paris-Le Coffre, 1885, VII, 363 pp.
- CATAT (L.), *Voyage à Madagascar — 1889-1890*, Paris, l'Univers illustré, 1895, 410 pp.
- ESOAVELOMANDROSO (M.), *La province maritime orientale du « Royaume de Madagascar » à la fin du XIXème siècle*, Thèse de 3ème Cycle, Antananarivo-Paris, 1976, 2 volumes ronéo., 476 pp.
- FOUCART, *Le commerce et la colonisation à Madagascar*, Paris, 1894.
- MARTINEAU (A.), *Madagascar en 1894*, Paris, E. Leroux, 1894, VIII, 500 pp.
- PENNEQUIN (Gal), *Rapport sur la situation générale de Madagascar du 1er mars 1899 au 1er mars 1900*, Antananarivo, Impr. Officielle, 402 pp.
- PRUDHOMME (E.), *L'agriculture sur la côte Est de Madagascar*, Paris, Comité de Madagascar, 1901, 120 pp.

PERIODIQUES

- *Journal Officiel de Madagascar et dépendances.*
- *J.O.M.*, supplément commercial de la côte est.
- *Bulletin économique de Madagascar* (publié à partir de 1901).
- *Guide-annuaire de Madagascar* (1898 à 1909-1910).

*

* * *

FAMINTINANA

Tokony ho ampahafolon'ny halavan'ny morontsiraka atsinanan'i Madagasikara eo ho eo ny elanelana mampisaraka an'i Vatomandry sy i Mahanoro, nefa kosa ampy hahazoana an-tsaina tsara izay nety ho fiantraiky ny fanjanahan-tany tamin'iny faritra rehetra iny. Raha vao nanomboka niorina mantsy ny fitondrana frantsay tamin'ny taona 1896 dia efa nifanehatra tamin'ireo voanjo maorisanina nifandray tendro tamin'ny fanjakana merina ka niorimponenana tamin'iny faritra iny ary nampijoro rafi-pitsentsefana tena feno fanaraotana sy fanaovana kely tsy mba mamindro. Namela farasisa izany ka nitarazoka hatramin'ny taon-jato faha-20. Koa ny tarigetran'ny fitondrana vaovao tamin'izany dia ny hanome aina vaovao indray ilay karazam-panjanahan-tany efa niorina : nihazakazahana ny fakana an-keriny ny fananan'ny tantsaha hatrany an-dohasaha rehetra any, ary noraisina an-tànana hatrany koa ny herimpamokarana rehetra. Marihina fa ny fanantenana poaka aty nateraky ny ronono an-tavy no fanoitra nenti-nanatanteraka izany hatramin'ny taona 1901 sy 1902 teo. Azo noheverina ho firosoana ho eo amin'ny endri-pamokarana maoderina angamba izany, saingy indrisy. Nanomboka tamin'ny 1902 dia tsapa' ho latsaka an-kizo iny faritra iny. Nitarazoka hatrany izany ka nampiba-ribary ny fahombiazan'ny rafitra najoro. Nihanahantra hatrany iny faritra iny satria be loatra ny hetra notakiana ho an'ilay fanjakana any dilambato, ary toy izany koa ny asa an-terivozona natao hanatsarana faritra hafa ivelany. Tsy ampy mihitsy ny fampitaovana fototra sy ny fametrahana mpiandraikitra handrindra ilay fanjanahan-tany, koa tsy nisy fomba azo nampiasaina hanatsarana sy hampivelarana azy. Nibahanan'ireo kaompania mpijirika nifaningo-paka tamin'ireo sinoa mpaninjara ny varotra, hany ka voatery nitanila tamin'ny fitadiavana miampitra toy ny fihadiam-bolamena ireo voanjo, resy tosika. Endri-pitsentsefana hita ho tena feno famoretana nefa tsy nahazoam-bokatra firy. Izany indrindra no nahavoatery ny fitondrana hifandray tendro tamin'ny voanjo ka nahafahany nampijoro rafitra misarintsarina fanjakan-tompomenakely, nanomboka tamin'ny taona 1910, ary porofo izany fa nitarazoka hatrany ilay toe-karena malazolazo.

SUMMARY

The region of Vatomandry-Mahanoro, extending along the tenth part of the East coast provides quite a good example of what the colonial time was in that country of Madagascar. When the French arrived in 1896, they found a small creole settlement (mostly from Mauritius) already on the spot in relation with the merina monarchic power ; this settlement originated a type of predatory and cyclical economy whose consequences were to press heavily all along the XXth century. The coming of the French provoked a revival of the colonization movement, in which took place, in an atmosphere of optimism largely founded on illusions lasting till 1901-1902, an important development : in the valleys the village communities were more and more deprived of their lands, and local labour mobilized. This might at least have given birth to a modern economical growth. But it was not so.

From 1902 on, the region sank into a prolonged structural crisis. The necessity for the region to provide the remote central power with taxes and native labour to be used in public works outside the region concurred to its constant impoverishment. The insufficient efforts of the colonial power in the way of local public investment and the want of technicians did not allow any progress in the economical situation of the settlers. Once deprived of their commercial activities by the competition of trading companies in narrow relations with the chinese retailers, the settlers could only survive on a complementary activity : goldmining which was paradoxically oppressive and little paying. So that from 1910 on, with a real though involuntary complicity of the colonial administration, the settlers were able to develop a pseudo-feudal system, which was the expression of a constant economical mediocrity.